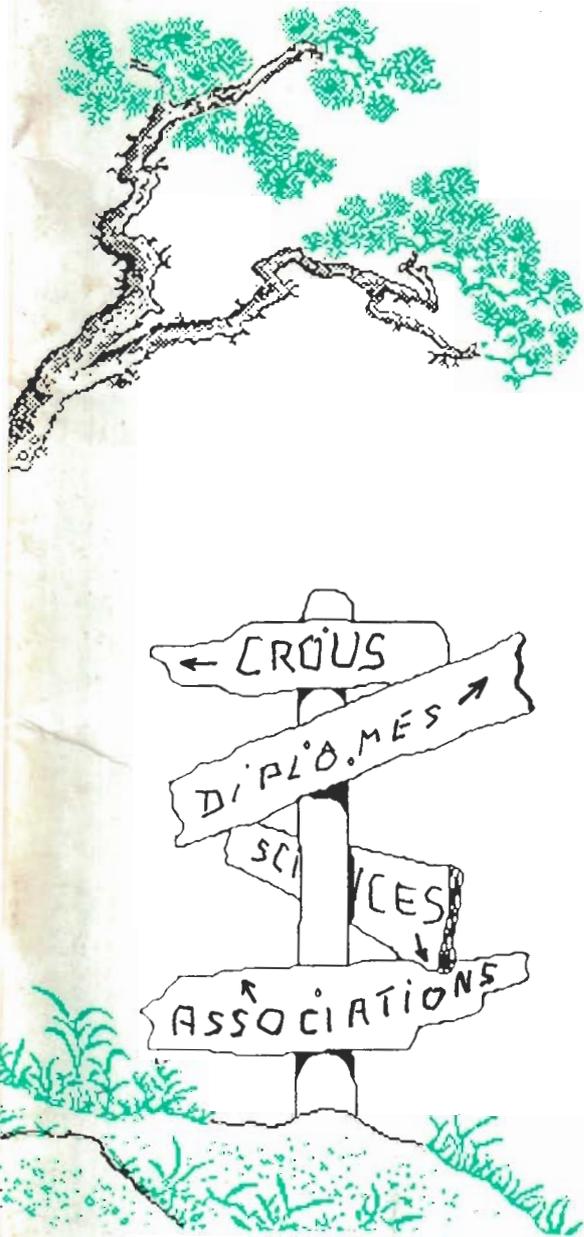




# GUIDE DE L'ÉTUDIANT DE LOMOGES



90-91

Pour la défense de nos intérêts  
Pour une université démocratique !

**P**

**armi nos 70 000 livres**

**il y a beaucoup d'ouvrages  
universitaires.**

**Mais si vous cherchez le  
dictionnaire russo-japonais,  
nous vous demanderons  
quelques jours de délai !**

**LIBRAIRIES  
ANÉCDOTES**



VOUS N'AUREZ PLUS ENVIE D'EN SORTIR

**19, rue du Consulat - LIMOGES  
tél. 55 33 18 36**

## Bienvenue à la fac !

Ce guide est le fruit du travail d'étudiants de toutes les filières que comporte notre Université, qui avec l'AGEL-UNEF, l'Association Générale des Etudiants de Limoges, souhaitent te faire partager leur expérience, te permettre de te familiariser plus vite avec le monde universitaire (et Limoges !), et d'en utiliser d'emblée toutes les ressources.

Le *chemin de croix* du nouvel étudiant est plein d'embûches. Après les tracasseries administratives de la préinscription, tu vas être confronté à un certain nombre de problèmes : droits d'inscription, logement, bourse, mutuelle, cours qui se chevauchent et même dans certaines filières bagarre pour avoir une place assise... C'est pourquoi si tu as des problèmes particuliers tu pourras rencontrer les élus et adhérents de l'AGEL-UNEF présents sur les chaînes d'inscriptions, comme tout au long de l'année sur la fac, pour t'informer au mieux et t'aider dans toutes tes démarches.

Ce qui fait l'originalité de la démarche collective des étudiants de l'AGEL c'est la "**Solidarité Etudiante**". S'entraider c'est bien, mais ensemble prendre nos études à bras le corps c'est encore mieux. Les quelques *slogans* de l'AGEL que voici illustrent bien notre état d'esprit : « pour une université démocratique », « pour la défense de nos intérêts », « égalité pour tous devant les études », « pour des diplômes nationaux reconnus et qualifiants », « contre la loi du fric à l'université », ... et pour des campus vivants !

Comme tu t'en apercevras vite, l'Enseignement Supérieur et tout particulièrement l'Université traversent une crise profonde. Nous tentons ici de t'en exposer les motifs, de t'éclairer sur les choix qui sont faits et leurs enjeux. Limoges n'est certes pas Paris avec son système minitel "RAVEL" - code COUAC. Là-bas et dans les grands centres universitaires, s'inscrire et suivre les cours relèvent du parcours du combattant. Les maîtres mots à cette rentrée sont encore *limitation des capacités d'accueil, sélection déguisée, aide sociale insuffisante*. Or nous sommes tous dans la même galère, ce qui se fait ailleurs se fera ici si l'on ne réagit pas.

Depuis longtemps l'asphyxie budgétaire des facs se répercute sur nos conditions d'études. Aujourd'hui, (et depuis Devaquet en 86), nous constatons que la carence en moyens est au centre d'un vaste projet de recomposition de l'Enseignement Supérieur. Il sert de prétexte à toutes les réformes de structure qui font jour à l'université. A force de décrets, utilisant les lois existantes, on met en place, morceau par morceau, les éléments d'un projet de réforme qui ne s'avoue pas comme tel. Prudence d'un gouvernement qui ne trompe pas sur les orientations qu'il entend donner à la politique universitaire. Cherche-t-on à satisfaire la demande sociale en formation qui pousse chaque année davantage de jeunes à poursuivre leurs études dans le Supérieur ? Avance-t-on vers la démocratisation de l'Enseignement Supérieur qui non seulement reste un haut lieu de sélection sociale, mais où celle-ci s'est aggravée ces vingt dernières années ? Que nenni, la voie empruntée est tout autre. Victime de choix budgétaires, l'Université se bâtit sur l'idée que l'on ne peut pas assurer une formation complète à tous. Le chemin sur lequel on s'avance est celui de la sélection éhontée, de la formation à deux vitesses. Il est semé d'embûches pour la grande masse des étudiants.

Les politiques universitaires des deux dernières décennies coûtent pourtant chères au pays. Le manque de cadres, ingénieurs, techniciens, enseignants, chercheurs est criant. Il handicape l'ensemble de notre économie et joue en retour sur la formation. Aucune leçon n'en aura été tirée. Les orientations actuelles se heurtent et se heurteront de plus en plus aux exigences sociales, au désir d'apprendre et d'acquérir des hautes qualifications que les jeunes manifestent. Elles sont porteuses de gâchis humains, de déficit accrus en qualification et de processus d'exclusions et de marginalisation. Il est urgent de mettre un coup d'arrêt à la restructuration en cours et de gagner durablement une autre orientation. C'est pourquoi nous appelons au rassemblement de tous les étudiants pour exiger « le réinvestissement de l'Etat dans l'Enseignement Supérieur » condition du développement d'une autre politique universitaire.

*Le syndicalisme au cœur des études* que pratique l'UNEF n'a pas d'autre objet que de restituer la parole aux étudiants et d'être une structure efficace pour porter leurs revendications. Notre volonté est de nous ouvrir à tous, sans a priori politique, idéologique, religieux ou de nationalité, sur la seule base de la défense du droit aux études. Chacun a sa place à l'UNEF.

En espérant te retrouver bientôt à nos côtés, nous te souhaitons une année active, riche en enseignements, et la réussite à tes examens.

Olivier CROS - Étudiant en Médecine  
Président de l'AGEL - UNEF  
Membre du Conseil d'Administration de l'Université

# SOMMAIRE

- 3 ÉDITORIAL**
- 5 L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES**  
 5 - l'Université - quels étudiants ?  
 6 - comment ça fonctionne ?  
 7 - les études à Limoges - les élus étudiants *SE*  
 9 - les Conseils
- 10 LE COÛT DES ÉTUDES**  
 10 - les droits d'inscriptions - les exonérations  
 13 - la sélection sociale - l'inscription, un droit
- 14 LES DIPLÔMES**  
 14 - dérogations - transferts - équivalences  
 15 - les diplômes - inscription pédagogique  
 16 - les examens
- 18 POLITIQUE UNIVERSITAIRE**  
 18 - austérité budgétaire  
 19 - les choix...  
 21 - "Universités 2000"
- 22 REVUE DE PRESSE - PLANS DES CAMPUS**
- 24 L'AGEL-UNEF**  
 24 - la Solidarité Étudiante - où nous trouver ?  
 25 - faire du neuf à l'université  
     - les services AGEL : coops, cafet'...  
 26 - "40 raisons pour..." & bulletin d'adhésion  
 27 - histoire de l'UNEF
- 28 SOLIDARITÉS**  
 28 - Casabonne est innocent !  
 29 - paix, Mandela, Rémi Darne, dette tiers-monde
- 30 DOSSIERS**  
 30 - le salariat étudiant - le contrat de travail  
 32 - le logement en ville, les aides, les droits des locataires  
 35 - la santé - la justice  
 36 - le service national  
 38 - les étudiants étrangers
- 40 L'AIDE SOCIALE - LE CROUS**  
 40 - les projets gouvernementaux  
 41 - les bourses, les autres aides...  
 43 - les cités U - les RU
- 46 LIMOGES, VILLE UNIVERSITAIRE ?**  
 46 - les transports - le sport  
 47 - adresses utiles  
 49 - où sortir ? - Limoges pratique.

## LE GUIDE DE L'ÉTUDIANT DE LIMOGES

édition 90/91

### AGEL-UNEF

Association loi 1901, fondée en 1923,  
reconnue d'utilité publique depuis 1927.

Buts : *la défense des intérêts moraux  
et matériels des étudiants de  
l'académie de Limoges.*

Adresse (courriers) :  
BP 602 87013 Limoges cedex

☎ 55 79 10 62 / 55 50 01 86

Directeur de la publication  
et rédacteur en chef : CROS Olivier

Mise en page : sur Mac +



Supplément à «LU» - N°ISSN en cours

### AVIS AUX LECTEURS

Ce guide a été réalisé entièrement par les adhérents de l'AGEL-UNEF (articles, démarche publicitaire, photos, mise en page) à titre bénévole.

Il est conçu comme un outil syndical autant que d'information et d'entraide. Il est avant tout le fruit de l'action et de l'expérience collective de nombreux étudiants. Il n'est soutenu ni par les puissances d'argent ni par les politiciens. Il est la propriété commune de l'AGEL et des étudiants qu'elle rassemble.

Aussi, nous comptons sur chacun pour le populariser et le soutenir par tous les moyens y compris financier.

Nous souhaitons que la lecture de ce guide te soit agréable et utile.

Les étudiants qui ont réalisé ce guide.



# LE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Connaître l'Université, c'est se rendre compte très vite que seul on est peu de chose puisqu'en face de soi se dressent des structures, des secrétariats, des commissions, des procédures...

Une expression collective y a plus de poids qu'une expression individuelle. C'est pourquoi l'AGEL-UNEF et ses élus "Solidarité Etudiante" vous proposent dans ce guide de mieux connaître vos possibilités d'intervention et de décision. N'hésitez pas à les voir.

## POUR L'HISTOIRE...

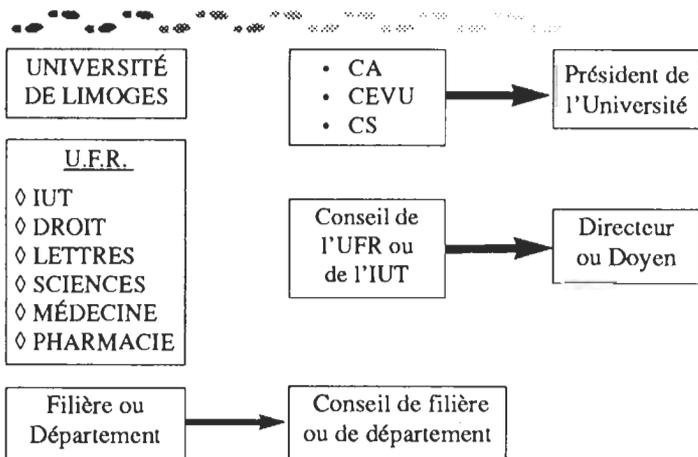
En 1968 les étudiants gagnent leur participation aux Conseils de Faculté et d'Université (loi Faure).

En 1984, la loi Savary sur l'Enseignement Supérieur entre en vigueur. D'après elle chaque Université est divisée en Unités de Formation et de Recherche (U.F.R.).

Le rejet du projet Devaquet en nov-déc 86 a ralenti la mise en œuvre de la politique européenne de restructuration des Universités (privatisation, collèges de 1er cycle "parking"...).

Mais la nouvelle loi d'orientation de 89 de Jospin et les projets qui s'en suivent n'arrangent pas les choses : des principes tels que "l'adaptation de la formation aux évolutions économiques, technologiques et sociales du pays et de l'Europe", sont affirmés, faisant craindre pour l'autonomie de l'Enseignement Supérieur et son indépendance de tout groupe de pression (politiciens et élus locaux, patronat, collectivités territoriales). Il serait prévu de donner beaucoup plus de pouvoir au sein des conseils de gestion aux *personnalités extérieures* à l'université. Mais rapportes toi au chapitre détaillant la politique universitaire actuellement pour plus de détail.

## L'UNIVERSITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?



Les UFR prennent les décisions qui les concernent strictement, préparent et donnent leur avis sur les décisions relevant de l'Université en général.

Les UFR se dotent de Conseils qui se chargent de tout ce qui touche à notre vie d'étudiant, nos études, le vote de son budget et sa répartition, les programmes et les modalités d'examens, les demandes d'habilitations des diplômes, etc...

### Les Conseils d'Université (CA, CEVU, CS)

- approuvent les statuts des UFR, • votent le budget global,
- répartissent les emplois, les crédits d'équipement, de fonctionnement et de recherche entre les composantes,
- déterminent la politique générale de l'Université, • exercent

- le pouvoir disciplinaire, • instruisent les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières,
- assurent la liaison entre l'enseignement et la recherche, • favorisent les activités culturelles, sportives sociales ou associatives,
- améliorent les conditions de vie et de travail des étudiants,
- sont garants des libertés politiques et syndicales des étudiants.

Ce fonctionnement *démocratique* a connu depuis 1968 de multiples attaques visant à réduire la participation étudiante. Le seul moyen pour gagner ou conserver une bonne représentation étudiante, en Conseil de Fac comme d'Université, est de participer massivement aux élections universitaires, de se donner toujours plus d'élus "Solidarité Etudiante" UNEF.

### Les élus étudiants

Quel est leur rôle là-dedans ?

L'information des étudiants, qui peut se faire de différentes manières : interventions en amphis, tracts, *lettre des élus*, panneaux syndicaux, permanences des élus.

Dans chaque conseil défendre les intérêts, les avis, les revendications des étudiants, et ce pour quoi on a été élu. Ils peuvent aussi empêcher certaines décisions (droits d'inscription supplémentaires, suppression d'un diplôme...), ou permettre l'exonération pour certains des droits d'inscription.

Dans certains cas, ils peuvent défendre individuellement les étudiants (problèmes d'inscription, de dérogation, de bourse...), les aider, indiquer les démarches à suivre.

Bref, la mission principale de l'élu "Solidarité Etudiante" est la défense collective des étudiants, et non pas de "faire de la présence" comme certains (quand ils daignent ne serait-ce que se déplacer...). Il est en quelque sorte un porte-parole, *mais c'est l'ensemble des étudiants concernés qui doivent décider de l'action à mener.*

### Quelques propositions pour rapprocher les étudiants des conseils et des élus :

- ① publicité de tous les débats des conseils
- ② affichage de l'ordre du jour et des décisions des conseils
- ③ attribution de moyens aux élus étudiants pour leur permettre de rendre compte de leur mandat (courriers, journaux locaux, heures et salles dégagées pour compte-rendu...)
- ④ élection partout de délégués de TD
- ⑤ création dans chaque fac d'une commission pédagogique paritaire étudiants/enseignants se prononçant sur les modalités de contrôle des connaissances, les programmes, les manuels utilisés, les jurys d'examens...
- ⑥ participation des élus étudiants aux jurys d'examens
- ⑦ participation des étudiants à l'élaboration des budgets nécessaires aux UFR et CROUS
- ⑧ publication des programmes sur lesquels se présentent les directeurs d'UFR et d'Université.....

# LES ÉTUDES A LIMOGES

Des études intéressantes, qualifiantes, proposant à la fois une formation générale suffisante pour nous permettre d'inventer, de nous adapter à l'évolution des techniques et des besoins, et à la fois une formation ancrée dans la réalité pour être efficaces, compétants dès la sortie de la fac, c'est ce que recherchent les étudiants, c'est une nécessité du développement économique, c'est ce pourquoi se bat l'UNEF.

Notre formation, elle se décide au plan gouvernemental, par l'habilitation ou le refus des diplômes proposés par les UFR, par l'octroi des enveloppes budgétaires.

## ◇ UFR de Médecine (1432) :

2, rue du Dr Marcland 87025 Limoges cedex ☎ 55 01 51 62  
Odontologie à Bordeaux après le concours de PCEM 1.

## ◇ UFR de Droit et des Sciences Économiques (2814) :

2° et 3° cycles - locaux administratifs :

1, place du Présidial 87000 Limoges ☎ 55 79 19 81

1° cycles : 39, rue Camille Guérin ☎ 55 01 48 70

sections DEUG : • Droit • Sciences Économiques • AES (Administration Économique et Sociale) • MASS (Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales - en collaboration avec la fac de Sciences) section DEUST : Professions Immobilières.

## ◇ UFR des Sciences (1938) :

123, av. Albert Thomas 87065 Limoges cedex ☎ 55 45 72 00

sections DEUG : • Sciences des Structures et de la Matière (SSM)

• Sciences de la Nature et de la Vie (SNV) • Divers : DU d'Études de Prospection Minière, DU Agro-Alimentaire, PREST (Préparation à une Réorientation vers l'Enseignement Supérieur Technique).

Mais elle se décide aussi en grande partie à l'Université même, dans les conseils, à l'intérieur des lois cadres. D'où l'importance d'être dans ces conseils pour les étudiants.

L'Université de Limoges est organisée en 6 UFR (les "facs") et 1 IUT. Chaque établissement regroupe en son sein un ensemble de disciplines (scientifiques, littéraires, médicales...). Tu trouveras le contenu de tes études dans le "spécial Fac" ci-joint et les documents fournis par ta fac.

Voici les adresses et tél des facs, avec entre ( ) le nombre d'étudiants au 15/12/89, ainsi que les principales possibilités en 1er cycle :

◇ UFR de Pharmacie (754) : même adresse que médecine  
Concours de P 1 ; DEUST Hygiène et Santé.

## ◇ UFR des Lettres et Sciences Humaines (2631) :

39, rue Camille Guérin 87036 Limoges cedex ☎ 55 01 26 19

sections DEUG : • Lettres et Arts (Lettres Modernes ; Lettres Classiques ; Langues et Civilisations Étrangères / LCE ; Langue Étrangères Appliquées / LEA) • Sciences Humaines (Histoire ; Géographie ; mais pas de Socio ou Psycho...)

• Divers : DU de Géographie Appliquée, DU Études Occitanes.

## ◇ Institut Universitaire de Technologie [IUT] (1336) :

- Limoges (1019) : Allée André Maurois ☎ 55 01 53 42

5 départements : Génie Mécanique et Productique (GMP), Mesures Physiques (MP), Gestion des Entreprises et Administrations (GEA), Techniques de Commercialisation (TC), Informatique.

- Brive (80) : Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)

- Égletons (237) : Génie Civil (GC).

## LES ÉLUS " SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE " (AGEL-UNEF, UNEM, et divers)

La fac, se pourrait être l'apprentissage de la démocratie. Ici, pas de "désigné volontaire", pour être chef de classe, et s'effacer devant la toute puissante "Administration", mais de vraies élections, avec dépôt des listes en bonne et due forme, affrontement électoral dans la meilleure tradition (pas toujours sans démagogie), scrutin sur 1 jour (2 si on est entendu), bureau de vote, assesseurs,.... et tout et tout, sans oublier les possibilités de recours auprès du tribunal administratif ( en cas de fraude)...

### ■ A L'UNIVERSITÉ

Bureau de l'Université : comprend 2 étudiants de l'AGEL-UNEF.

Conseil d'Administration : 6 élus AGEL sur 13

- CROS Olivier (Médecine 4)
- LACOUR Laurent (Droit 2)
- HESSANE Mohamed (Électronique thèse)
- DIGAN Mahaut (Histoire licence)
- STITOU Abdellah (Lettres doctorat)
- BACHELLERIE Fabrice (IUT informat.)

Conseil des Études et de la Vie Universitaire : 8 élus sur 16

- GRATIEN Manuel (Médecine 5)
- LAMIGES Dominique (Espagnol maîtrise)
- STITOU Abdellah (Lettres doctorat)
- DEVAUX Mireille (Sciences Eco 2)
- HUGUET Catherine (Math. licence)
- VUAILLAT Marc (Histoire 1)
- LACOTTE Rémy (IUT TC 2)
- DELAGE Nadine (Lettres 1)

Conseil Scientifique : 3 élus sur 4

- OUMALOU Mohamed (Thèse céramique)
- VERCELLIN Bertrand (DEA Anglais)
- MANNEQUIN Jean - François (Thèse Droit)

### ■ AUX CONSEILS DES U.F.R.

- Droit/AES/Sc.Éco : 4 élus
- Médecine : 2 élus
- Lettres : 6 élus
- Pharmacie : 1 élu
- Sciences : 6 élus
- IUT : 4 élus

### Service Commun de la Documentation :

- VUAILLAT Marc
- LACOUR Laurent
- CROS Olivier

### Médecine Préventive :

GRATIEN Manuel

### ■ AU CROUS

Conseil d'Administration : 4 élus sur 7

- OUADIA Abdelouahab
- GEAY Myriam
- BASTIÉ Pascale
- CROS Olivier

Les 2 personnalités extérieures ont été proposées par nous :

M. JUILLARD (prof lycée agricole, ancien vice-président du Conseil Général), et Mme CIBOT (assistante sociale au CROUS).

Font partie des commissions :

- sociale (F.S.U.) : CROS, OUADIA, Mme CIBOT
- restaurants U : GEAY, BASTIÉ
- admission en cités U : OUADIA, BASTIÉ, GEAY

### ■ AU RECTORAT

Commission régionale des Bourses d'Enseignement Supérieur :

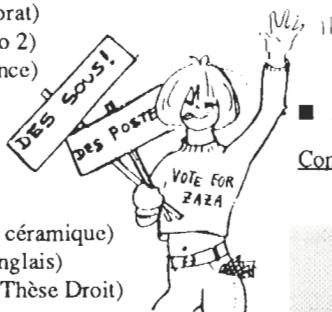
CROS, OUADIA, BASTIÉ, GEAY.

## ET CETTE ANNÉE ?

Cette année universitaire, nous connaîtrons 3 élections!

Pour les 3 Conseils d'Université (avec l'élection d'un nouveau Président de l'Université par ces 3 Conseils réunis), pour toutes les facs et IUT, et pour le CROUS.

C'est donc une année charnière. Montrons que l'on veut décider dans nos facs ! Votons tous car ça nous concerne.



*Étudiants, venez découvrir  
les joies du vol libre par le  
parachute ascensionnel, le parapente,  
à Saint -Junien.*



*Club parachutiste de Saint-Junien  
Centre école agréé (3 moniteurs fédéraux)*

*Renseignements : C. ARDOUIN  
tél. travail : 55 79 23 18  
tél. dom. : 55 02 11 97*

**TOUT  
VA PLUS VITE  
QUAND ON  
SE CONNAIT.**

**Banque Tarneaud**

# JEFF

## 3 ADRESSES POUR VOUS SERVIR

◇ Centre Saint-Martial  
☎ 55 77 60 41

◇ Carrefour Boisseuil  
☎ 55 06 05 61

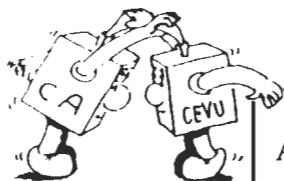
◇ 15-17 place des Bancs  
☎ 55 34 57 41

**JEANS :** BIG STAR - LEVIS - AVIATIC - TEDDY SMITH - etc...

**CUIRS :** AVIREX - KUDSAK - SCHOTT - HARLEY

*Et toujours un accueil décontracté et un service après-vente sérieux*

(N'OUBLIEZ PAS DE NOUS PRÉSENTER VOTRE CARTE JEUNE)



# LES CONSEILS

	ATTRIBUTIONS	COMPOSITION	ELECTION des représentants étudiants	PROCHAINES ELECTIONS
<b>DANS LES FACS (UFR):</b>  CONSEILS : de département (Lettres) de filière (Sciences, Droit)  CONSEILS D'UFR	Gestion des crédits du département. Régime des partiels, notation, contenu des cours, etc...  Répartition des crédits entre les départements. Organisation des examens. Contrôle des connaissances. Vie de la fac...	50% d'étudiants 50% d'enseignants  40% d'enseignants 30% d'étudiants 20% de personnalités extérieures 10% d'ATOS	Tous les ans en décembre-janvier par les étudiants de la filière.  Tous les 2 ans par les étudiants de l'UFR.	1er trimestre 91
<b>UNIVERSITE :</b>  Conseil d'Administration (CA) (pouvoir décisionnel)  Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) (pouvoir propositionnel)  Conseil Scientifique (pouvoir propositionnel)	Prend toutes les décisions concernant l'Université. Vote le budget.  Tout ce qui concerne les conditions de vie et d'études. Garantie les libertés politiques et syndicales étudiantes.  Politique de la recherche à l'Université	26 enseignants 13 étudiants 9 ATOS 12 personnalités ext.  16 enseignants 16 étudiants 4 ATOS 4 personnalités ext.  32 enseignants 4 étudiants de 3° cycle 4 personnalités ext.	Tous les 2 ans par tous les étudiants de l'Université.  IDEM  IDEM	1er trimestre 91  IDEM  IDEM
<b>AU CROUS :</b>  Conseil d'Administration  Et ses 3 commissions : - Commission sociale - Commission RU - Commission Cité U	Gestion du CROUS et des services d'aide aux étudiants.  Examine les demandes d'aides au FSU Examine la situation des RU Examine les demandes d'admission en Cité U	7 étudiants 7 représentants de l'administration 6 personnalités choisies par le Recteur, qui est président du CA  Ces 3 commissions sont l'émanation du Conseil d'Administration. Elles comprennent toutes des étudiants, l'administration, et des personnalités extérieures.	IDEM	avril 91
<b>Dans les CITES U et RU :</b>  Conseils de résidence (1 par cité)  Commission RU (1 par RU)	Discussion et répartition, des crédits culturels ; amélioration du cadre de vie.  Amélioration de la nourriture, du service, menus, heures d'ouverture...	50% d'étudiants 50% de représentants de l'administration et du personnel  IDEM	Tous les ans par l'ensemble des résidents de chaque cité	vers novembre
<b>CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION</b>	Propose la répartition des crédits aux bibliothèques au CA et les gère.	10 enseignants 10 ATOS 5 étudiants 3 personnalités ext.	Désignés par les élus étudiants au conseil de l'Université	

Des étudiants siègent aussi au Conseil des Sports, au Comité d'attribution des prêts d'honneur, à la commission du BUI, au Conseil de la médecine préventive, au Conseil disciplinaire, au Comité armée-jeunesse, au Comité régional de l'ONISEP... et nationalement au CNESER, au CNOUS.

Partout il y a des étudiants de l'UNEF ; n'hésite pas à les contacter, dans leurs locaux ou au téléphone.

**ET SI TU TE SENS UNE FUTURE VOCATION D'ÉLU AU SERVICE DES ÉTUDIANTS, CONTACTE NOUS ÉGALEMENT !**

# 10 LES DROITS D'INSCRIPTIONS

Cette année la gratuité de l'enseignement supérieur coûte à chaque étudiant près de 3 000 F !  
Ils se décomposent en :

\* **Droit d'inscription** proprement dits (scolarité) : 500 F soit + 5,3 % (dont 80 F de droit de bibliothèque). Tous les boursiers en sont exonérés (\*\*\*) fournir le justificatif provisoire de bourse lors de l'inscription). Ont été fixés le 28 juillet par le ministère.

\* **Les droits sportifs** (55 F) et la **médecine préventive** (15 F) sont payés par tous les étudiants.

\* **La Sécu étudiante** : 750 F payés par tous les étudiants non boursiers devant atteindre 20 ans au cours de l'année universitaire (sauf régime particulier des parents).

Acquis des étudiants en 1948, elle était à l'origine symbolique, et prenait quasiment tout en charge. La suppression en 1985 par Chevènement de la subvention de l'Etat à la Sécu étudiante a accentué le prix payé par l'étudiant, pour une couverture sociale de plus en plus réduite.

\* **Les cotisations mutualistes :**

Facultatives mais presque indispensables pour les plus de 20 ans. La Mutuelle complète les remboursements de la Sécu, mais participe de fait au système de santé à plusieurs vitesses puisqu'elles instaurent plusieurs taux de cotisation en rapport au taux de remboursement. D'une cotisation mutualiste symbolique (40 F en 1973) nous en sommes arrivés à "paye qui pourra". Cela va jusqu'à la somme mirobolante 2 490 F pour la *super-super intégrale* de la MNEF qui promet quasiment la réussite aux examens... quelle arnaque ! (cf § Santé page 35).

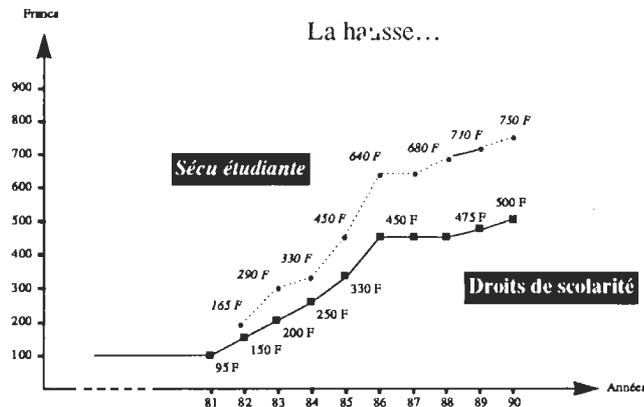
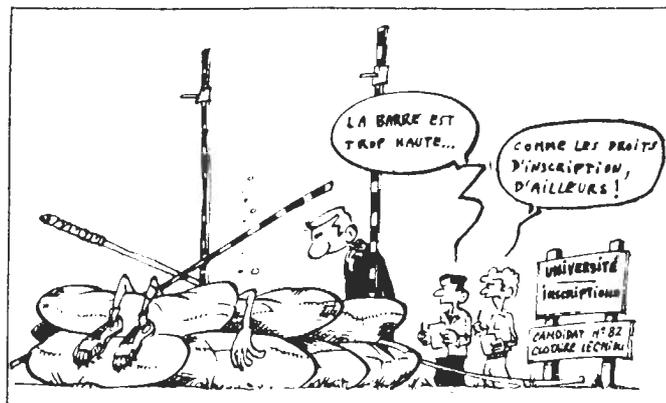
En bref, les prix vont de 70 F (pour un boursier de moins de 20 ans) jusqu'à 2 770 F pour un non boursier de plus de 20 ans (couvert *normalement*) ! Ça devient de la folie...

NB : si vous renoncez à vos études vous êtes en droit de réclamer *avant* le 15 décembre vos droits de scolarité auprès de l'agence comptable de l'université.

### A NOTER...

Pour cette rentrée l'Université de Limoges voulait instaurer des "frais de gestion" pour les dossiers d'inscriptions. Chaque étudiant aurait ainsi dû déboursier 30 F de plus par dossier... Les élus AGEL au CA de l'Université ont empêché cette mesure illégale.

Dire que notre université place de l'argent en bourse et qu'elle ose jouer la mesquine à ce point...



- Le ministère de l'Éducation Nationale,
- Le secrétariat d'État aux Universités,
- L'agence comptable de l'Université,

sont au regret de vous annoncer que 130 000 étudiants en France peuvent bénéficier

## D'UNE EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Information auprès de votre Association UNEF

\* Dans les frais d'inscription les droits se montent à 500 F. L'exonération concerne 10 % des étudiants en France, soit 130 000 d'entre nous.

### ■ DOUBLE INSCRIPTION ■

Si tu es inscrit dans 2 formations en même temps tu payes des droits de scolarité supplémentaires fixés à 330 F cette année (encore en ♪)

“LA BONNE ASSURANCE-VUE”



optique carnot

Rita Morales

88, avenue garibaldi LIMOGES Tél. 55 77 77 72

nom..... prénom.....

Sur présentation de ce bon  
un COCKTAIL  
de BIENVENUE  
vous sera offert



# VIA PIZZA

## RESTAURANT ITALIEN

*1, pl. W. Churchill*

*55 79 75 32*

*Ouvert tous les jours*

*Salles climatisées*

*Accueil de groupe*

*La Coupole  
Centre commercial  
de Beaubreuil*

*55 35 35 55*

*Ouvert tous les jours,  
sauf dimanche soir*

# PIZZAS A EMPORTER



GR O U P E  
*Alliance's*  
SOLUTIONS INFORMATIQUES

## OFFRE SPECIALE RENTREE 90



sur toute la gamme

### IBM & Macintosh



Macintosh SE, 1 Mo. de mémoire vive.  
Disque dur 40 Mo.

" Immédiatement, ton Mac SE pour tes thèses, mémoires,  
et autres travaux ;  
à un prix exclusif étudiant de... "

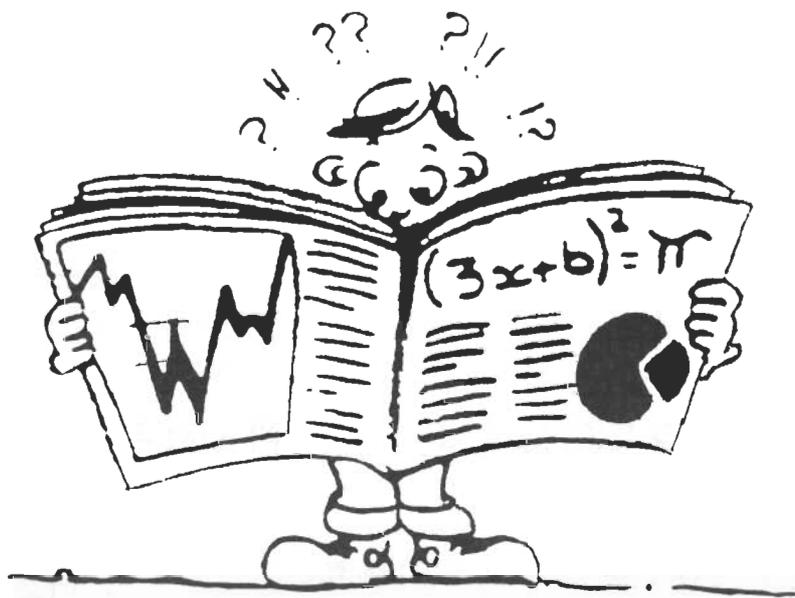
**9.900 F T.T.C.**

Tarifs spéciaux étudiants et financements adaptés sur toute la gamme.

L'exemple d'offre pour le Mac SE est valable dans la limite des stocks disponibles.

Appelle vite le  
**55.06.06.07**

# AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE LES ÉTUDIANTS PASSENT A L'ACTION



**CRÉDIT AGRICOLE**

**HAUTE-VIENNE**

**Le bon sens en action**

# LA SÉLECTION SOCIALE

Loin d'être un slogan ringard, la langue de bois de syndicalistes dépassés, la sélection sociale est plus que jamais à l'ordre du jour. Le taux d'échec et d'abandon dans les deux premières années, la part croissante d'étudiants salariés, le pourcentage dérisoire de bacheliers issus de milieux défavorisés, sont là pour en témoigner.

Phénomène aux multiples facettes, phénomène complexe, il n'est pas de domaine de la vie de l'étudiant où elle n'apparaisse.

Le coût de l'alimentation, de la santé, du logement, en sont une forme, le prix des livres, le choix des concepts et références véhiculés dans nos formations en sont une autre (d'ailleurs pas toujours évidente à cerner).

La sélection sociale existe.

Loin d'être une préoccupation parmi d'autres pour étudiants humanistes, elle constitue un péril grave pour nos formations, pour l'économie du pays, elle consacre la profonde inadaptation de l'Université aux besoins d'un monde aux marches du XXI<sup>e</sup> siècle.

Certains ne sont peut-être pas convaincus de l'actualité bien vivante de la sélection sociale. Si l'année universitaire qu'ils vont vivre ou qu'ils ont déjà vécue ne parvient pas à les sensibiliser, que faire d'autre que de leur conseiller d'être plus curieux du monde qui les entoure ?

Le taux de scolarisation en 83 dans le premier cycle universitaire était de 13 % pour les enfants d'ouvriers contre 45 % pour les enfants de professions libérales et cadres. Dans les deuxièmes et troisièmes cycles, ces taux passaient respectivement à 10 % - 7 % et 52% - 50%.

## 36-15 RAVEL

L'histoire commence à la rentrée 87, le Ministère de l'Éducation Nationale (M. Monory) met alors en place un système informatique de préinscription par minitel. A l'origine, ce procédé devait permettre aux étudiants d'avoir accès à l'université qu'ils désiraient ; mais dans les faits, ce système a permis de sélectionner les étudiants.

Cette pratique qui satisfait M. Jospin (déclarations à la presse en juillet), est une tentative supplémentaire pour les universités de choisir leurs étudiants. Ainsi il prévoit de l'étendre à tout le territoire. Et tant pis pour ceux qui n'ont pas de minitel, ou qui ont été victimes de défaillances du système. En juillet le ministère n'avouait-il pas que 20 % des étudiants parisiens n'étaient toujours pas inscrits ?

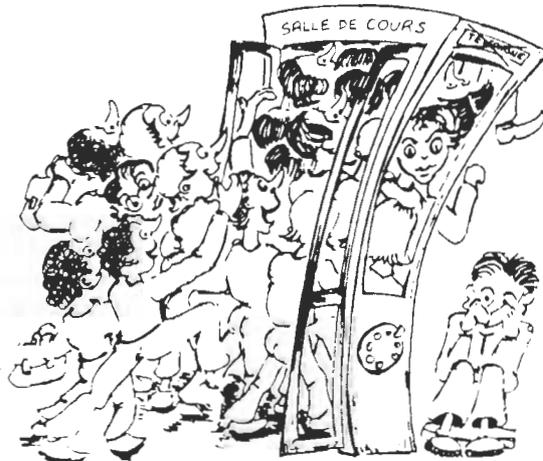
Dernière minute : l'UNEF, à Paris et en plein juillet, a fait débloquer 600 dossiers d'inscription supplémentaires, et face à l'acharnement des étudiants, l'administration a dû changer d'attitude.

## INTÉRESSANT...

« Des résultats au baccalauréat jugés insuffisants par la présidence de l'Université Paris IX - Dauphine ne peuvent justifier un refus d'inscription dans cet établissement ».

C'est par ces mots stricts et en regard de la loi Savary de 1984, que la plus haute instance juridique de France, le Conseil d'État, a jugé, fin juillet 90, illégale la non inscription de 2 étudiants en ...1984 !

Depuis 6 ans donc ces 2 étudiants ont dû se bagarrer pour faire appliquer la loi. Et face à cette Université qui se prenait pour une grande école (recrutement des mentions au bac, dossiers hypersélectifs) ils ont gagné. Gageons que cela va faire jurisprudence aux yeux de la loi.



## APPEL DE 90 PRÉSIDENTS ET ANCIENS PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

« La France connaît un taux de scolarisation post-baccalauréat parmi les plus bas des pays industrialisés. Pas assez de bacheliers, importance excessive des échecs, telle est la réalité. Toute politique entraînant une diminution du nombre d'étudiants est un contresens. »

Après le Bac, ton premier souci est bien naturellement de t'inscrire rapidement pour poursuivre des études supérieures. Une bonne formation, intéressante et de bon niveau, quoi de plus utile pour préparer ton avenir, pour réussir ta vie ?

## INSCRIPTION : BONJOUR L'ARNAQUE !

Tout en refusant de lâcher les crédits suffisants pour l'université, le ministère cherche tous les moyens pour éviter les concentrations d'étudiants lors des chaînes d'inscription tellement les rentrées s'annoncent critiques.

Ainsi, on impose minitel comme partout "clausus" ou non - se place (limite d'étudiants) Sous prétexte de limité, de capacité



une inscription par à Paris, par comme à De plus, et des "numerus - déguisés mettent en -tation du nom- dans la filière). nombre de places d'accueil atteinte.

C'est une véritable arnaque, un coup monté, pour sélectionner, trier, éjecter des milliers de prétendants aux études.

Comme à des dizaines de milliers de lycéens en France on voudrait te faire croire que cette place tu ne la mérites pas, que telle ou telle filière n'est pas pour toi. De qui se moque-t-on ?

## A CHACUN SA PLACE EN FAC !

Déjà les facs annoncent la couleur : c'est la remise en cause du droit de tout bachelier de s'inscrire dans la fac et la filière de son choix. On ne peut se laisser faire !

Message national de l'UNEF

## LES DÉROGATIONS D'INSCRIPTION

Le DEUG est un diplôme qui doit s'obtenir en 3 années maximum. Pourtant il arrive souvent qu'au bout de 3 ans le résultat ne soit pas celui escompté. C'est un cas assez fréquent pour les étudiants salariés ; pour ceux qui "ont tout eu, sauf cette U.V. de m..." suite à des difficultés, des saccages répétitifs (si ! il y a des profs à qui des têtes ne reviennent pas ; si ! il y a des profs qui ne veulent laisser passer qu'un certain nombre d'étudiants). Dans ce cas précis, il y a nécessité d'une dérogation pour finir le DEUG.

### Cas de dérogation ?

- 1) une troisième première année
- 2) une quatrième, voire cinquième année de DEUG.

### Qui décide ?

C'est le Président d'Université, le plus souvent sur avis du directeur d'UFR. A Limoges le Président "délègue" ce pouvoir aux directeurs, mais il y a toujours moyen de s'adresser à lui.

Cependant dans certaines Universités, existent des commissions de dérogation qui assistent le Président.

### Gagner des commissions ?

Il faudrait faire voter dans les Conseils de septembre la création d'une telle commission, car c'est le moyen de faire valoir les critères sociaux et culturels sur la non réussite aux examens.

Il faudrait aussi gagner sur la composition de la commission qui devrait comporter les élus étudiants et les assistantes sociales.

Les élus étudiants qui rencontrent celui qui fait la démarche d'aller les voir doivent connaître son dossier, ses motifs, ses causes d'échec. Ceci pour pouvoir le défendre efficacement.

NB : en fac de Lettres, les élus étudiants ont gagné le droit de participer à une commission de ce type (malheureusement les assistantes sociales n'y participent pas).

### Cas particuliers :

- Le concours en médecine ou en pharmacie entraînent une foule de redoublants (la moitié au moins de l'amphi), voire même de triplants (accordé si l'étudiant a un motif valable ou/et un certificat médical).

- A l'IUT, le redoublement de la 1ère année (et même de la 2ème) n'est pas automatique (sauf si motif valable).

## TRANSFERTS

Si vous voulez vous inscrire dans une autre université que celle où vous suivez actuellement vos études, vous devez effectuer un transfert. Les textes précisent (décret du 31 mai 71) que l'étudiant "désirant obtenir son transfert ... doit en faire la demande à son président d'université, ainsi que, sous le couvert de celui-ci, au président de l'université dans laquelle il désire continuer ses études. Le transfert est subordonné à l'accord des 2 présidents intéressés".

Dans les faits, en général, jusqu'au 15 octobre, les étudiants ont la possibilité de solliciter leur transfert auprès du secrétariat de leur université de départ. Dans les faits également, ce n'est jamais le président de l'université de départ qui fait obstacle à un transfert (ce qui n'était pas le cas avec l'ancien doyen de médecine) mais, bien évidemment, celui de l'université d'arrivée. Il est à noter que cette année des directives ministérielles enjoignent aux établissements supérieurs de recevoir en priorité les candidats de leur propre académie, et les autres "dans la limite des places disponibles" (sic).

### QUEL RECOURS ?

Si une demande de transfert a été refusée, il convient de vous adresser à l'université d'accueil, qui en général, a créé au sein de son conseil d'université une commission des transferts qui examine l'ensemble des cas. Si le président d'université est légalement responsable du refus ou de l'acceptation d'un transfert, dans bien des cas, c'est auprès du président de la commission des transferts qu'il faut s'adresser afin de faire avancer le dossier.

## ÉQUIVALENCES

Attention, les systèmes d'équivalences ne s'appliquent pas à 2 diplômes de même dénomination nationale. Si par exemple, vous souhaitez suivre une licence d'histoire à Toulouse après avoir obtenu le DEUG d'histoire à Limoges, il n'y a pas lieu de faire une demande d'équivalence. Comme diplôme national, le DEUG d'histoire donne accès de plein droit à la licence d'histoire dans toutes les universités françaises (dans la limite des capacités d'accueil, re-sic...).

Le système d'équivalence entre en ligne de compte, soit pour poursuivre en France des études commencées à l'étranger, soit pour changer de diplôme. Il y a en la matière 2 régimes juridiques.

### LES ÉQUIVALENCES ACCORDÉES AU VU DE LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Elles peuvent jouer d'une université à l'autre ou au sein d'une même université (exemple : passer d'un DUT GEA à un DEUG 2 Sces Eco à Limoges).

Ce sont les conseils de fac, voire les commissions pédagogiques qui attribuent les équivalences. Chaque UFR et université a en ce domaine ses propres règles et coutumes.

Les commissions d'équivalences peuvent prendre trois types de décision :

- le refus pur et simple de toute équivalence.
- l'attribution d'une équivalence partielle (vous êtes autorisé à rentrer à telle licence B avec votre DEUG A à condition de rattraper trois unités de valeur du DEUG B).
- l'attribution de l'équivalence demandée.

On peut constater depuis plusieurs années une nette tendance à sous-évaluer les équivalences. Tout étudiant qui estime avoir été lésé par une décision de la commission d'équivalences peut faire recours auprès du président d'Université, mais c'est surtout auprès du responsable de la commission qu'on peut réellement faire avancer son dossier. Dans tous les cas, n'hésitez pas à consulter sur ces problèmes les étudiants de l'UNEF.



### LES ÉQUIVALENCES DE DROIT

Codifiées par des textes nationaux et réglementaires, ces équivalences concernent surtout les diplômes étrangers.

Ainsi, un certain nombre de diplômes étrangers sont équivalents "de droit" avec des diplômes français correspondants. Ces équivalences couvrent principalement les diplômes délivrés par les Etats francophones d'Afrique et les pays membres de la CEE.

Ce régime d'équivalences de droit offre un certain nombre de garanties aux étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études en France. Mais un projet de décret du ministère de l'Éducation nationale prévoit de le supprimer. Chaque université fixerait alors ses propres règles et les étudiants étrangers se trouveraient confrontés à l'arbitraire. Il y a nécessité d'être vigilant et de s'opposer à toute tentative de remettre en cause les équivalences entre les diplômes étrangers et les diplômes français.

# LA FAMILLE DIPLOME

## Les classiques :

**D.E.U.G. :** la préhistoire de ton cursus universitaire. Dans les faits il ne donne rien, même s'il correspond au Premier Cycle Universitaire. Il te permet de passer certains concours administratifs et le concours d'accès à l'École Normale (jusqu'à ce que les IUFM entre en jeu).

**LICENCE :** troisième année en toute logique, elle détermine ton avenir et ta spécialisation ; de plus elle débouche sur des concours administratifs de catégorie A ou sur des CAPES.

**MAITRISE :** ta première année de réelle spécialisation. Elle ouvre les portes au Troisième Cycle Universitaire très prisé sur le marché du travail. Elle est couplée à un travail de recherche : le MÉMOIRE. Elle ouvre les portes de l'Agrégation pour toute carrière dans l'Éducation Nationale.

**D.E.A. :** Diplômes d'Études Approfondies ; troisième cycle universitaire spécialisé en 1 an. Admission sur dossier, certains très sélectifs. Passage obligé pour faire de la Recherche.

**THÈSE :** dur, dur ! Mais enfin une fois acquise, elle t'ouvre pas mal de portes et de possibilités toutes catégories dans ta spécialité... Mais il faut se faire une place. Réservée à une élite universitaire très patiente.

A la filière classique des cycles universitaires (pardon pour Santé & l'IUT) se greffent des diplômes nouveaux plus spécialisés, appendices révélateurs de la nouvelle politique universitaire depuis quelques années. Qui sont-ils, où mènent-ils, et enfin principal problème, à qui s'adressent-ils ? Bref, leurs critères de sélection ne seraient-ils pas réservés à une élite qui aurait les moyens de se l'offrir ?

Pour y voir plus clair dans cet immense palais de Minos nous espérons que ce petit fil d'Ariane t'aura aidé à comprendre le système et à l'utiliser au mieux.

## Les annexes :

Parfois bonnes, souvent sélectives.

**D.U. :** Diplôme Universitaire spécialisé. Ne mène à rien sinon à acquérir une formation concise dans un domaine précis. Complément à un baccalauréat technique.

**D.E.U.S.T. :** Diplôme d'Études Universitaires Spécialisées et Techniques. Permet une entrée sur le marché du travail à ceux qui ne peuvent ou qui ne veulent continuer. La licence leur est ouverte.

**D.U.T. :** ressemble dans le fond au DEUST, le Diplôme Universitaire Technique, auquel prépare l'IUT, offre une formation plus poussées dans un domaine défini.

**MAGISTERE :** formation parallèle au 2ème cycle, à accréditation nationale : ni tout à fait un diplôme national, mais plus qu'un Diplôme d'Université, il répond au désir de celles-ci de consacrer la qualité de leur enseignements et de leur recherche dans leur(s) pôle(s) d'excellence. Très sélective, il n'y en a qu'une à Limoges (Droit).

**D.E.S.S. :** Diplômes d'Études Supérieures Spécialisées. Formation de haute spécialisation préparant directement à la vie professionnelle. Sélectif, il dure 1 an.

**Autres : M.S.T., MASTERE...**

## Inscriptions multiples

Un étudiant peut s'inscrire à 3 DEUG différents dans la même Université, mais seulement à 2 DEUG de la même année. Par exemple : 2 inscriptions en 1ère année et une en 2ème année.

Un triple cursus n'est donc pas vraiment possible. En revanche 2 DEUG peuvent être préparés simultanément surtout dans les Universités qui permettent d'obtenir des unités de valeurs ou des modules communs.

## L'inscription aux examens

En Lettres et en Droit, il faut procéder fin janvier à l'inscription aux examens, et indiquer le type d'examen choisi ("ponctuel" pour les étudiants salariés, et "contrôle continu" pour les autres).



## RESTAURANT

# LE SANCERRE

Menus de 67 à 112 F + Carte

*SPÉCIALITÉS - PATISSERIES*

Cadre agréable - ambiance  
sympathique

Salle particulière pour les groupes

Accueil tous les soirs jusqu'à 22H30  
(fermé le dimanche)

18, rue Montmailler 87000 LIMOGES

☎ 55.77.71.95

# 16 LES EXAMENS

C'est le moment décisif de l'année, l'apothéose ou la décadence de l'étudiant, celui que l'on attend avec fébrilité tant sa réussite conditionne notre avenir.

Pour bien le préparer et bien le dédramatiser, il faut deux conditions :

- **un travail régulier** dans l'année pour bien comprendre et assimiler. Le bachotage ne sert à rien, il vaut mieux bien dormir avant pour être frais et dispos le jour même. La semaine d'avant il vaut mieux relire tranquillement ses cours entre 2 parties de tennis que de passer des nuits blanches à apprendre par cœur (sauf peut-être en médecine).

- **un travail collectif** par le biais de révisions collectives ; on se pose des colles, des sujets déjà tombés. Procurez-vous les annales d'examens éditées par l'association UNEF de ta fac, et s'il n'y en a pas dans ta filière, mettez-vous d'accord entre vous et avec elle pour en tirer pour tout le monde et à coût réduit. Demandez des conseils aux étudiants des années supérieures pour approfondir les matières difficiles et les points obscurs. Faites des systèmes de fiches de lecture, que l'on pourra s'échanger pour éviter d'avoir à lire entièrement tous les bouquins cités dans les bibliographies.

Mais parfois les conditions dans lesquelles on passe les exams sont déplorables et nuisent à notre réussite. Parceque c'est un moment déterminant, il ne faut rien laisser passer :

- les sujets de QCM (Questionnaire à Choix Multiples) sont trop fréquents et incitent les étudiants soit à apprendre bêtement, ce qui n'est en rien formateur pour l'esprit, soit à tricher...

- des sujets qui n'ont rien à voir avec le cours et le TD (voire même correspondant au niveau des études supérieures) sont parfois distribués par certains profs dont le but est de "sabrer" un max d'étudiants ("car il n'y a de toute façon que X places dans l'année supérieure").

- les copies ne sont pas anonymes partout où elles pourraient l'être, et les oraux tiennent une part trop importante dans certains départements, ce qui donne la possibilité de noter à la tête du client...

- l'examen terminal est en fait un mode de contrôle assez sélectif et surtout ressemble à une loterie comme l'est le bac.

## DÉFENDONS-NOUS !

### FAISONS RESPECTER NOS DROITS !

- \* ANONYMAT DES COPIES, LA OÙ C'EST POSSIBLE
- \* DOUBLE CORRECTION DES ÉPREUVES
- \* DROIT DE VOIR SA COPIE ET DE LA DÉFENDRE DEVANT LE JURY
- \* MAINTIEN DE LA SESSION DE SEPTEMBRE
- \* BOYCOTT DES EXAMENS PORTANT SUR DES SUJETS NON VUS EN COURS
- \* REFUS DES SACCAGES GÉNÉRALISÉS

## CONTESTER LES RÉSULTATS VOIR SA COPIE

En cas de mauvaise surprise une réclamation peut être déposée. La loi du 18 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs (Bac et diplômes universitaires en font partie). Le candidat (ou les parents, s'il est mineur) s'adresse au prof, ou en cas de refus, au Directeur de la fac. La copie est alors communiquée. S'il y a contestation, la phrase que vous entendrez sera le plus souvent "le jury est souverain, je ne peux rien faire...". C'est vrai que seul on a peu de chance

## QUELQUES CHIFFRES :

◇ 2 étudiants sur 3 échouent chaque année au DEUG ; 1 sur 5 seulement l'obtient en 2 ans... 50 % sortent de l'université sans diplôme en 5 ans.

(Chiffres officiels de l'ONISEP et de l'Assemblée Nationale)

◇ les droits d'inscription, fixés par le ministère, ont augmenté de 430 % depuis 1981 ! Et la Sécu étudiante de 355 % depuis 82.

## LES BOURSIERS

Les étudiants boursiers se doivent particulièrement d'assister aux cours et TD, et de passer les examens, car l'administration est tenue de "surveiller" leur assiduité et d'en référer au rectorat qui, rappelons-le, gère les bourses. En cas de toute absence aux TD fournissez un motif valable...



## LA FRAUDE...

Attention, ce n'est pas parce que le bac est passé que l'on peut se croire tout permis ! La fraude lors d'une épreuve peut entraîner des sanctions graves: de l'exclusion de la salle et un O à la clé, l'interdiction de passer les examens, ou même passage devant la Commission Disciplinaire de l'Université.

## CONSEILS POUR LES RÉVISIONS

Conservé un minimum de 7 H de sommeil nocturne.

Manger régulièrement de vrais repas .

Interrompre toutes les 2 H environ son activité intellectuelle pour 1/4 d'heure de marche, de course, ou... de saut à la corde.

Si l'on veut vraiment prendre des stimulants, préférez ceux que l'on connaît déjà et qui ont été efficaces, et les prendre régulièrement pendant 15 jours à 3 semaines.

Ne pas toucher à n'importe quoi !

d'obtenir une nouvelle correction... Mais avec tes élus UNEF, et encore mieux avec tous ceux qui ont eu aussi des problèmes il est possible de gagner. De toute façon il faut s'acharner, et en dernière limite, si on est sûr de son bon droit, saisir le Tribunal Administratif (mais la procédure est longue...).

GRILL - BAR - BRASSERIE

OUVERT  
7 JOURS/7



SERVICE  
JUSQU'A  
MINUIT

*Le Grilladin*

*Coup de dents,  
Coup de cœur*



VIANDE  
DE RACE LIMOUSINE  
GRILLÉE AU FEU DE BOIS

*Race bovine limousine*

*Buffet hors d'œuvres et dessert à VOLONTÉ*

19, av. Charles De Gaulle tél. 55 79 72 31



RESTAURANT  
**LE MARRAKECH**

*spécialités maghrebines*

Fermé le lundi

propriétaires  
M & Mme TAYEB ZEMANI

SALLE CLIMATISEE

6, rue Léonard Limosin  
(près des Halles)  
tél. 55 33 19 06

**FOTO-NEW'S**

*Développement Couleur en 1 heure*



- diapositives
- noir et blanc
- photos d'identité
- agrandissements...

**3 labos à votre service :**

- \* 41, rue Jean Jaurès (ancien Rapid Lab) tél. 55 32 15 16
- \* 3, av. du Général Leclerc (place Carnot) tél. 55 79 70.40
- \* Centre Commercial Boisseuil (entrée Flunch) tél. 55 06 93 80

**10 % de réduction sur présentation de la Carte Jeune**



**BON**  
Une pellicule  
**gratuite,**  
pour une pellicule  
développée

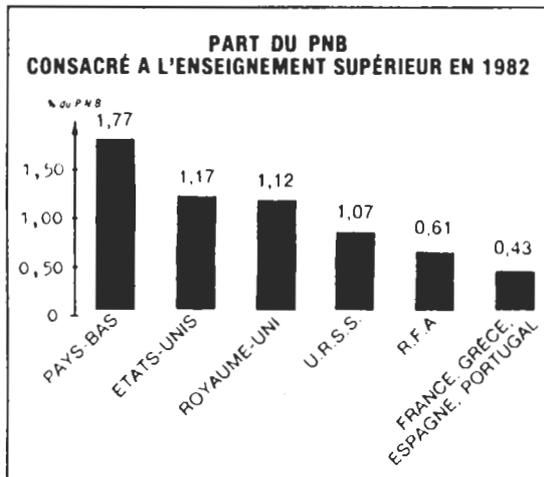


**FOTO-NEW'S**

**« L'Education Nationale, priorité des priorités ! »**  
**Proclamation contenue dans de nombreux discours, mais la réalité vécue depuis plusieurs décennies, c'est la persistance de budgets insuffisants pour faire face aux besoins les plus immédiats, c'est l'austérité appliquée à ce budget déclaré « prioritaire ».**

## VINGT ANNÉES D'AUSTÉRITÉ

L'enseignement supérieur français, négligé pendant des années, manque de moyens.



Depuis vingt ans, le budget de l'enseignement supérieur a augmenté moins vite que les effectifs. Il a doublé, alors que le nombre d'étudiants a triplé. Du coup, les dépenses publiques par étudiant ont baissé : en moyenne de 28 700 F par an en 1968 elles n'ont depuis lors cessé de décroître : 21 000 en 1980, 20 200 en 1984, 18 800 en 1985 et 18 400 en 1986, chiffre autour duquel elles stagnent encore. Cela place la France dans une situation peu glorieuse avec un effort tout juste comparable à celui de la Grèce, de l'Espagne ou du Portugal ; mais loin derrière les grands pays industriels.

### DÉPENSE PUBLIQUE PAR ÉTUDIANT EN 1982

France...	: 2 200 \$
RFA	: 3 000 \$
Suède	: 3 100 \$
USA	: 5 900 \$

Ce qui en est accusation ici, c'est un effort insuffisant de l'état français dans l'enseignement supérieur, très en deçà de la moyenne et qui a fortement baissé.

### % DES CRÉDITS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT AFFECTÉS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 1982

France...	: 12,6 %
RFA	: 14,8 %
Pays-Bas	: 26,4 %

La part du budget allant au supérieur diminue de 40 % entre 1969 et 1979 (passant de 0,57 % du PIB en 1969 à 0,39 % en 1979). "Ceci est d'autant plus étonnant que les effectifs ont augmenté d'environ 44 % alors que ceux du primaire baissaient et que ceux du secondaire ne progressaient que de 16 %" précise le rapport.

« Demain l'Université » (élaboré en janvier 1988 à la demande de Valade) qui poursuit "seules les dépenses de personnel par étudiant ont augmenté entre 1974 et 1983 (de l'indice 100 à 131) pour baisser d'ailleurs un peu depuis (indice 122 en 1986). En revanche, les dépenses de fonctionnement hors salaire ont très fortement diminué (indice 101 en 1974, 45 en 1986) et celle d'action sociale en faveur des étudiants aussi (indice 100 en 1972, 74 en 1982 pour remonter légèrement ensuite). Quand aux dépenses en capital, déjà en très forte baisse en 1965 et 1972, elles sont passées à l'indice 31 en 1981".

### DÉGRADATION DES CONDITIONS D'ÉTUDE

La réalité quotidienne de ces chiffres s'impose à nous sous de multiples apparences. Le parc immobilier uni-

versitaire qui avait été bien renouvelé et augmenté dans le courant des années 60 est aujourd'hui vieux et les locaux souvent dégradés ne sont plus suffisants pour accueillir les vagues croissantes de bacheliers qui accèdent à l'enseignement supérieur. L'augmentation de la proportion d'étudiants bénéficiant de l'aide sociale non suivie par une augmentation parallèle du budget de l'aide sociale entraîne un grand nombre d'étudiants vers les petits boulots, appoints devenus nécessaires pour se garantir quelques argents, quand ce n'est pas à l'abandon, au rejet du système éducatif. Les moyens pédagogiques restent toujours insuffisants. La misère des bibliothèques universitaires a été encore récemment dénoncée par le rapport Miquel qui estime que pour rattraper les seuls retards, "l'investissement minimal serait d'environ 210 millions de francs par an pendant 10 ans". A tout cela, et j'en oublie, il faut encore ajouter la question préoccupante de la dégradation progressive des taux d'encadrement des étudiants, aujourd'hui inférieur dans de nombreuses disciplines aux normes fixées par le ministère lui-même, qui est encore loin d'être résolu, et qui est aggravé par le vieillissement du corps professoral (L'âge moyen d'un professeur est, en 1990, de 51 ans 10 mois).

### SÉGRÉGATION SOCIALE

Les étudiants issus des milieux les plus défavorisés sont les premières victimes de la dégradation de nos conditions d'études et sont progressivement exclus de l'université ; ils préfèrent souvent s'engager dans des filières plus courtes ou sélectives à l'entrée, mais où le résultat final est moins aléatoire qu'à la faculté. Ils ne sont pas les seuls à faire ce choix, la crise de l'enseignement supérieur touche tout le monde. Au total ce sont 26 % des entrants en Deug qui se reorientent vers d'autres études relevant du secteur régulé : IUT-STTS (12 %) formation paramédical et social (6 %), école d'ingénieur et de commerce, instituts d'université...

La ségrégation sociale qui s'est développée à la faveur des budgets d'austérité est ainsi en grande partie responsable des taux importants d'échec et d'abandon qui semblent caractériser l'enseignement supérieur français.

### UN EFFORT QUI RESTE INSUFFISANT

On pourrait croire qu'aujourd'hui les leçons ont été tirées, que l'enseignement supérieur est enfin érige en priorité nationale par les plus hautes instances de l'Etat et qu'enfin les moyens vont être dégagés pour rattraper un retard si préjudiciable. Il n'en est rien, les crédits débloqués restent insuffisants. On tente même de faire accréditer le fait que les derniers budgets assument en matière de crédits un effort sans précédent depuis 20 ans et qu'il n'est pas possible de faire plus.

On essaye de donner le change devant le mécontentement grandissant des étudiants. Des mesures toutes plus spectaculaires les unes que les autres sont annoncées à grand renfort de média. Tout dernièrement, Lionel Jospin a annoncé un effort de seize milliards de francs, sur cinq ans, pour étendre les constructions universitaires. Mais loin d'être exceptionnelles ces mesures vont tout au plus accompagner l'augmentation du nombre d'étudiants prévue pour les cinq ans qui viennent (de l'ordre de trois cent mille), sans rien résoudre quand aux désastreuses conditions d'études actuelles. Ramenée à un taux annuel, il s'agit d'une augmentation cumulée de 1,1 milliard de francs par an qui n'empêchera pas la dégradation des taux d'encadrement, des équipements, de l'environnement social (bourses, cités U, restos U...). Au final, ce « plan exceptionnel » va conduire l'Etat à investir moins d'argent par étudiant qu'actuellement.

Si ces crédits ne sont pas à dédaigner, ils ne constituent pas pour autant une rupture dans la logique du désengagement financier de l'état dans l'enseignement supérieur. Ils sont très loin de répondre à l'étendu des besoins.

**L'Etat a les moyens de débloquer rapidement des fonds en direction des universités. Si ces fonds ne sont débloqués qu'au compte-goutte, c'est qu'une politique délibérée de mise en place d'une formation à deux vitesses est entreprises depuis quelques années.**

## PÉNURIE : PAS POUR TOUS

Toutefois, force est de constater que la pénurie n'est pas la chose au monde la mieux partagée. Si elle est présente partout, elle ne l'est certes pas partout au même degré. Comment se présente le visage de l'enseignement supérieur aujourd'hui ? D'un côté des universités qui accueillent plus d'un million d'étudiants avec un budget de l'ordre de 20 milliards de francs, de l'autre des prépas et des écoles qui en accueillent environ deux cent mille pour un budget de huit milliards de francs (leur budget relève du budget de l'enseignement supérieur ou de celui de l'Education Nationale en général comme du budget d'autres ministères). Les études menées par le ministère estiment ainsi qu'un étudiant universitaire coûtait en 1983, 16 250 F par an contre 28 000 pour un étudiant d'I.U.T., 30 150 pour un prépa ou 49 300 pour un élève ingénieur. L'encadrement moyen étant d'un enseignant pour huit étudiants dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs, un enseignant pour treize étudiants en I.U.T. et un enseignant pour vingt quatre étudiants dans le cursus universitaire classique. Ici, ce sont des choix qui s'expriment. Pour répondre aux besoins immédiats du patronat, on consent à faire des efforts. Ce ne sont pas des choix isolés, ils résultent d'un projet d'ensemble, d'une orientation que l'on entend donner à l'enseignement supérieur.

Les perspectives de recomposition européenne accélèrent cette recomposition. Les besoins grandissants en qualification qu'elles suscitent sur le marché du travail poussent à diversifier en amont les filières de formation de cadres, d'ingénieurs de production, de techniciens supérieurs. L'esprit qui préside à la diversification de ces filières de formation reste cependant celui qui a toujours habité notre système de formation régulé : celui de mieux canaliser ces besoins naissants. Au sein des universités, on tend ainsi à favoriser la mise en place d'un système de formation à deux vitesses : les filières classiques qui rassemblent la presque totalité des étudiants sont de plus en plus étouffées financièrement alors que parallèlement se développe un système de formations d'élites, réservées à un petit nombre d'étudiants et extrêmement bien dotées en moyens.

### L'EXEMPLE DES MAGISTÈRES

Les magistères mis en place par Chevènement, en 1984, sont un parfait exemple de telles filières d'élites. Ces formations en trois ans

après le premier cycle, ultra sélectives, réservées à une petite élite de quelques dizaines d'étudiants par matière, débouchent sur des diplômés non nationaux. Les universités fixent elles-mêmes le contenu des enseignements, les règles de contrôle des connaissances et de délivrance des diplômes. Dans ces conditions, chaque université se trouve en situation de faire « monter les enchères », de conquérir ses titres de noblesse en faisant émerger ses « gagnants ».

Outre un enseignement de très haut niveau, les étudiants de magistères bénéficient de stages réguliers en entreprises et en laboratoires, inexistant dans les autres filières. On imagine sans peine l'effort d'encadrement pédagogique que représentent ces formations où sont facilement affectés les meilleurs enseignants.

### LE GOUVERNEMENT S'APPUIE SUR LA PÉNURIE POUR IMPOSER UN SYSTÈME DE FORMATION A DEUX VITESSES

L'asphyxie budgétaire de nos universités n'est pas une fatalité, un soi-disant manque de moyen de l'état, elle résulte d'une volonté politique. C'est cette volonté politique qui est à l'œuvre dans le rapport du commissariat général du plan de septembre 89 qui stipule qu'il n'est pas question d'investir plus dans l'enseignement supérieur tel qu'il est. Peut-on être plus clair ?

Le gouvernement s'appuie en fait sur la pénurie résultant de sa propre politique économique pour imposer des réformes de structure. Le but recherché est d'instaurer peu à peu un système concurrentiel à plusieurs vitesses où un petit nombre de « pôles d'excellence » et autres filières d'élites répondraient aux besoins immédiats du patronat en travailleurs qualifiés dans des créneaux précis et pour un nombre limité d'emplois, pendant que les filières classiques seraient toujours plus en proie à l'échec et à l'absence de débouchés.

Cette politique est une adaptation stricte aux besoins d'un marché du travail et d'une économie en crise et considérée comme devant le rester dans l'avenir.

## D'AUTRES CHOIX

L'objectif est bien de fabriquer des « gagnants » et des « perdants ». Ce projet de société est un leurre pour les étudiants car la crise est imputoyable pour ceux qui ne sont pas les « gagnants ». Il faut donc gagner à tout prix. Le seul ennui, c'est que la défaite touche de plus en plus de monde et que l'axiome « que le meilleur gagne » occulte les causes de l'échec et ne permet pas de comprendre que là aussi les bons y passent.

L'élitisme, la sélection à outrance, la concurrence accélèrent le déclin du pays. La France connaît un taux de scolarisation post-baccalauréat parmi les plus bas des pays industrialisés. Les besoins en qualification exigeraient d'accueillir beaucoup plus d'étudiants, de mieux les former.

**L'usine nouvelle du 29 juin 1989 fait état de l'« incroyable pénurie » d'ouvriers qualifiés qui « handicapent les entreprises en plein boom, les poussant au mieux à retarder les livraisons, au pire à refuser des commandes ».**

Or, c'est l'inverse qui est en train de se produire. Notre économie souffre d'une pénurie de diplômés et, contrairement à l'idée énoncée comme une évidence, l'élitisme n'est pas du tout source de qualité. Il en constitue même un obstacle car il écarte et stérilise a priori une grande part de ceux qui pourraient un jour devenir les meilleurs cadres de la nation. Il est un frein à une sélection, conçue au bon sens du terme, des meilleurs qui n'est possible et fructueuse que par la promotion et la réussite de tous.

Que peut apporter l'esprit le plus inventif s'il n'est entouré que par des gens sous qualifiés ? Qu'en est-il de la compétence réelle d'une petite élite sans la possibilité d'une véritable émulation au sein d'un ensemble de travailleurs, en nombre suffisant, capables d'assimiler et de développer l'héritage scientifique et technologique ? Pour obtenir l'émergence du maximum d'éléments de très haut niveau, il faut puiser dans toutes les couches de la société et permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même.

Encore plus de sélection et d'élitisme, c'est multiplier les gâchis et aggraver l'inadaptation de notre système de formation.

### UN BUDGET POUR NOS FORMATIONS

Pour un enjeu de démocratisation, pour combattre la sélection sociale qui s'est aggravée ces vingt dernières années, à l'université, comme pour préparer l'avenir de notre pays, il est indispensable de sortir les universités de la crise où on les a plongées. Une autre politique universitaire, faisant le choix d'une orientation des dépenses publiques définissant comme prioritaire la formation, est aujourd'hui nécessaire. Des milliards sont gaspillés dans le surarmement alors que nos formations sont sacrifiées. Cette politique constitue un non sens. Un rééquilibrage structurel durable du budget de l'état en faveur de l'Enseignement Supérieur doit être adopté.



Les entreprises, premières bénéficiaires de l'élévation des niveaux de formation et de qualification, doivent contribuer aussi à l'effort national de financement de nos formations. Mais nous refusons tout système qui leur abandonnerait la maîtrise de la répartition des fonds qui détermine, en dernière instance, la politique réelle de l'université.

# JEFF

3 ADRESSES POUR VOUS SERVIR

◇ 15-17 pl. des Bancs    ◇ Centre Saint-Martial  
☎ 55 34 57 41            ☎ 55 77 60 41

◇ Carrefour Boisseuil  
☎ 55 06 05 61



## BOTTES

GO WEST - SAN DIEGO

NOCONA - SANTANA

HARLEY - JUSTIN

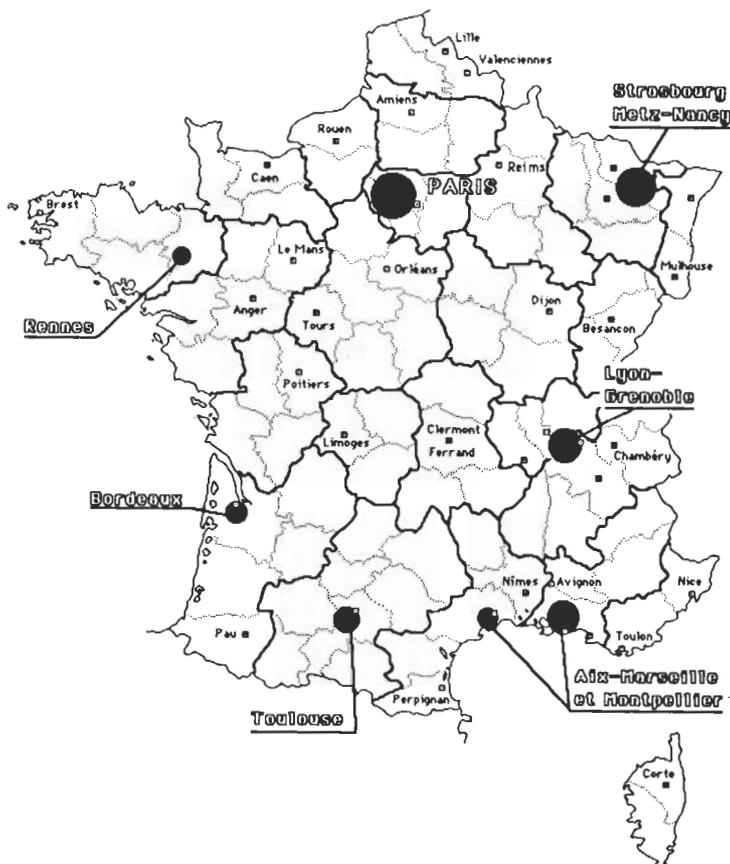
MEXICANA

## CHAUSSURES

DOC MARTEN'S

CREEPERS

LES "POLES D'EXCELLENCE"  
DE M. JOSPIN



## MUSIQUE LIMOGES

*G. SCARFIGLIERI*

11, rue du Consulat 87000 LIMOGES

☎ 55 33 53 17

PIANOS

SYNTHÉTISEURS : CASIO - ELKA  
KORG - ROLAND - TECHNICS - YAMAHA

GUITARES

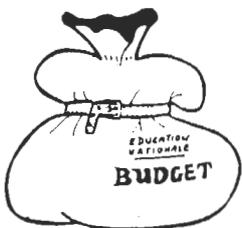


PARTITIONS

ET TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN !

*LOCATIONS A TARIF COMPÉTITIF*

(N'OUBLIEZ PAS VOTRE CARTE JEUNE)



# UNIVERSITÉS 2000

21

*La redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les régions, pour la politique universitaire, a fait l'objet d'un débat abondamment nourri cette dernière année. Les perspectives de construction européenne n'y sont pas étrangères. Les régions voient de plus en plus dans l'enseignement supérieur un élément essentiel de leur développement économique au sein de l'Europe. Partout, elles tendent à prendre le relais financier de l'Etat - qui l'encourage par son propre désengagement - pour affirmer leur intérêt croissant pour nos universités et justifier leur revendication d'une maîtrise accrue sur nos formations. Le Conseil général du Centre estimait ainsi que les difficultés de la dernière rentrée universitaire faisaient apparaître « la carence de l'Etat » et demandait « que les régions deviennent compétentes en matière d'enseignement supérieur avec un transfert de ressources correspondantes ». Il s'agit là d'une position extrême mais qui n'est pas en discordance avec le discours d'ensemble : un transfert de compétence est unanimement demandé. Dans un article paru dans le journal Le Monde du 23 novembre 89, André ROSSINOT, maire de Nancy, estimait que « face à (un) transfert de charge qui existe de fait, il faut que le débat s'instaure et que des règles du jeu, acceptables par tous, soient édictées ». Le projet « Université 2000 » procède, en apparence, de cette volonté et de cette démarche consensuelle. C'est en masquer les enjeux, car au-delà du simple transfert de charge, il entérine le désengagement financier de l'Etat et, par une nouvelle donne, des pouvoirs pour que la politique universitaire progresse dans le sens d'une subordination de nos formations aux intérêts économiques.*

Le projet « Université 2000 » correspond à la préparation d'un schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs ; il est voulu comme "un ensemble de procédures d'études et de décisions associant de multiples partenaires sous l'impulsion et la coordination de l'Etat". En fait, il s'articule autour d'un rapport de Claude ALLÈGRE qui fixe d'ors et déjà les principales orientations. Il constitue surtout une délimitation des champs d'intervention entre l'Etat, les collectivités locales et les universités, dont l'autonomie est programmée. Délimitation, du reste, assez floue. On en retient surtout le principe du partenariat entre les universités et les collectivités locales, qui n'avait jamais été posé avec autant de force. Ce partenariat tel qu'il est présenté, signifie un transfert de compétence en matière d'enseignement supérieur de l'Etat sur les collectivités qui assureraient une part de plus en plus importante dans le financement de nos formations. L'avis des collectivités serait ainsi sollicité sur tous les aspects de la vie universitaire, y compris les grands axes d'orientation pédagogique.

On mesure les conséquences d'une telle politique. Le risque est grand d'une inégalité grandissante dans le devenir et la qualité des universités, en fonction de la capacité contributive des collectivités qui les soutiennent. Mais au-delà, le gouvernement présentant comme une fatalité la pénurie des financements publics, on peut se demander si sa politique contractuelle avec chaque établissement, ou à trois avec établissements et régions, n'a pas pour but de faire intérioriser par les universités et les collectivités territoriales une contrainte de limitation du nombre d'étudiants ou des dépenses de formation pour ceux-ci, et de faire assumer, y compris politiquement, la responsabilité de la perversion des objectifs de formation par les contraintes financières. L'enjeu n'est pas seulement l'intégration de la pénurie, c'est un enjeu de pouvoirs sur les critères de la répartition des fonds qui va ensuite commander toute la politique réelle de l'université.

L'autonomie des universités est un leurre. Les réformes en cours annoncent sa mise sous tutelle accrue par les « partenaires » qui viendront compléter la dotation budgétaire de l'Etat. Avec le projet « Université 2000 » les établissements d'enseignement supérieur voient de fait renforcer leur dépendance. Sous couvert de « décentralisation » et de « contractualisation » ce sont à la fois la pénurie, et une mainmise renforcée de la machine économique sur le fonctionnement et les contenus de l'Enseignement Supérieur qui sont organisés. Déjà en mai dernier, Charles PASQUA inaugurait, presque en terrain conquis, le "Club-92", chargé de mettre les formations de l'Université de Paris X - Nanterre en adéquation avec les besoins des industriels des Hauts-de-Seine.

Nous dénonçons de telles orientations : le pilotage par l'aval de la formation et de la recherche ne peut conduire qu'à la spécialisation sur des créneaux de pointe au détriment de la pluridisciplinarité. Les secteurs d'enseignement, jugés non rentables se retrouveraient alors en situation d'assistés. Le schéma d'aménagement pousse vers une organisation fine d'une telle

situation par la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur : cela ne signifie pas la mise en synergie de ces établissements et la promotion d'un enseignement de qualité pour tous - ce qui serait conforme à l'enjeu de démocratisation du système éducatif, qu'il se pose en terme de réduction des inégalités géographiques ou de réduction de la ségrégation sociale ; au contraire, elle vise à une hiérarchisation de plus en plus poussée des établissements d'Enseignement Supérieur où des universités et des antennes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> zones seraient mises en remorque de « pôles d'excellences » plongés dans un système concurrentiel.

Le projet « Université 2000 » ne survient pas seul. Il fait partie d'un ensemble cohérent de réformes qui vise à une recomposition complète de l'enseignement supérieur et au delà de l'ensemble du système éducatif pour mieux le soumettre aux intérêts économiques. Il nous faut rester extrêmement vigilants et nous rassembler pour imposer d'autres choix : ce que l'on a viré, il n'y a pas si longtemps, par la grande porte ne doit pas revenir aujourd'hui par la fenêtre.

## SCHEMA D'AMENAGEMENT DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS ORIENTATIONS PRESENTÉES AU CNER LE 19 FÉVRIER 90

- Autonomie et contractualisation doivent permettre aux universités de « résoudre les problèmes de croissance ».
- L'avis des collectivités sera sollicité sur tous les aspects, y compris les grands axes d'orientation pédagogiques.
- Pas de créations d'universités nouvelles (sauf Ile-de-France et Pas-de-Calais) ; régularisation de la situation des « antennes sauvages ».
- Promotion de quelques pôles européens (Strasbourg, Grenoble, Toulouse, Orsay) ; renforcement des pôles existant et développement des délocalisations.
- Schémas régionaux des implantations universitaires prolongeant les schémas post-baccalauréat.
- Politique de l'orientation qui distingue enseignement court, long, filière et culturel générale et professionnalisées.
- Politique des campus.

# "Restos U", amphis : S.O.S. engorgement

C'est n'est pas encore un automne "chaud" à proprement parler, mais la température monte depuis quelques jours à l'université de Limoges.

Pourquoi ? Parce que les étudiants sont toujours plus nombreux cette année sur le campus (environ 10%) et que les locaux ne sont pas extensibles.

En sciences, il y a eu un début de grève hier, et au restaurant universitaire de La Borie, l'immense queue quotidienne commence à susciter divers mouvements d'humeur.

La "petite" université limougeaude est en fait en train de devenir "moyenne" et se trouve, en quelque sorte, victime de son succès.

Ces problèmes de place sont un "bon" problème de développement, une preuve de la montée en puissance de l'université. N'empêche, ils sont difficiles à gérer...

## Une heure pour passer à table : Dur...

Attendre plus d'une demi-heure et certains boivent plus d'une heure - pour passer à table, ce n'est pas le jour, même quand on est jeune.

Les étudiants de Limoges, stagnamment les habituels des restaurants universitaires de La Borie, ne font pas le grève de la faim pour autant. Mais le grève est là et les solutions n'ont rien d'évident.

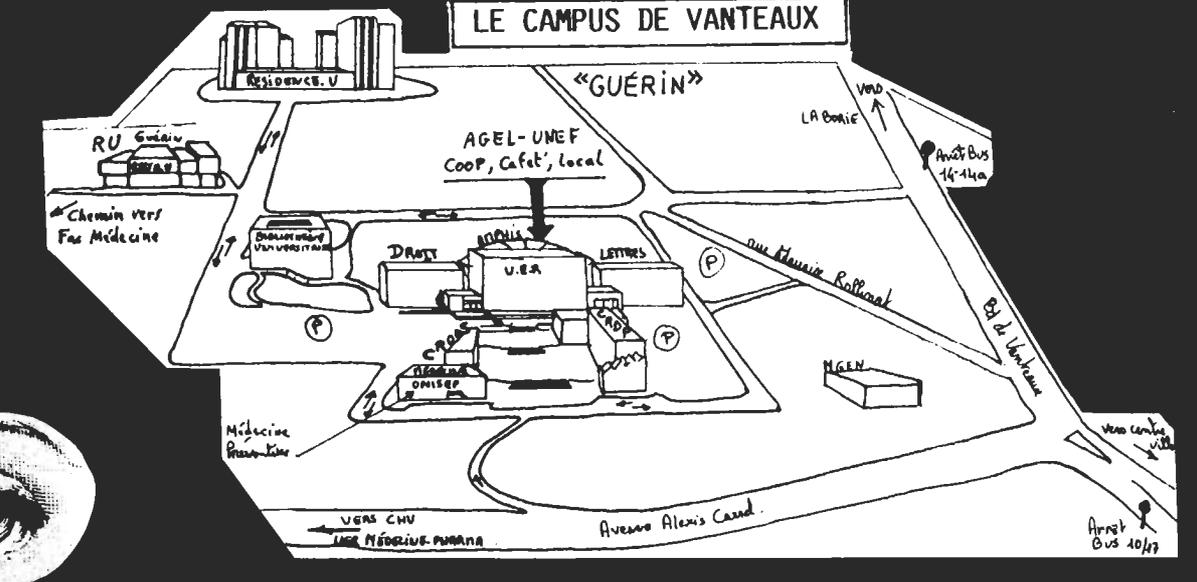
Un jour, un particulier le mercredi, un étudiant du collège de La Borie au point de l'II. Quand on arrive sans table, on peut espérer attendre un quart d'heure ou vingt minutes, parfois une heure.

La Borie : Solution en vue. Au campus, la nouvelle structure de l'II, devenue le deuxième, une fois terminée, l'autre en



SCIENCES : DES SIEGES !

Il faut attendre après la rentrée la fin de la semaine de l'ouverture de l'II. Les étudiants de l'Université de Limoges ont vu leur université se transformer en un véritable chantier de travaux publics.



# Universités 68-90 : mêmes causes, mêmes effets ?

La très forte croissance des effectifs d'étudiants crée des tensions comparables à celles des années 60 et inquiète le gouvernement

par Frédéric Goussien

La peur peut être bonne conseillère. On ne cache pas au ministère de l'éducation nationale que l'agitation qui a secoué les universités, à la dernière rentrée, a fortement aidé le gouvernement à prendre conscience de la nécessité de réviser le budget de 1990 pour l'enseignement supérieur.

A force d'être ressassée, la référence à mai 68 finit par s'user. Et pourtant, on peut, cette fois, sérieusement se demander si la situation présente n'a pas avec cet événement mythique de réelles ressemblances.

Le mouvement de 68 avait été le résultat de la convergence de quatre grands phénomènes : une explosion des effectifs étudiants, provoquant, à la fois, de graves difficultés d'accueil et

un profond renouvellement de la clientèle étudiante : une crise culturelle et politique, sur fond de croissance économique ; une réforme universitaire, installant le désordre dans les institutions et l'inquiétude dans les esprits ; une politisation du milieu, fournissant à une population étudiante dépourvue des leaders et des références idéologiques.

De ces quatre ingrédients, les deux premiers sont à nouveau réunis. Le troisième est en préparation. Seul le quatrième semble faire défaut.

Après une longue période de stagnation, les effectifs étudiants connaissent à nouveau une croissance accélérée. Le nombre des étudiants avait triplé dans les années 60. On s'attend à un doublement dans les années 90. De tels coups d'accélérateurs ne peuvent se produire dans le calme.



L'âge des casernes

## CONGRES DE L'UNEF

# Le refus de la pénurie

REUNIS à Toulouse, à l'occasion du 74<sup>e</sup> Congrès de leur organisation, les trois cents délégués de l'Union nationale des étudiants de France ont poursuivi jusqu'à hier, tard dans la soirée, leurs débats sur l'état actuel de l'enseignement supérieur.

abrupte sélection par l'argent : l'aide sociale sous toutes ses formes est remise en cause et, pour beaucoup d'étudiants étrangers, plane la menace de l'expulsion.

### Unitaires avant tout

Face à cette situation, Olivier Meier, le président de l'UNEF, a appelé au refus de la résignation : « Nous sommes unitaires. Pour défendre les intérêts des étudiants, nous ne serons jamais assez nombreux. » Le 16 mai - ainsi en a décidé le congrès - sera une journée nationale d'action dans toutes les universités. Une intervention toulousaine exprimait sa conception du syndicalisme : « Ne pas gérer la pénurie budgétaire. »

Hier soir, les délégués ont procédé à l'élection de la nouvelle direction du syndicat. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

Chaque orateur a décrit la situation dans sa faculté. Et tous les témoignages convergent : l'université française ne répond pas aux besoins en formation des jeunes. Elle ne peut - manque de matériels, de locaux, d'enseignants - accueillir décemment un nombre croissant d'étudiants, créant ainsi des situations inextricables, produisant du découragement. A cette sélection insidieuse, s'ajoute une



# Les étudiants dans la rue ce matin, avec leurs profs

Où a réuni la paradedeux: hier après-midi, à la faculté de lettres de Limoges, les étudiants qui ont organisé depuis le matin par: qu'il n'y a pas assez de places dans les amphithéâtres, ont obtenu un pour le déroulement de leur assemblée générale de protestation. Il n'est pas rare et c'est comme il se doit, infortunablement installés dans les couloirs et sur les marches d'escaliers que s'est tenue cette assemblée générale organisée par l'A.G.E.L.-U.N.E.F. qui devait décider de la suite des actions à mener.



L'intervention du président Pierre Fouchier au cours de l'assemblée générale.

À l'issue de l'assemblée générale de l'association des étudiants de la faculté de lettres de Limoges, les étudiants ont décidé de manifester devant le rectorat ce matin.

« Une fois, il faut qu'on ait le droit de manifester, de se réunir, de se rencontrer, de se rencontrer, de se rencontrer... »

Après avoir vu le président Fouchier, les étudiants ont décidé de manifester devant le rectorat ce matin.

**Avec le S.N.E.S.-sup**  
Les étudiants de la faculté de lettres de Limoges ont décidé de manifester devant le rectorat ce matin.

Après quelques échanges dans les couloirs, les étudiants ont décidé de manifester devant le rectorat ce matin.

Après quelques échanges dans les couloirs, les étudiants ont décidé de manifester devant le rectorat ce matin.

Après quelques échanges dans les couloirs, les étudiants ont décidé de manifester devant le rectorat ce matin.

Après quelques échanges dans les couloirs, les étudiants ont décidé de manifester devant le rectorat ce matin.

## PROJET « UNIVERSITE 2000 »

# Bien loin des enjeux

« UNIVERSITE 2000 » est l'intitulé d'un document rendu public le 27 avril par Claude Allègre, le conseiller spécial de Lionel Jospin chargé de l'enseignement supérieur. Ce texte ne comporte absolument aucune évaluation des besoins auxquels devra répondre l'université dans la prochaine décennie, ni le moindre cadrage budgétaire sur lequel s'engagerait l'Etat. Il se contente de définir « les modalités et le calendrier de préparation du schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs ».

académique, puis régional, enfin national, avec des Assises dans le courant du mois de... juin !

Les annexes sont révélatrices. La première concerne les « Pôles universitaires européens » qui concernent Strasbourg, Grenoble, Toulouse, Orsay-plateau du Moulon, Ulm, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Montpellier, Rennes-Nantes, Bordeaux, Nancy « pourront postuler à ce statut ». Les organismes dirigeants de ces « pôles » échapperont pour partie aux universitaires et feront une large part aux choix arbitraires.

« L'annexe II porte sur les « antennes universitaires » qui ne comportent que « des formations de 1er cycle ». Déjà en existent 70, « une vingtaine de projets pourraient leur être prochainement ajoutés », dont les collectivités territoriales assumeraient pour au moins 50% les investissements et le fonctionnement, sans compter les équipements (bibliothèque, logement, etc...). L'annexe III est relative aux « universités omnicatégoriales ». La quatrième annexe évoque quelques généralités sur « la politique des campus ».

Le travail sera mené au niveau de chaque établissement puis

Après cette administration, règle le schéma de l'enseignement supérieur.

Il s'agit donc d'un projet de restructuration extrêmement hiérarchisé de l'université française.

## A.G.E.L.-U.N.E.F.

# L'université doit s'adapter aux besoins des étudiants

Réuni autour de son président Olivier Cuis, le bureau de l'A.G.E.L.-U.N.E.F. a présenté dernièrement le bilan de ses activités passées et à venir. Au menu de cette conférence de presse informelle, un vaste tour d'horizon des actions engagées depuis la rentrée universitaire.

« La rentrée 1990 aura été la plus difficile depuis des années », évoquant la grande mobilisation de protestation d'octobre contre le manque de places au restaurant-universitaire, le bureau de l'U.N.E.F. de Limoges a souligné que le mouvement de protestation a aujourd'hui permis le doublement de la capacité d'accueil du R.U. Un peu plus de 7 millions de francs ont été débouqués, permettant la création, à l'horizon 1991, de 320 places supplémentaires.

Les étudiants n'ont trouvé un compte rendu formel commenté du récent colloque qui s'est tenu en présence des instances régionales et du rectorat. Un colloque qualifié de décevant par le bureau de l'A.G.E.L.-U.N.E.F.

« L'Etat semble avoir pris conscience des importants besoins de l'Université. Mais se donnera-t-il les moyens de ses promesses ? La région Limousine aura-t-elle les moyens suffisants pour faire vivre son université ? », s'interroge le bureau de l'U.N.E.F. Les instances gouvernementales semblent faire preuve de précipitation dans leur volonté de réparer l'irréparable, à savoir une rentrée 1990-1991 qui déjà s'annonce très difficile. Actuellement le taux d'échecs s'élève à 30 % au plan national. Ces chiffres correspondent à une réalité locale. Hélas, les structures d'accueil ne sont plus adaptées. Aujourd'hui ce n'est plus à l'étudiant à se plier aux contraintes de l'Université, mais à elle d'évoluer en fonction des besoins nouveaux des étudiants. Tout est affaire de moyens ».

Ce constat sous d'information s'est concrétisé par la naissance d'un journal interne « L.U. ». Limoges université, un trimestriel grand format bourré de renseignements pratiques (bibliothèques, droits et recours des étudiants, logements, culture, aides sociales, etc.). Le troisième numéro de ce journal grand luxe qui se veut plus qu'un simple bulletin d'informations sera entièrement consacré à la préparation du congrès national de l'U.N.E.F. qui se tiendra à Toulouse du 27 au 31 mai.



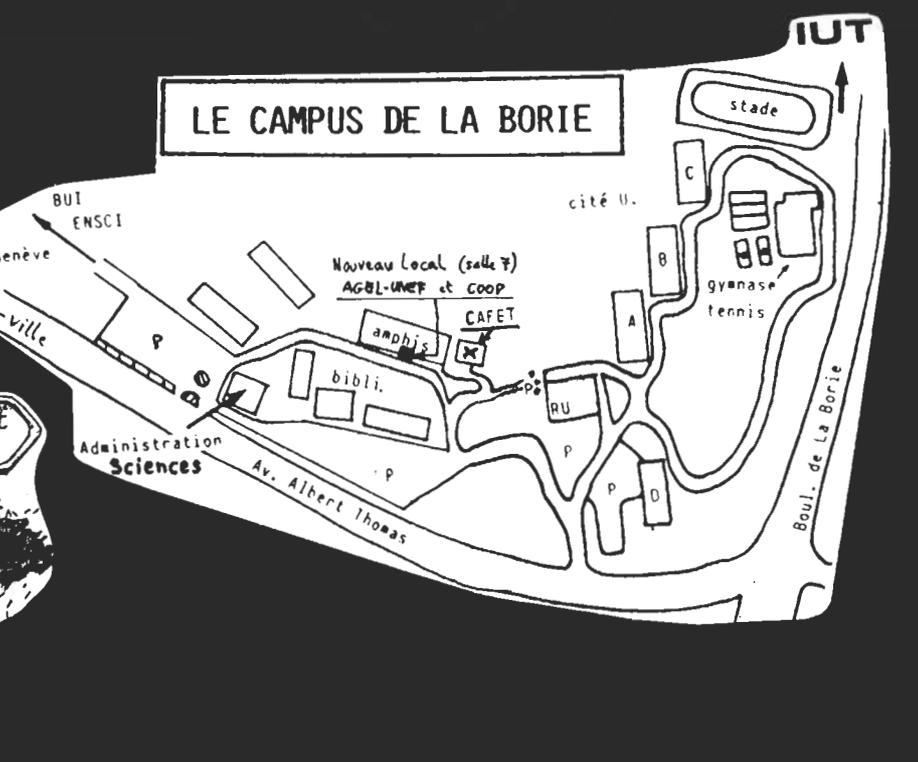
## LIMOGES : les étudiants au rectorat



# « Sauvons la fac ! »

« Sauvons la fac ! », disait un tract de l'AGEL-UNEF. Il visait l'impressionnisme des étudiants de Limoges. Tract qui soulignait le rassemblement qui s'est tenu devant le rectorat, à Limoges, le 27 avril, en présence de Claude Allègre, conseiller spécial de Lionel Jospin.

Et les détracteurs assuraient que le tract, distribué lors de la rentrée de Lionel Jospin, ministre de l'Éducation Nationale, à Limoges, tenait à la fois de la provocation et de l'humour.



# L'AGEL-UNEF

## L'AGEL au quotidien.....

*L'Association UNEF est le regroupement d'étudiants d'une même formation, d'une même UFR. C'est une structure qui permet d'être organisé tous les jours de l'année, dans notre amphithéâtre pour s'informer, pour lutter et gagner, pour s'entraider.*

La SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE, bien plus que des mots, que des services coopératifs, c'est agir pour vivre au mieux ses études. Présents sur les chaînes d'inscriptions nous t'aidons à mieux appréhender cette nouvelle année... Loin des idées nébuleuses d'organisations fantômes, l'AGEL est à tes côtés pour tout les problèmes rencontrés (et il y en a...).

A l'actif des étudiants de l'AGEL des années précédentes, il y a de nombreux acquis, obtenus par des actions (pétitions, lettres, délégations au Rectorat...). En outre, nous menons une lutte permanente pour le maintien et l'amélioration des filières existantes. Enfin, nous débattons activement du devenir de notre Université.

S'unir pour gagner un dédoublement de cours, quand ils sont surchargés, ce n'est possible que si nous sommes organisés pour créer le rapport de force pour changer la situation. Ensemble nous décidons d'agir, de lutter pour améliorer nos cours, nos TD, la tenue de nos examens, et notre vie d'étudiant pour réussir. C'est également un outil qui nous permet de nous entraider toute l'année sur notre formation, sur nos révisions et sur nos loisirs. Ensembles nous pouvons organiser des groupes de travail, de révisions, des échanges avec des universités étrangères, des polycopés de cours.

## .....Et ses structures

L'AGEL est une association régie par la loi 1901. Ses buts sont la *défense des intérêts moraux et matériels des étudiants.*

Pour être plus proche de chaque étudiant et plus apte à réagir aux problèmes rencontrés dans chaque faculté, l'AGEL a en son sein plusieurs associations autonomes, une pour chaque faculté, c'est à dire une association en Droit, en Lettres, en Sciences... Plus les coops et cafets'. Elles ont elles toutes un bureau pour les dynamiser, élus chaque année en Assemblée Générale. En dehors de ces structures ont été mis en place différentes commissions chargées de mener des réflexions sur de nombreux domaines, et qui se réunissent régulièrement ou quand le besoin s'en fait sentir...

De plus l'AGEL est affiliée à l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF : 52, rue Pailleron 75019 PARIS). Ce mouvement national permet alors de coordonner nos actions, plus généralement nos réflexions sur l'enseignement supérieur au niveau national.

**L'association, c'est le moyen efficace pour débattre et agir ensemble sur nos revendications et sur notre vie d'étudiant.**

## OU NOUS TROUVER ?

**Association Générale des Étudiants de Limoges  
Union Nationale des Étudiants de France**

*Dans toutes les facs, ou...*

✉ BP 602 87013 Limoges cedex

Ⓞ campus de La Borie 55 79 10 62  
campus de Guérin 55 50 01 86

**NOUS AVONS DES LOCAUX EN  
LETTRES, DROIT, MÉDECINE-PHARMA, SCIENCES.**

**VOUS LES TROUVEREZ SANS PROBLÈME : VOIR LES PLANS  
DES CAMPUS PRÉCÉDEMMENT, OU LES SPÉCIAL FAC.**

## L'AGEL-UNEF c'est :

- ◇ LE SYNDICAT ÉTUDIANT À LIMOGES
- ◇ DE NOMBREUX ÉLUS ACTIFS
- ◇ DES SERVICES
- ◇ DES PRISES DE POSITION
- ◇ L'ANIMATION DES CAMPUS
- ◇ UN MOUVEMENT RECONNU QUI A SU S'IMPOSER
- ◇ UNE ORGANISATION QUI FAIT PARTIE DE L'UNEF

**SCIENCES**  
(DROIT,  
**S** **F** **I** **C** **T** **I** **O** **N** !  
LETTRES,...)

Il est 6H45, la sonnerie stridente de mon réveil viens de terminer une nuit trop courte. Petit déjeuner rapide et frugal, douche pour se mettre en forme, et hop

direction la fac... Comme la plupart de mes congénères je prends un bus bondé, je n'ai pas eu le droit à une place en Cité U. Pourtant je ne roule pas sur l'or...

Enfin j'arrive à 7H45, je serais au moins sûr de pouvoir avoir une place assise dans l'amphi. Il y fait frisquet, qu'est ce que cela va être lorsque l'hiver viendra ? Il paraît que certaines années ils n'y mettent pas le chauffage, faute de moyens... Et pourtant il y aurait une priorité en France : la formation ! L'amphi se remplit à vitesse grand V (on se tiendra chaud). Tiens, dans le fond il n'y a plus de place : les gens commencent à s'asseoir sur les marches, à prendre les cours sur leurs genoux. Le pieds ! On attend l'arrivée imminente du prof... mais on nous annonce qu'il ne viendra pas, puisque son poste n'est pas pourvu ! Mais on en profite pour faire les groupes de TD... Comment 80 étudiants par groupe, mais c'est de la folie douce ! Bonjour la participation ! Quant aux TP, le nombre d'heures théoriques ne sera pas assuré : pas de profs, pas de locaux suffisants, bref la galère... Je ne parlerais pas de l'état des lieux : déplorable ! Ils ont pourtant encore supprimé un poste de femme de ménage.

Midi, fin des cours, direction le RU, c'est la course... Trop tard, une longue queue s'est déjà formée. Attendre, toujours attendre... La bouffe n'est pas très variée. 10,50 F c'est le nouveau prix du ticket, toujours en hausse. Il est loin le temps où il coûtait 1,65 F... Loin ? C'était dans le début des années 70. A cette époque, pour comparaison, le litre d'essence coûtait 1,80 F, faites le rapport ! Mais il faut dire que depuis l'État se désinvestit complètement de l'aide sociale étudiante. Ce soir, je sors à 19H, on ne peut pas faire autrement, faute de moyens, de locaux, de profs... : vous connaissez le refrain !

Voilà une journée malheureusement ordinaire en ce début d'année. Plus qu'une rentrée galère, c'est une rentrée colère !!! Les pouvoirs publics nous ont assuré le bon déroulement de cette rentrée. On voit le résultat... Mais ne nous laissons pas faire, les années précédentes de nombreuses luttes ont permis des acquis importants, y compris à Limoges. Alors ne baissions pas les bras, discutons, rassemblons nous et agissons !!!

# UNIVERSITÉS : CHANGEONS DE BRAQUET

25

*Agir pour son université, pour la valorisation de ses études, de ses diplômes, c'est là la volonté de chacun. C'est pourquoi l'AGEL-UNEF s'investit chaque jour pour défendre et développer nos diplômes.*

## DÉFENDRE ET DÉVELOPPER NOS DIPLÔMES

◊ **Maintien et développement de tous les enseignements existants**, avec en 1<sup>o</sup> cycle une véritable "rénovation" des Deugs, afin de réduire le taux d'échec et d'abandon des étudiants (50% actuellement en moyenne), et de diversifier les formations. Pour les étudiants salariés, possibilité de cours du soir et/ou polys de rattrapage.

◊ **Des diplômes professionnalisés en 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> cycles** (DEUST, MST, MIAGE...) collant aux besoins économiques locaux et nationaux, dont le développement ne doit pas se faire au détriment des filières générales.

◊ **Mise en place à Limoges d'une préparation à tous les concours de l'enseignement** (CAPES, CAPET, AGREG) cela manque par exemple en Eco, en Gestion, en Sciences Nat.

◊ **Tout étudiant doit avoir la possibilité à Limoges de poursuivre un 3<sup>o</sup> cycle de sa spécialité** : création de 3<sup>o</sup> cycles en Histoire, en LEA, en Espagnol... Avec une meilleure insertion professionnelle de ces 3<sup>o</sup> cycles.

## FAIRE VIVRE UNE PÉDAGOGIE ACTIVE ET OUVERTE SUR LE MONDE

◊ **Développement des TD et TP en groupes restreints** (20-30), de la pratique des exposés, des travaux de recherche personnelle...

◊ **Introduction de conférences de méthode et développement de l'information** sur les débouchés pendant l'année, ainsi que des contacts avec l'extérieur.

◊ **Introduction d'options pluridisciplinaires ouvertes à tous** ou incluses dans l'enseignement (Occitan, Histoire, Langues, Informatique et langages de communication, etc...).

## SOLIDARITÉ

Plus d'étudiants, des étudiants mieux formés, cela passe aussi par une politique d'aide sociale à la hauteur, nous demandons :

◊ **Le doublement en taux et en nombre des bourses**, et une révision des critères d'attribution. Le **droit à au moins un échec** aux examens pour les boursiers doit exister. Enfin, les bourses doivent être mensualisées et versées dès octobre.

◊ **Et pour tous, une amélioration et une extension du système d'aides indirectes** (cités U, RU, fonds d'aides...).

◊ **le réinvestissement de l'État dans le financement de la Sécu Étudiante** (supprimée en 85 par Chevènement).

## DES MOYENS

Nous ne sommes ni naïfs, ni utopistes, nous savons qu'un tel projet ne peut aboutir qu'avec un **effort budgétaire de longue haleine** et une réelle mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, personnels).

Pour nous, **l'Université est un service public**, et à ce titre il doit demeurer **gratuit** : nous refusons toute hausse des droits d'inscription, nous réaffirmons la priorité au financement public, nous refusons la privatisation rampante, nous refusons toute sélection qui serait autre que les examens de fin d'année.

**Des moyens existent, nous proposons :**

- un collectif budgétaire chaque fois que cela est nécessaire.
- une loi de programmation pour l'enseignement supérieur (comme la loi de programmation militaire).
- la collecte nationale de la taxe d'apprentissage (impôt-formation payé par les entreprises) et sa répartition démocratique, en fonction des besoins, sans léser les filières dites "non-rentables".
- transparence et contrôle démocratique du financement privé existant.

## AGEL-UNEF SERVICES

\* **Le guide** : c'est le 1er des services. Il te permettra de mieux connaître ta vie t'étudiant, ta fac, et... l'AGEL-UNEF.

**Présente partout (ou presque), l'AGEL-UNEF met ses locaux à disposition des étudiants. Ainsi elle a créé et gère pour tous :**

- 3 cafétérias : en Lettres/Droit, en Sciences, en Méd./Pharma (coop-cafet' qui va réouvrir cette année).
- 2 COOPS : Lettres/Droit, et Sciences (nouveau local : salle 7 - amphs de Sciences).



\* **Les locaux de Guérin** (cafet' des Lettres) et **de La Borie** (coop) sont abonnées à plusieurs journaux locaux et nationaux, des revues. Nous essayons d'offrir également un grand nombre de renseignements sur les formations et les activités culturelles sur Limoges et le région. Des panneaux d'affichage existent pour les petites annonces, les infos...

A vous aussi d'y participer, d'apporter vos idées, expériences, animations, informations...

\* **Les COOPS** : un programme à elles toutes seules ! Ce sont des associations à but non lucratif. Elles ont plusieurs pôles d'activité, et n'aspirent qu'à se développer encore plus :

- livres : commande de livres, quels qu'ils soient, à -15 % ! Possibilité de dépôt-vente, bourse aux livres.



- papeterie : tout, moins cher, et sur place.
- photocopies : à des prix défiant toute concurrence, et sur place (Guérin & La Borie).
- frappe et tirage de CV, mémoires, thèses (par vous même, ou d'autres étudiants sachant taper et voulant se faire un peu de blé ; faites-vous connaître !) sur Mac + et SE avec sortie imprimante laser (La Borie). Si vous avez envie d'un logo, de créer une affiche ou un journal, passage obligé au local de Sciences !

- reliures (Guérin & La Borie).

- journaux, infos, divers...



Lieux de rencontre et d'échanges, pôles d'attraction pour briser l'anonymat des facs, les cafets' et les coops ont également pour but de développer la vie associative (tarifs spéciaux pour elles, et lieux de diffusion privilégiés !).

Des réunions auront lieu à la rentrée pour renouveler les responsables de chaque service. Toi-même ?

## LA COOP

### UNE DÉMARCHÉ : L'ENTRAIDE ÉTUDIANTE

Ouvertes à tous les étudiants, quelle que soit leur filière, les COOPS AGEL-UNEF existent pour permettre à chacun de mieux réussir ses études. Se regrouper en coopérative pour acheter moins cher, bénéficier de tous les services directement à la fac : un objectif pratique pour faire gagner temps et argent aux étudiants (qui n'en ont pas beaucoup).

Solidarité  
Etudiante  
**AGEL-UNEF**

## BULLETIN D'ADHÉSION

INTERVENIR DANS NOS ÉTUDES...

S'INFORMER...

FAIRE DU NEUF...

POUR PLUS DE DÉMOCRATIE...

AGIR...

POUR UNE BONNE FORMATION...

AMÉLIORER NOS CONDITIONS D'ÉTUDES...

ÊTRE ÉLU EN CONSEIL...

CONTRE LA LOI DU FRIC À L'UNIVERSITÉ...

LES COOPS, LES CAFETS...

PRENDRE NOS AFFAIRES EN MAIN...

AGIR...

POUR UNE UNIVERSITÉ OUVERTE À TOUS...

ANIMER LA FAC...

RÉUSSIR NOS ÉTUDES...

**AUTANT DE BONNES RAISONS  
D'ADHÉRER A L'AGEL-UNEF :**

POUR TE SYNDIQUER A L'ASSOCIATION DE  
TON UFR, REMPLIS LE BULLETIN CI-DESSOUS :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE et tél : .....

ÉTUDES : .....

À RENVoyer à : **AGEL-UNEF**  
BP 602 87013 LIMOGES cedex  
ou dans nos locaux.

### AVEC L'UNEF

- S'informer pour participer
- S'entraider
- Agir pour mieux étudier

« L'UNEF LE SYNDICALISME  
AU CŒUR DES ÉTUDES »

COTISATION : 50 F

## 40 mauvaises excuses pour ne pas adhérer à l'AGEL-UNEF

Il vient de ressortir d'un récent sondage qu'il existait des étudiants qui tout en connaissant l'AGEL ne voulaient pas adhérer à cette association. Nous vous proposons donc 40 aveux de la plus mauvaise foi recueilli par notre spécialiste. Les noms entre parenthèses sont ceux des sondés qui ont bien voulu signer leur forfait.

- Je n'aime pas qu'on me rende service.
- Ça se fera bien sans moi.
- Chacun pour sa peau (Rambo).
- Je n'aime ni les études ni les étudiants.
- Quand j'entends le mot "responsabilité" je rentre chez ma maman.
- Je ne défends que mes intérêts.
- J'aime le teint pâle des frites au resto-U.
- Je suis contre l'animation des campus.
- Le syndicalisme rend sourd.
- Je suis pour le pouvoir absolu des enseignants et de l'administration universitaire.
- Les adhérents UNEF n'ont pas passé le test anti-sida.
- J'ai déjà ma secte.
- Je suis pour une sélection par l'argent (baron de Rothschild).
- A tout privé, tout va!
- La liberté des autres commence là où s'arrête la mienne.
- Je suis la fille du Président.
- Je suis le Président.
- Je suis pour une formation castratrice (Donatien Alphonse Marquis de Sade).
- Vivement les droits d'inscription à 5000 Francs (La revue "L'Étudiant").
- Un "syndicat" ?! Bouh...
- J'aime le SAC, les saccages, les mises à sac.
- J'adore nager dans la m... et tout seul de préférence.
- J'abhore le mot "lutte" (Collectif des ex-soixanthuitards intégrés).
- Je suis Apolitique, Asyndical, et A...némique.
- Les divisions, ça nous connaît (un ex-OCI-AJS-PSU-MAS, nouvel UID).
- Je suis contre la solidarité étudiante.
- Il n'y a pas dans l'AGEL de membre du Rotary Club.
- Je suis à fond pour la délégation de pouvoir.
- Ils ont les cheveux trop longs (un "militant" de l'UNI).
- Je sors mes ciseaux (Charles Pasqua).
- Je n'ai jamais eu de problèmes dans mes études (Stéphanie de Monaco).
- Je n'ai pas envie de retourner dans les ordres (François Léotard).
- Je n'ai jamais fait d'études (Henri Krasucki).
- Moi non plus! (René Monory, ex ministre de l'éducation nationale).
- L'UNEF est un complot judéo-maçonnique (J.M. Le Pen).
- Est-ce qu'on peut noyauter ? (Laguiller, Krivine).
- Je n'ai confiance qu'en ce que je rachète (Bernard Tapie).
- Je suis indépendant, pendant...
- Quand j'entends le mot "étudiant", j'envoie les chars (Den Xiao Ping).
- Je fait partie de la "Génération Sacrifiée" (Lionel Jospin).

Avec la 3ème république, naissent les premières associations d'étudiants. Ainsi à Nancy, en 1877, est créée la 1ère "société des étudiants", suivi par Bordeaux (1882), Paris (1884), ... Et c'est à Lille, le 4 mai 1907, qu'elles se réunissent : **L'UNEF est née.**

Une Association des étudiants de Limoges est créée en 1910 par les écoles existantes alors (Médecine, Pharmacie, Droit), et l'**AGEL** prend vraiment forme en 1923, et obtient même le label "reconnue d'utilité publique".

Avant-guerre l'UNEF se limite à un rôle corporatif et "folklorique".

1940 (11 novembre): l'UNEF organise la 1ère manifestation de résistance à l'occupant nazi, en plein jour, place de l'Étoile.

1946 : au congrès de Grenoble, l'UNEF définit une Charte qui va inspirer à l'avenir les réalisations et la conduite du mouvement étudiant. L'étudiant est défini comme un *jeune travailleur intellectuel*.

C'est aussi cette année-là que l'UNEF participe activement à la création de l'**UIE** (Union Internationale des Étudiants).

On note quelques faits importants :

- création de l'**OTU** (Office du Tourisme Universitaire)
- création de l'**OSU** (Office du Sport Universitaire)
- création du Centre National des Oeuvres en faveur des étudiants.

Dès lors, l'UNEF développe des actions revendicatives et obtient, en 1948, le vote par le Parlement d'une loi étendant le bénéfice de la Sécurité Sociale aux étudiants : la **MNEF** est alors créée par l'UNEF.

Puis s'engage la période de la "Grande UNEF", où celle-ci est l'une des toutes premières organisations à s'engager contre la guerre d'Algérie (1954/62). A ce moment-là, l'UNEF regroupe un étudiant sur deux, avec ses 100 000 adhérents.

A partir de 1961, le Pouvoir prend peur de la force du mouvement étudiant, favorise une scission et crée la **FNEF** (Fédération Nationale des Etudiants de France), à tendance fascisante. Peu à peu, les divisions s'accroissent et l'UNEF connaît une grave hémorragie d'adhérents : de fait, cela a pour conséquence de réduire son rôle de défense des intérêts étudiants.

Enfin, arrive mai-juin 1968 où l'UNEF reste, malgré tout, le seul pôle de rassemblement possible pour les étudiants. Mais, refusant de participer aux Accords de Grenelle, elle en sort un peu plus affaiblie.

En janvier 1971, le Bureau National de l'UNEF, composé d'étudiants du PSU (Parti Socialiste Unifié), est mis en minorité. Aussi, dans la majorité des villes, les comités d'action appellent à la réunion du 59ème congrès de l'UNEF, au mois de mars de la même année. C'est le **Congrès du Renouveau**, où l'UNEF abandonne les luttes politiciennes et reprend son rôle syndical revendicatif.

En 1973, elle engage un vaste mouvement contre la réforme des 1ers cycles de Saunier-Séité, puis contre les projets sélectifs des ministres Fontanet et Soissons (qui veulent faire payer aux étudiants le coût complet de leurs études). Voyant la force que représente alors l'UNEF, le gouvernement lui supprime sa subvention nationale, ce qui n'est pas fait pour les autres organisations étudiantes minoritaires.

Avec la crise, les études deviennent plus difficiles, plus onéreuses, plus aléatoires. L'UNEF affirme en 1980 l'orientation de la **Solidarité Etudiante** (d'où UNEF-"SE").

C'est aussi en 80 que se crée l'UNEF-ID par la coalescence des groupuscules de la scission de 71, puis aidée par le PS.

Avec l'arrivée au pouvoir de la Gauche, l'UNEF gagne l'abrogation de la loi Sauvage (qui réduisait la participation des étudiants), la revalorisation des bourses, et la mise en chantier d'une réforme de l'enseignement supérieur, la "Loi Savary", loi prometteuse par sa volonté de démocratiser l'Université, mais qui, à cause de blocages financiers, est vidée de son contenu. En 1984-85, voyant que de nombreux acquis sont remis en cause, l'UNEF rassemble avec pour mot d'ordre "On n'est pas des Pigeons".

C'est en mai 1986, au 71ème congrès, à Limoges, que l'UNEF décide de faire grandir la mobilisation pour s'opposer au projet **Devaquet**, avant d'atteindre, en novembre-décembre, l'ampleur que chacun sait. Mais cette victoire est aujourd'hui, et sous prétexte d'harmonisation européenne, remise en cause, par **Jospin...**

La suite dépend de nous tous.

## Les autres...

*Vous risquez peut-être au détour d'une conversation, d'en entendre parler... Alors, fidèle à notre rôle, nous vous en faisons part, bien qu'ils ne soient visibles qu'en période électorale.*

**L'UNI** : Union Nationale Interuniversitaire (regroupe des profs et étudiants fachos, royalistes, RPR...).

Créé en 1969 par un professeur d'extrême droite avec l'appui du S.A.C. et financé par la C.I.A., après la menace de mai 1968, pour faire de l'espionnage et de l'intimidation à la Fac. Depuis 1981, son rôle s'est un peu modifié, et il tente de se donner une image politique et "libérale". A fond pour Devaquet en son temps (les AG furent houleuses...), pour l'école privée, l'autonomie des Universités, etc...

Au fait, les collages de Le Pen ou du R.P.R. à la fac, c'est eux (et les injures et signes racistes qui couvrent de temps en temps les murs ? Et la destruction régulière des vitres de la cafet' UNEF de Lettres de 87 à 89 ? Et les braquages de la coop ?...).

**Le CELF** : Collectif des Etudiants Libéraux de France. Aide-toi, le ciel t'aidera. Self service et fac coca-cola. Le Celf existe, mais qui l'a rencontré ? L'Europe, peut-être...

**Les Corps** : existent en médecine-pharma et à l'IUT. Elles participent à l'animation de la fac, mais ne se soucient guère en général des conditions de vie et d'études des étudiants. Main dans la main avec les mandarins, ils se présentent régulièrement aux élections universitaires pour vite siéger à leur côté (quand ils daignent venir).

**Le MELRU-UNEF-ID** : Mouvement des Etudiants de Limoges pour la Renovation de l'Université-Union Nationale des Etudiants de France-"Indépendante et Démocratique". Quel nom à rallonge...pour pas grand chose à Limoges ! Naquit des cendres de l'après-Devaquet, se voulait indépendant et local, adhéra vite à l'UNEF-ID avant son congrès, participa aux élections universitaires (les places aux Conseils sont restées vides) et Présidentielles. Et quoi d'autre...?

# CASABONNE EST INNOCENT !

## UNE ARRESTATION ARBITRAIRE

Parce que son nom a été retrouvé dans le carnet d'adresse d'un couple présumé appartenir à l'ETA, Jean-Philippe CASABONNE a été arrêté le 6 juillet 87 alors qu'il passait ses vacances dans le sud de l'Espagne.

Ce couple, réfugiés basques en France, avait rencontré auparavant ce jeune palois de 21 ans, étudiant en sociologie à Bordeaux. Lui ayant prévu de séjourner en Andalousie, ils se sont bien entendu échangés leur nom et adresses.

C'est ainsi que, après l'arrestation fortuite de ce couple en Espagne, Jean-Philippe a été conduit dans les cachots (qui n'ont rien à envier à l'époque franquiste). Menacé de mort, torturé par la Guardia Civil, privé de soins et de nourriture régulièrement, il niera toute appartenance à l'ETA, ce que confirmera le couple arrêté.

## UN PROCÈS BACLÉ

D'abord accusé d'être un *chef de commando*, puis de *complicité*, puis de *soutien à l'ETA*, peu à peu le dossier se vide.

En décembre 87, le Consulat de France à Madrid va même lui proposer d'essayer d'obtenir son extradition s'il déclare être de l'ETA...

Premier procès le 9 décembre 88, 1 an et demi après son arrestation (malgré 2 condamnations par la Cour Européenne de Justice, l'Espagne maintient toujours une *loi d'exception* - dite loi antiterroriste - qui permet en effet de garder quelqu'un au secret pendant 2 ans sans jugement... ce qui est contraire à la présomption d'innocence, aux Droits de l'Homme).

Verdict : « 6 ans de prison pour collaboration à bande armée », après une parodie de procès où l'avocat français ne put intervenir et CASABONNE s'expliquer (il était enfermé dans une cage de verre hermétique et tout se passait en espagnol), malgré la présence de nombreuses délégations non gouvernementales.

Recours devant le Tribunal Suprême espagnol qui, le 13 novembre 89, confirme la décision pour « entretien de liens conscients avec l'organisation séparatiste basque ETA ». On l'accuse maintenant d'un délit d'opinion ! Cette fois-ci l'accusé était absent, et le tout s'est passé en vingt minutes...

La sacrosainte "Raison d'État" fait office de loi dans cette affaire. Et les dirigeants français se font discrets. Ce n'est pas le moment en effet de remettre en cause les bonnes relations franco-espagnoles, à l'heure où l'Espagne ouvre ses frontières sur le marché européen. D'autant plus que la France à cette époque expulse par dizaines des réfugiés basques en Espagne.

Les conditions de détention de Jean-Philippe n'ont cessé de se dégrader ; il subit des brimades, des coups, des fouilles vexatoires, on casse les carreaux de sa cellule en plein hiver, on détruit ses livres (fournis par ses profs de Bordeaux) et son courrier...

## MAIS JEAN-PHILIPPE N'EST PAS SEUL

En France, malgré une *campagne de non-information* de presque tous les médias nationaux, la lutte

pour obtenir sa libération s'est organisée. A Pau d'abord, puis à Toulouse, Bordeaux, Limoges, Périgueux, Paris, Lille... De nombreuses initiatives sont menées localement et puis nationalement : manif, pétitions, occupations des Consulats d'Espagne, une "marche" de Pau à Paris traversant de nombreuses villes fin janvier 90, etc...

A Limoges, un Collectif pour la Libération de Jean-Philippe Casabonne a été créé à l'initiative de l'AGEL-UNEF, et regroupant des partis, syndicats, associations, individus de la région. Il a mené de nombreuses actions pour essayer d'attirer l'opinion publique et les médias sur le sort de Jean-Philippe. Ainsi, de multiples pétitions ont été lancées, le Collectif est intervenu auprès des élus (des motions pour la libération de Jean-Philippe ont été votées par les Conseils Régional, Général et Municipal, par le Conseil d'Administration de l'Université), il a rebaptisé la place Léon Betoulle en place Casabonne, par deux fois des gens de tous les horizons sont venus arrêter le train Paris-Barcelone en signe de protestation, mais la seule réponse que nous avons eu, a été celle plutôt musclée des CRS.

Le gouvernement ne fait toujours rien pour essayer de sortir Jean-Philippe de sa prison.

## LIBERTÉ POUR JEAN-PHILIPPE CASABONNE



Jean-Philippe est innocent. Pourtant il est en prison depuis trop longtemps. Comment une telle situation est-elle compatible avec les déclarations officielles de nos gouvernants sur leur attachement à la défense des Droits de l'Homme dans ce monde ?

Le Président de la République gracie le meurtrier Anis Nakache pour raison d'État ; et l'innocent CASABONNE vient le 6 juillet 90 de commencer sa 4<sup>ème</sup> année de prison...

**VOUS POUVEZ ENVOYER DES LETTRES DE SOUTIEN À JEAN-PHILIPPE CASABONNE. IL EN A BESOIN.**

### Adresse :

Centro Penitenciario Herrera de la Mancha  
APDO 77 - M 1  
13200 Manzanares  
CIUDAD REAL - Espagne

Envoyez vos dons pour soutenir sa famille endettée pour assurer sa défense et lui rendre visite, ainsi que pour soutenir de nouvelles initiatives positives qui iront dans le sens de sa libération. Chèques à l'ordre de AGEL-UNEF/CASABONNE.

# MANDELA

## ENFIN

## LIBRE !

TANT QUE  
CONTINUERA  
L'APARTHEID :  
« BOYCOTT  
TOTAL »



### CAMPAGNE DES JEUNES DE FRANCE ET DU PACIFIQUE POUR L'ARRÊT IMMÉDIAT DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Les essais nucléaires servent à mettre  
au point de nouvelles bombes :

**30 fois de quoi détruire la planète, c'est 30 fois trop !**

Dans leurs protestations répétées, les gouvernements  
et les peuples du Pacifique le crient :

**Les essais nucléaires sont dangereux  
pour la vie et l'environnement !**

Les essais nucléaires coûtent cher, ils sont la clé  
de la course aux armements, le plus gros budget  
de la France cette année encore, or :

**Notre génération doit faire face à de terribles problèmes : les  
déséquilibres économiques et la misère croissante du tiers monde,  
l'aggravation du chômage et de l'analphabétisme, les atteintes  
chaque jour plus irréversibles contre l'environnement.**

Depuis 1 an, l'UNEF a rejoint la "Coalition des jeunes de France  
et du Pacifique pour l'arrêt des essais nucléaires français".

Ensemble, nous dénonçons le non-sens de la politique  
française de développement de son arsenal nucléaire.

## COMITÉ DE SOUTIEN à Rémi DARNE

B.P. 2040 - 34024 MONTPELLIER

29

Connaissez-vous "l'affaire Rémi Darne" ?

Tout est fait pour l'étouffer. Nous voulons vous en informer.  
Rémi Darne est un étudiant illégalement exclu de l'Université, avec  
la complicité de l'Éducation Nationale, pour délit d'opinion.  
Rémi Darne fait un mémoire de D.E.A. à l'Université de Droit  
d'Aix-Marseille.

Il publie un livre qui vulgarise son important travail de recherche.  
Dans ce livre, Rémi Darne dénonce le fonctionnement des lycées  
militaires, le mode de recrutement et la formation des cadres  
supérieurs de l'armée, l'ingérence du militaire dans l'Éducation  
Nationale et certaines pratiques d'extrême droite (chants nazis).  
Son université, l'Institut d'Études Politiques et l'archevêque d'Aix-  
en-Provence demandent l'interdiction du livre, font pression sur le  
juge. Le livre, censuré, est autorisé à la vente ; mais tabou, le  
distributeur habituel de l'éditeur refuse de le diffuser.

Immédiatement, l'Université exerce sur Rémi Darne un chantage :  
" Ou vous retirez de vous-même les livres des librairies, ou vous ne  
pourrez jamais soutenir votre mémoire de D.E.A.".

Rémi Darne refuse de céder.

Le tribunal administratif condamne l'Université.

Rémi Darne pense pouvoir alors enfin reprendre ses études. Mais  
l'Université refuse d'appliquer la décision de justice et amplifie la  
sanction en exigeant de l'étudiant qu'il repasse les examens qu'il a  
déjà subis avec succès.

Le gouvernement invoque soit l'indépendance de la justice, soit  
l'autonomie des universités pour refuser d'intervenir.

Nous décidons de nous rassembler et d'aider notre camarade pour  
qu'il puisse enfin soutenir son mémoire universitaire.

Rémi Darne a été victime d'une campagne de calomnie à l'I.E.P. d'Aix  
et à l'Université de Droit. Le gouvernement n'est pas intervenu.

Rémi Darne a pu s'inscrire dans une autre branche : "Philosophie" à  
la Sorbonne à Paris. Mais il voudrait continuer ses recherches en  
sciences politiques et s'il est à Paris c'est parce que, menacé de  
mort, il été contraint de quitter Aix. A l'Université de Lyon III, une  
trentaine de néo-nazis l'ont attaqué au cours d'une de ses conférences.

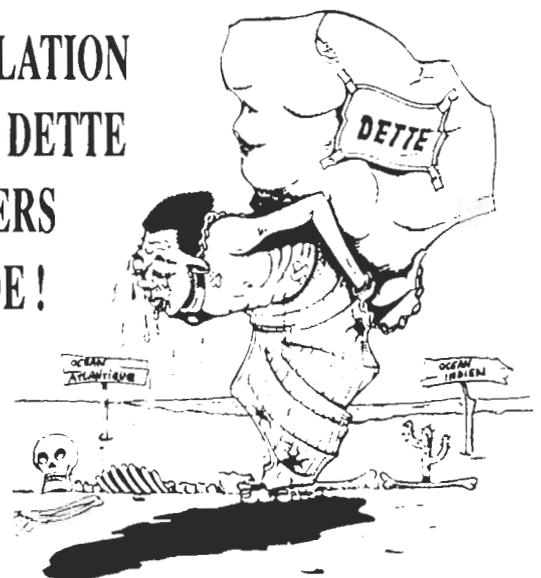
Jospin, Chevènement, Rocard, Mitterand, ne soyez plus complices !

Pour la liberté d'expression et pour le droit d'étudier à l'université,  
adhérez au Comité de soutien à Rémi DARNE.

« L'AFFAIRE DU LYCÉE MILITAIRE D'AIX »

En vente à la COOP AGEL-UNEF au prix militant de 70 F,  
ou directement à l'éditeur : Paul KERUEL, éditeur  
BP 3 - 13126 Vauvenargues.

## ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS MONDE !



Pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des parents mécènes ou d'être boursier (si on peut parler de chance d'avoir 1 600 F par mois dans le meilleur des cas)... et qui persistent à vouloir se nourrir, se loger et faire des études, il reste une solution : travailler... Être étudiant demande de nombreux frais, et pour beaucoup d'entre nous cela nécessite une activité salariée à côté des études (en début d'année à Limoges, 1 étudiant sur 4 déclare être salarié).

Attention, il faut savoir que le job, quel qu'il soit, prendra du temps au détriment des études. L'organisation des enseignements à la fac et la vie de salarié sont peu adaptées l'une à l'autre.

## LES PIONS...

Le Rectorat les appelle MI-SE (comprendre Maître d'Internat et Surveillant d'Externat) ; ils sont employés dans les lycées et collèges principalement pour des tâches de surveillance des élèves (le côté "garde chiourme"), parfois du travail de secrétariat (le côté "gratte papiers") et très rarement ils ont un rôle d'animation. L'ambiance et la densité du travail peut beaucoup varier d'un établissement à l'autre.

Attention les places sont chères : dans l'académie de Limoges, il y a environ 880 postes pour 11 000 étudiants !

### Comment devient-on surveillant ?

Il faut d'abord remplir un dossier de demande au Rectorat avant le 1er juin de chaque année. Chaque candidat se voit attribuer un certain nombre de points. Ces points tiennent compte de la situation sociale et familiale du demandeur (plus les revenus de la famille sont bas, plus le nombre de "points sociaux" est élevé) et de la situation universitaire (chaque succès universitaire donne droit à un certain nombre de points ; ceux qui déclarent s'orienter vers l'enseignement ou des concours ont des points supplémentaires).

Généralement, le premier poste est un remplacement de quelques mois, quelques semaines, voire quelques jours... mais ne pas se décourager, en principe on renomme en priorité ceux qui ont déjà travaillé.

### Droits et devoirs :

- Pour devenir surveillant et le rester, il est nécessaire d'être étudiant. Les années de pionnat ne peuvent excéder 7 ans, ou l'âge de 29 ans, et l'on doit justifier d'un succès aux examens au moins tous les 3 ans.

- Le service hebdomadaire est de 34 heures pour un maître d'internat (une nuit en dortoir compte pour 3 heures) et 28 heures pour un surveillant d'externat, pour un salaire d'environ 5 000 F. Il existe aussi des demi-postes. Mais il faut savoir que nombre de postes ont été supprimés (1 pion pour 100 élèves en 1962 contre 1 pion pour 400 élèves en 1987...) et que des TUC ont été pris...

- Le surveillant peut bénéficier des organismes liés à l'Education Nationale (MGEN, MAIF...).

- Il élit des représentants à une Commission Administrative Paritaire Académique (la CAPA) comprenant des élus surveillants et des membres du Rectorat, qui traite de tous les aspects de la fonction (nominations, mutations,...).

### Pour en savoir plus...

Les pions peuvent adhérer à des syndicats d'enseignants qui présentent des candidats à la commission paritaire (CAPA) de 1ère nomination ; ils seront également prêts à répondre à vos questions sur la fonction de surveillant.

Deux adresses :

SNES : 13, rue Porte Panée Limoges Tél. 55 79 61 24

SGEN : 32, rue Adolphe Mandonaud Limoges Tél. 55 32 91 04

Ces deux syndicats éditent des "Guide du pion" qui sont consultables dans nos locaux.

## ... ET LES AUTRES.

### Les jobs du CROUS :

Beaucoup de demandes et peu d'offres, et encore moins d'offres intéressantes. Néanmoins, si vous êtes vraiment dans le besoin, inscrivez vous sur les listes d'attentes en indiquant vos préférences et vos possibilités.

### Les surveillances de cantines :

S'adresser à la mairie. Si vous n'êtes pas électeur à Limoges, vos chances sont infimes.



### Le système D... :

Cours particuliers, baby-sitting, fast-food, distribution de tracts... Tout ça emploie pas mal d'étudiants.

Lancez-vous à l'assaut des journaux de petites annonces et surtout de vos connaissances. N'oubliez pas les pages jaunes de l'annuaire. Essayez les commerces, les magasins, les hypermarchés.

Pour être animateur dans un centre de vacances il vaut mieux avoir le BAF (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ; il faut suivre une formation - payante - au CEMEA ou aux Pionniers de France par exemple. Ces centres ont aussi besoin de personnels de service (plongeurs, entretien, aide aux cuisines...).

Attention aux arnaques ! Regardez où vous mettez les pieds, méfiez-vous des jobs qui prennent soi-disant peu de temps (ou à domicile) et qui "rapportent gros"...

NB : les droits du travail existent ! N'hésitez pas à aller voir la CAF, les syndicats, et à côté →.

## ET LES ÉTUDES ?

Il est toujours difficile de concilier études et travail (surtout en DEUG). Pour les surveillants, un certain nombre de règles visent à favoriser de meilleures conditions d'études (emplois du temps plus groupés hors Limoges, congés examen...). Néanmoins, il est rare qu'un surveillant puisse assister à toutes ses heures de cours.

A l'Université, généralement et sur demande, les salariés peuvent être dispensés du contrôle continu, et ne subir que les examens terminaux ("ponctuels"), ce qui n'est pas forcément un cadeau. Possibilité en Droit ou en Sciences de choisir son groupe de TD ou de TP en fonction de ses horaires de travail. Mais sachez qu'il n'existe pratiquement pas d'aménagements particuliers pour venir en aide aux étudiants salariés (pas de cours du soir, pas de polycopés des profs...).

De toutes façons, l'étudiant salarié devra travailler plus pour réussir ses études (éviter le piège qui consiste à se la "couler douce" avec ses premières payes et se réveiller à la veille de l'examen sans avoir bossé régulièrement !).

A noter : il est possible grâce aux COOP AGEL-UNEF de se regrouper entre salariés d'une même filière pour échanger et faire photocopier les cours que l'on a été obligé "de sécher". Se renseigner dans les COOP.

Bon courage !

Claudette DEVAUX,  
élue SNES à la CAPA des MI-SE

*Les contrats de travail les plus utilisés par les jeunes étudiants qui travaillent pendant les vacances sont le contrat à durée déterminée et le contrat temporaire.*

## Le contrat à durée déterminée

Le contrat de travail à durée déterminée est un contrat écrit conclu pour un temps limité. Il en est ainsi par exemple :

- pour remplacer un salarié absent pour congés payés, maladie ou accident ;
- pour faire face à un surcroît exceptionnel et temporaire d'activité (grosse commande inhabituelle) ;
- pour des emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels il est d'usage d'embaucher à durée déterminée (hôtellerie, spectacle, sport, tourisme, agriculture).

Le contrat à durée déterminée peut être de date à date (par exemple du 2 juillet 1990 au 31 août 1990) ou sans terme précis. Dans ce dernier cas, une durée minimale doit être fixée et le contrat a pour terme le retour du salarié remplacé ou la réalisation de la tâche envisagée (par exemple, pour une enquête par sondage, le jour où l'enquête sera terminée).

## Mentions du contrat

Le contrat écrit doit comporter :

- l'objet précis du contrat ;
- le nom et la qualification du salarié remplacé en cas de remplacement du salarié absent ;
- la désignation de l'emploi occupé (moniteur de natation, de planche à voile, par exemple) ;
- la date de la fin du contrat lorsque celui-ci comporte un terme précis ou la durée minimale du contrat dans le cas contraire ;
- la rémunération ;
- la période d'essai éventuelle.

## Période d'essai

La période d'essai doit être calculée à raison d'un jour par semaine civile avec un maximum de deux semaines lorsque la durée initialement prévue du contrat est inférieure ou égale à six mois et d'un mois dans les autres cas.

Ainsi, un contrat conclu pour douze semaines ne pourra pas avoir une période d'essai excédant douze jours ouvrables. Les jours se décomptent par jours habituellement travaillés. Il s'en suit que cette période ne peut pas être supérieure à dix jours ouvrés.

Lorsque le contrat a un terme précis, le calcul de l'essai est fait sur la base du nombre total de semaines prévues. Dans les autres cas on prendra en compte le nombre de semaines prévues comme durée minimale.

## Rémunération et avantages sociaux

Les salariés sous contrat à durée déterminée ont les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux salariés de l'entreprise : les mêmes conditions de travail (durée du travail, travail de nuit, repos hebdomadaire, congés payés), les mêmes équipements collectifs (transport, restaurant, tickets restaurants).

Conformément au principe général d'égalité de salaire résultant de l'article L. 122-3-3 du Code du travail, la rémunération du salarié lié par un contrat de travail à durée déterminée ne peut pas être inférieure à celle que percevrait, après une période d'essai, un salarié engagé par un contrat à durée indéterminée de qualification équivalente et occupant les mêmes fonctions.

A la fin du contrat, le jeune étudiant doit percevoir une indemnité de fin de contrat égale à 5% de la rémunération totale brute perçue durant l'exécution du contrat. Toutefois, cette indemnité n'est pas due s'il s'agit des contrats suivants : contrats saisonniers, contrats où il est d'usage de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée ; ceux qui favorisent l'embauche de certains demandeurs d'emploi ou de jeunes en formation professionnelle. Elle ne sera pas due également par l'employeur si, à la fin de son contrat à durée déterminée, le salarié est embauché définitivement.

Précisons qu'il est inadmissible qu'un projet de loi relatif au travail précaire envisage de supprimer cette indemnité de fin de contrat pour les jeunes travaillant pendant leurs vacances scolaires ou universitaires.



## Contrat temporaire

Le contrat de travail temporaire appelé "contrat de mission" est un contrat de travail passé entre un salarié appelé "intérimaire" et une entreprise de travail temporaire (ETT) appelée plus communément agence d'intérim.

L'agence d'intérim embauche et rémunère les salariés intérimaires pour les mettre à la disposition provisoire d'une seconde entreprise dite "entreprise utilisatrice". Cette dernière entreprise ne peut faire appel à un intérimaire que pour un travail précis et non durable appelé "mission". Cette mission peut être un surcroît de travail dû à une commande exceptionnelle, un remplacement d'un salarié en congé ou un travail saisonnier.

## Mentions du contrat

Ce contrat de travail doit être écrit et préciser notamment le motif pour lequel l'entreprise utilisatrice recourt à un intérimaire, la durée de la mission, la qualification professionnelle exigée pour la mission à exécuter, les modalités de la rémunération, la période d'essai éventuelle, le nom et l'adresse de l'organisme qui a délivré une garantie financière à l'ETT.

## Durée du contrat

Le contrat de mission doit comporter, dans la plupart des cas, une date précise de fin de mission. Dans le cas où l'étudiant est envoyé en mission pour remplacer un salarié en congés payés, le temps de la mission peut être reporté au-delà de la date prévue et au plus tard jusqu'au surlendemain du retour du salarié. Il peut en être de même lorsque l'étudiant occupe un emploi saisonnier, son contrat pouvant être prolongé jusqu'à la fin de la saison.

Le salaire de l'intérimaire ne peut pas être inférieur à celui que percevait dans l'entreprise utilisatrice, après période d'essai, un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail.

Le paiement de jours fériés est dû au salarié intérimaire indépendamment de son ancienneté, dès lors que les salariés de l'utilisateur en bénéficient.

L'étudiant a droit à l'issue de sa mission à une indemnité de précarité d'emploi qui ne peut être inférieure à 15% du salaire brut total de la mission. Ce taux peut être réduit à 10% du dit salaire si une nouvelle mission lui est proposée par écrit dans le délai de trois jours ouvrables.

Il a droit également à une indemnité de congés payés égale au dixième de la rémunération perçue.

## Conditions de travail

Pendant la durée de la mission, les travailleurs intérimaires bénéficient des conditions d'exécutions applicables sur le lieu de travail. Ils ont accès, dans l'entreprise utilisatrice, dans les mêmes conditions que les salariés de cette entreprise, aux moyens de transports collectifs et aux installations collectives. Il s'agit notamment du parking réservé au personnel, de la cantine ou de restaurant d'entreprise, ou de tickets restaurants et, d'une manière générale, de l'ensemble des équipements auxquels les salariés permanents peuvent accéder dans le cadre de l'exécution de leur travail.

## LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Lorsque les étudiants âgés de moins de vingt ans travaillent pendant les vacances scolaires ou universitaires, les prestations familiales continuent à être versées aux parents si la moyenne mensuelle des gains du jeune en cours du semestre est au plus égale à 55% du Smic calculé sur la base de 169 heures.

Par exemple, si un étudiant âgé de 19 ans travaille trois mois à raison de 5 156,19 F brut par mois (le Smic mensuel au premier avril 1990 est pris en considération pour cette année), la rémunération moyenne sur six mois (du premier avril au 30 septembre 1990) sera de 15 468,57 F : 6 = 2 578,10 F.

Cette somme est inférieure à la moyenne de 55% du Smic mensuel, soit 2 835,91 F. Par conséquent, les parents continueront à percevoir les allocations familiales.

# SE LOGER EN VILLE

Plusieurs possibilités s'offrent à l'étudiant qui ne peut habiter chez ses parents à cause de l'éloignement ou bien qui désire son indépendance :

- loger chez un particulier.
- loger en cité U (voir chapitre sur le CROUS).
- autres possibilités.

## CHEZ UN PARTICULIER : 2 SOLUTIONS

### Chez l'habitant :

L'avantage est le prix du loyer souvent modéré (à partir de 800 frs) et comprenant toutes les charges. Mais il faut s'assurer de façon claire et nette, des conditions de la famille d'accueil pour ne pas avoir de mauvaises surprises par la suite. Des concessions sont souvent nécessaires.

### Dans une chambre individuelle, studio ou appartement :

Il est évident que la vie y est beaucoup plus agréable, car on est "vraiment chez soi". Mais cet avantage se paie, et de plus en plus cher. Heureusement, Limoges n'est pas encore Paris : on peut trouver des meublés ou appartements indépendants corrects, et à des prix relativement abordables (enfin ça dépend pour qui). Les prix peuvent aller de 900 frs à 1500 frs environ, charges non comprises.

## RECHERCHER UN LOGEMENT

### Le CROUS :

Il possède depuis quelques années un **service logement** avec un fichier d'adresses en ville (environ 800 offres l'an dernier). Gratuit, il offre plus ou moins de garanties (méfiez-vous quand même des arnaqueurs). Ce nombre est assez élevé, mais néanmoins le confort des logements est parfois insuffisant en considération de la demande : absence de douche trop souvent constatée, cuisine souvent interdite ou limitée. Il manque de propositions de logements confortables à des prix raisonnables. L'étudiant, vache à lait des promoteurs ? Il n'y a qu'à voir toutes les nouvelles constructions autour des campus, avec des loyers autour de 1600-1800 F pour un petit studio... Bonjour l'endettement ! Quand nous disons qu'il faut construire des cités...

Pour la première fois ce service a fonctionné l'été sans interruption. A noter que dans les années 70, l'AGEL-UNEF avait son propre service de logement, et centralisait les offres et les demandes. Les exemples servent, et peuvent se renouveler.

Si tu as des tuyaux, donne les à la COOP, cela pourra toujours servir, merci...

### Les agences immobilières :

La plupart sont sérieuses, mais exigent des frais de dossiers ou honoraires élevés (souvent l'équivalent d'un loyer, auquel tu dois ajouter 2 mois de caution et bien entendu le 1er mois...).

### Les petites annonces :

On peut les prospecter. Deux journaux gratuits distribués dans les boîtes aux lettres sont spécialisés :

Le Carillon 87 : 67, bd Gambetta (55.33.48.87) paraît le mardi matin.

Info Magazine : 24, cours Jourdan (55.79.67.91), paraît le mercredi matin. Se faire des copains, le bouche à oreille...

Il existe des foyers de jeunes travailleurs, SONACOTRA, instituts privés... C'est vraiment pas le pied pour les étudiants (éloignement ou prix astronomiques).

**Pour tout problème** de logement, de litige avec le propriétaire, tu peux t'adresser à la Confédération Nationale du Logement (CNL).

## LES AIDES

Les étudiants peuvent bénéficier de certaines aides ou allocations (NB : le logement doit être déclaré étant sa résidence principale).

### L'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement) :

Elle représente une aide importante pour les étudiants (français ou étrangers) qui ont la chance de dénicher un "conventionné".

L'appartement en location APL doit être "conventionné" c'est à dire qu'il y a un contrat entre le propriétaire et l'Etat, soit pour des travaux de rénovation, soit pour une construction. Cette convention est mentionnée sur le bail).

Le montant de l'APL est calculé selon les ressources propres du ou des locataires (et non celles de ses parents), la composition du ménage, le loyer(sans les charges), la zone géographique... Ainsi pour l'année 90/91, de juillet à juillet, sont prises en compte les ressources de l'année 89.

Pour l'étudiant non salarié il existe depuis 86 un "plancher", c'est à dire qu'il est considéré comme ayant autour de 25 000 F de ressource dans l'année, ce qui a permis de réduire le montant de l'aide. Il n'y a pas de limite d'âge.

L'APL est attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et en général versée au propriétaire qui la déduit du loyer.

Pour trouver un conventionné : bouche à oreille, petites annonces, agences... Il y a peu d'offres, mais leur nombre augmente actuellement, notamment pour les logements sociaux type HLM.

### L'Allocation Logement à caractère social :

Attribuée aux jeunes de moins de 25 ans qui sont soit salariés (120 h. par mois ou 200 h. par trimestre minimum), soit chômeurs. De nombreux critères interviennent dans le montant attribué : ressources, célibat ou concubinage, nature du logement, montant du loyer. Attention, le logement doit correspondre à certaines normes de confort minimum.

### L'Allocation Logement Familiale :

Pour les jeunes ménages ayant moins de 5 ans de mariage, ou ayant à charge un ascendant ou descendant infirme à plus de 80 %.

C'est la C.A.F. qui gère aussi ces 2 types d'allocations, et bien d'autres particulières. N'hésitez pas à la consulter, ou venez voir notre dossier.

# LES DROITS DES LOCATAIRES :

*Il faut les connaître, sans quoi gare à l'arnaque !  
Voici les principaux points de la loi Méhaignerie du 23  
décembre 1986, modifiée le 6 juillet 89.*

## Le contrat de location :

Un contrat écrit est obligatoire (à part pour les "meublés" où un "engagement de location" peut suffire). Le bail est de 3 ans, en général, pour un bailleur personne physique (6 ans pour une personne morale : banque, compagnie d'assurance...).

Le montant du loyer ne peut être fixé librement que s'il s'agit d'un logement neuf, ou ayant nécessité des travaux importants ou de mise en conformité aux normes minimales d'habitabilité. Dans tous les autres cas le loyer doit être fixé par référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables, ces références devant être annexées obligatoirement au contrat.

La révision du loyer s'applique en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction, ou si lors du bail précédent le loyer était manifestement sous-évalué.

En cas de décès ou d'abandon de domicile par le locataire, le conjoint bénéficie de la transmission du bail (de même le concubin notoire, ou un proche, s'il y habitait depuis au moins un an).

Si le proprio n'a pas donné congé lorsque le bail vient à son terme, celui-ci est reconduit tacitement pour une durée égale à celle du contrat initial.

La quittance doit être remise gratuitement au locataire qui en fait la demande.

## Le préavis :

Le locataire peut résilier le contrat avec un délai de préavis, ceci sans raison à chaque fin d'année de contrat ou à tout moment pour des raisons familiales, financières, personnelles, professionnelles ou de santé. Le préavis avant de quitter le logement est de 3 mois, 1 mois pour les logements trouvés par l'intermédiaire du CROUS, et s'effectue en général par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce préavis peut être réduit à un mois en cas de force majeure (qui doit être justifiée). On peut parfois s'entendre avec le propriétaire.

## Congés :

Le bailleur (proprio) doit motiver le congé. Le délai de préavis est ici de 6 mois. Ne sont valables que la reprise (par lui, son conjoint, ses ascendants ou descendants) pour habiter ou vendre (encore doit-il faire connaître au locataire - qui est prioritaire à l'achat pendant 2 mois - le reprenneur, les conditions et le prix de vente), ou pour un motif légitime et sérieux (2 loyers non payés, ou pas souscrit d'assurance par exemple).

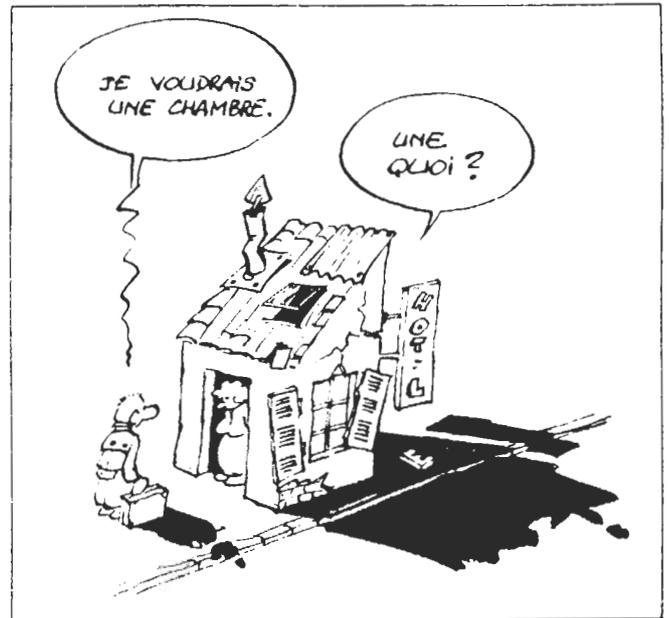
## L'assurance :

Tout locataire doit s'assurer pour les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile) même si la location est à titre gratuit.

Parfois elle est prise par le propriétaire lui-même, et indiquée dans le contrat.

Le CROUS propose ses propres assurances à des prix très bas, mais n'incluant pas le vol.

Nous vous conseillons de comparer les différentes assurances et mutuelles (un petit tour du côté de la Mutuelle Jeunes, qui assure aussi contre le vol, est vivement conseillé).



## L'état des lieux :

Il doit être établi en présence du locataire par le propriétaire ou son représentant. Il doit comporter les observations du locataire et la signature des deux parties. Un exemplaire doit être fourni au locataire. Attention, pour les meublés, vérifiez bien que tout y est, et que tout fonctionne (réfrigérateur, gazinière, four, lampe...). De plus un état des éléments de chauffage peut être fait lors du 1<sup>er</sup> mois de chauffe, à la demande du locataire.

## Le dépôt de garantie :

C'est la caution que demande souvent le propriétaire au locataire qui entre dans un logement. Il n'est pas révisable en cours de bail ou lors d'un renouvellement. Ce dépôt ne peut dépasser le montant de 2 mois de loyer principal (charges et taxes non comprises). Il doit être restitué au locataire dans un délai maximal de 2 mois à compter de son départ (sinon il existe un taux d'intérêt légal de 9,36 % au bénéfice du locataire). Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise ni la placer sur un compte, ni exiger une remise en état du logement ; cependant des déductions peuvent être faites s'il y a lieu, mais lors de la régularisation des charges (exigez dans ce cas les factures des travaux pour contester les sommés qui ne vous incombent pas).

## Réparations et travaux :

Les réparations nécessitées par le maintien en état sont à la charge du propriétaire uniquement en ce qui concerne le clos et le couvert (portes, fenêtres, toit), par contre l'entretien courant et les autres réparations sont à la charge du locataire.

## Les impôts locaux :

En principe, tout le monde doit payer la taxe d'habitation (qui est une taxe municipale) et qui ne prend pas en compte la situation de celui qui paye (en 1992 devra être pris en compte la situation sociale, et non seulement la valeur locative).

Pour les chambres dans l'habitation principale du propriétaire, la taxe d'habitation est souvent prise en charge par lui. Pour les locations indépendantes, elle est toujours due par le locataire qui occupe le logement au 1<sup>er</sup> janvier.

Cependant, il est parfois possible de se faire dégrèver tout ou partie en cas de difficultés financières, en s'adressant à la Direction Départementale des Services Fiscaux ou à la mairie.

**Loyer trop cher ?**

Si le locataire estime payer un loyer trop élevé par rapport à la qualité du logement, il peut demander à la Confédération Nationale du Logement de lui faire une "surface corrigée", car elle est le seul organisme habilité à le faire. Cela consiste en une rectification de la surface réelle par des coefficients de correction se rapportant au niveau de confort et de vestusté du logement. La surface recalculée est ensuite reportée au secteur locatif qui la détermine pour le calcul du loyer.

**Contrat douteux ?**

Votre propriétaire n'a pas le droit d'exiger tout et n'importe quoi. Voici un extrait de la loi Méhaignerie modifiée (Loi n°89-462, art. 4) :

« Est réputée non écrite toute clause :

- a) Qui oblige le locataire, en vue de la vente ou de la location du local loué, à laisser visiter celui-ci les jours fériés ou plus de deux heures les jours ouvrables ;
- b) Par laquelle le locataire est obligé de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le bailleur ;
- c) Qui impose comme mode de paiement du loyer l'ordre de prélèvement automatique sur le compte courant du locataire ou la signature par avance de traites ou de billets à ordre ;
- d) Par laquelle le locataire autorise le bailleur à prélever ou à faire prélever les loyers directement sur son salaire dans la limite cessible ;
- e) Qui prévoit la responsabilité collective des locataires en cas de dégradation d'un élément commun de la chose louée ;
- f) Par laquelle le locataire s'engage par avance à des remboursements sur la base d'une estimation faite unilatéralement par le bailleur au titre des réparations locatives ;
- g) Qui prévoit la résiliation de plein droit du contrat en cas d'inexécution des obligations du locataire pour un motif autre que le non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie, la non-souscription d'une assurance des risques locatifs ;

h) Qui autorise le bailleur à diminuer ou à supprimer, sans contrepartie équivalente, des prestations stipulées au contrat ;

i) Qui autorise le bailleur à percevoir des amendes en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de location ou d'un règlement intérieur à l'immeuble ;

j) Qui interdit au locataire l'exercice d'une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle. »

Ces clauses sont interdites, même signées elles sont nulles et non avenues.

**Les conseils de tante Angèle Hunef :**

« Tout d'abord, méfiez-vous des propriétaires à l'air avenant qui vous promettent monts et merveilles par oral (surtout pour les meublés). Seul ce qui est écrit est valable, qu'on se le dise !

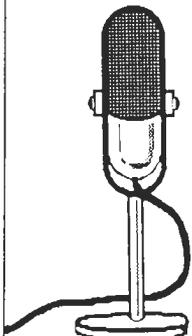
Et puis n'hésitez pas à dire "m . . ." à un propriétaire qui entre la visite de l'appartement et la signature du contrat augmente subrepticement le loyer convenu, en prétextant que vous avez mal entendu... Les rapaces existent, je les ai rencontrés...

En ce qui concerne les charges si elles vous semblent trop élevées vous avez le droit de demander le justificatif. En particulier, ne pas payer des charges exorbitantes si dans le contrat il est stipulé que l'entretien, le chauffage, l'eau, (...) sont à votre charge.

Bonne chance ! ».

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)  
25, rue Firmin Delage tél. 55 50 70 09
- Confédération Nationale du Logement (CNL)  
rue François Perrin

**Radio Trouble Fête**  
**95.FM**



Écoutez,  
Devenez  
animateur...

 **55 05 15 00**

**R.T.F. l'autre radio 100 % sans pub**

**MON CORPS N'EST PAS UNE BAGNOLE,  
PAS DE MALUS POUR MA SANTE !**

**MUTUELLE JEUNES**

la mutuelle solidaire  
pour tous les  
**16/26 ans**  
(étudiants jusqu'à 35 ans)

*Une couverture intégrale  
pour 105 F par mois ! \**

- \* soit 1260 F par an
- couverture intermédiaire : 640 F par an
- paiement de la cotisation par prélèvement automatique
- tiers payant pharmacie
- remboursements rapides par virement

**Mutuelle Jeunes**  
**26 avenue Baudin 87000 LIMOGES**  
 **55 33 21 62**

# LA SANTÉ

*Les jeunes ne sont jamais malades... Vite dit ! Car les difficultés financières pour certains, le stress ou des difficultés d'adaptation pour les autres, le train de vie effréné des étudiants salariés, la vie morose des cités U ou la bouffe des RU... Tout cela ne favorise pas un bon équilibre physique et psychique. Alors pour l'accès à la santé : suivez le guide !*

## La sécu étudiante : ... un peu d'histoire

Le Régime Étudiant de la Sécurité Sociale est un acquis des étudiants. Créé en 1948, il fut conçu dans l'esprit d'une cotisation symbolique de l'étudiant, le financement principal étant assuré par les excédents du Régime Général (le régime des salariés) et le gouvernement.

Le désengagement progressif de l'État, la suppression par le ministre Chevènement en 1985 de la part de l'État, ont marqué la volonté des gouvernements successifs de faire prendre en charge le financement total de leur régime par les étudiants (voyez le graphique en page 10).

Les réductions des prestations par Séguin en 87 avec plusieurs taux de remboursement, l'augmentation des dépenses de pharmacie alors que leur prise en charge diminue (- 6 % entre 85 et 89), cela n'épargne pas les étudiants.

## Et aujourd'hui encore...

Et le ministre Evin essaye de rogner encore sur la santé des gens puisqu'il a prévu une nouvelle réduction des remboursements, en réduisant l'accès aux nouveaux médicaments, prévoyant même de contrecarrer le secret médical et la liberté de prescription des médecins (avec la prescription, il faudrait mettre le diagnostic pour déterminer alors le taux de remboursement selon l'usage fait du médicament).

La connivence des gouvernements est totale pour diminuer le niveau des remboursements des médicaments et des autres soins. On pourrait parler du projet de réforme hospitalière, destiné à accélérer la privatisation de la gestion des hôpitaux, de la création d'un impôt Sécu, de la diminution de la participation des usagers au système de santé...

Avec les fédérations de mutualistes, les associations d'usagers de la santé, nous nous opposons à toutes ces mesures restrictives, anti-solidaires, et profondément injustes. Il existe d'autres solutions pour combler le "trou" de la Sécu que celles consistant à augmenter sans cesse les ponctions sur les assurés sociaux.

## LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé a pour mission d'assurer la protection médicale des étudiants (examen médical, entretien, contrôle de l'état vaccinal), et les soins d'urgence (attention : la M.P. n'est pas habilitée à délivrer des ordonnances). Il peut aussi préparer au Brevet National de Secourisme. Il assure une information sur le SIDA et les MST (K7 vidéo salle d'attente).

### SERVICE MÉDICAL

Les étudiants de 1<sup>ère</sup> année sont soumis *obligatoirement* à un examen en cours d'année. Tu recevras un carton, que tu auras remplis lors de ton inscription administrative, avec une date de convocation individuelle (si la date prévue ne conviens pas, prendre un autre rendez-vous). Il faut se présenter à la convocation : si ta carte d'étudiant n'est pas visée par le contrôle médical, tu ne seras ni autorisé à passer les examens ni à t'inscrire l'année suivante.

Ceux menant des études de santé sont également reconvoqués (3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années médecine, 4<sup>ème</sup> année pharma), ainsi que les pions. Tout étudiant peut sur sa demande ou celle d'un médecin bénéficier d'un examen médical, demander l'admission au restaurant médico-diététique à La Borie.

Il existe *sur r/v* des consultations spécialisées : aides médico-psychologique, gynécologique et de planification, diététique (175 consultations en 88-89).

### SERVICE SOCIAL

2 assistantes sociales sont à l'écoute des étudiants présentant des problèmes d'ordre médical ou d'adaptation à la vie universitaire (difficultés d'ordre personnel, familial ou social).

21, av. Alexis Carrel 87036 Limoges cedex tél. 55 01 56 90

## Qui doit s'affilier à la sécu étudiante ?

Ceux qui ont plus de 20 ans (et moins de 26 sauf maintien exceptionnel d'un an), ou les auront avant le 30/09/91. Les fils de commerçant, d'artisans ou de profession libérale même s'ils ont moins.

Tu n'y a pas droit si tu es salarié avec + de 200 h par trimestre.

Tu es couvert du 1<sup>er</sup> octobre 90 au 30 septembre 91. Par une convention passée entre la sécu et la MNEF et la SMESO, ce sont elles qui servent de centre payeur, et tu dois en choisir un.

## Exonération

Les boursiers sont dispensés du paiement de la cotisation à la sécu étudiante.

## Les mutuelles

Si tu ne bénéficies pas de la mutuelle de tes parents, tu n'es pas obligé d'en prendre une, mais c'est **fortement conseillé**.

La mutuelle complète les remboursements de la sécu. Toutes offrent des services particuliers supplémentaires.

Reporte-toi à leurs brochures et prend le temps de tout examiner en détail ; et si quelque chose t'échappes, discutons-en !

◊ La MNEF (Mutuelle Nationale des Étudiants de France) : créée en 1948 par l'UNEF pour gérer le tout nouveau régime étudiant, elle a développé ses activités mutualistes en faveur des étudiants, parallèlement à la gestion de la sécurité sociale étudiante. Mais trop d'intérêts partisans, des mauvais choix en matière de gestion, l'absence de démocratie, ont amené la mutuelle à prendre une orientation où l'accès à la santé était une option minimale. Ainsi, elle s'engage dans une politique de plus en plus commerciale, s'éloignant des principes de solidarité et d'égalité devant les soins.

◊ Les SMER (la SMESO à Limoges), créés il y a 20 ans pour diviser le mouvement mutualiste, s'inspirent du "modèle" des assurances privées.

◊ La Mutuelle Jeunes : s'adresse à tous les jeunes. Créée par des étudiants après 86. Défend des idées de gestion décentralisée, de démocratie, de solidarité, d'égalité devant les soins.

## LA JUSTICE GRATUITE

### Un juste droit

L'aide judiciaire est ouverte à tous les jeunes de nationalité française, ou étrangers si leur lieu de résidence habituel est en France. Dans certains cas, les associations à but non lucratif peuvent en bénéficier.

L'aide judiciaire permet de défendre ses droits, de faire appliquer une décision de justice, et d'engager un procès.

Il peut s'agir d'une juridiction civile (tribunal d'instance, de grande instance, cour d'appel ou de cassation) ou administrative (tribunal administratif, Conseil d'État).

Il est possible de choisir son propre avocat... avec son accord, bien entendu. Sinon il en sera désigné un d'office.

### Aide totale...

Elle est accordée lorsque la moyenne mensuelle des ressources ne dépasse pas environ 3500 F.

### ... ou partielle

Fonction de la présence nécessaire ou non d'un avocat. Elle l'est pour le tribunal de grande instance (divorce, succession...), la cour d'appel, de cassation et le Conseil d'État, et dans ce cas elle est accordée si les revenus ne dépassent pas 5500 F/mois. S'il n'y a pas obligation d'un avocat la somme est de 4500 F environ : tribunal d'instance (troubles de voisinage, loyers...), du conseil des Prud'hommes, des tribunaux administratifs.

La participation demandée est fonction de ses ressources et de l'importance de l'affaire.

### Après le procès

Lorsqu'on perd son procès et que l'on est condamné aux dépens, on doit payer les frais engagés par son adversaire. En revanche si on le gagne et que celui-ci peut apporter des dommages-intérêts importants, l'avocat peut demander des honoraires supplémentaires.

Pour en savoir plus et déposer une demande, il faut s'adresser au Bureau d'aide judiciaire : tribunal de grande instance - Palais de justice  
17, pl. d'Aine tél. 55 34 12 15

# LE SERVICE NATIONAL

Le service national représente bien souvent une cassure préjudiciable dans un cursus universitaire. En outre, nombre d'étudiants ne connaissent pas toutes les possibilités qui leur sont offertes et se posent une quantité de questions auxquelles nous pouvons tenter de répondre.

## Le faire quand on veut...

C'est presque possible, à condition d'être bien informé des diverses possibilités de report, et d'effectuer les démarches à temps ! Sans report, vous serez normalement appelé sous les drapeaux durant l'année de vos vingt ans.

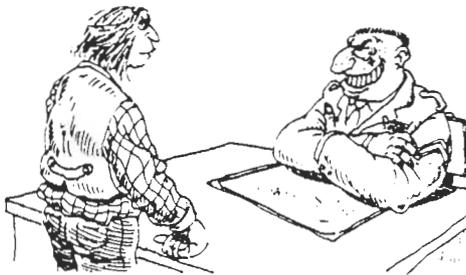
### Le report initial L.5.

Il peut être demandé au moment du recensement à votre mairie, ou au plus tard avant 18 ans à votre bureau du service national. Ce report ne nécessite aucune justification et est résiliable à tout moment. Si vous ne résiliez pas ce report, votre appel au service actif interviendra le mois pair qui suivra votre 22<sup>ème</sup> anniversaire.

### Report au-delà de 22 ans : le report supplémentaire L.5. bis

Ce report est accordé pour un an, renouvelable, il peut durer :

- soit 1 année scolaire (de 22 à 23 ans).
- soit 2 années scolaires (de 22 à 24 ans).
- soit 3 années scolaires (de 22 à 25 ans avec brevet PM ou PMP).
- soit 4 années scolaires (de 22 à 26 ans avec brevet PMS).



**Les conditions d'octroi :** suivre des études supérieures ou une formation professionnelle, sanctionnées par l'attribution d'un certificat ou d'un diplôme.

**Les formalités :** procurez-vous un formulaire réglementaire auprès de votre B.S.N. et retournez-le lui renseigné avec l'attestation d'inscription du chef d'établissement fréquenté, ceci avant le 1<sup>er</sup> août de l'année civile de vos 22 ans.

### Report d'incorporation L.9.

Ce type de report concerne notamment les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études au-delà de 22 ans, afin d'acquérir la qualification requise pour effectuer leur service national actif dans un emploi de coopérant, d'aide technique ou comme scientifique du contingent (chercheur, ingénieur, professeur).

**Formalités :** votre demande doit être formulée entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre de chaque année et au plus tard dans l'année civile de vos 21 ans.

**Conditions d'octroi :** au dépôt de la demande il faut être bachelier et avoir effectué avec succès au moins une année d'enseignement supérieur dans la filière d'enseignement correspondant à l'emploi sollicité.

**Durée :** le report L.9. expire au plus tard le 31 décembre de l'année civile de vos 25 ans.

### Le report d'incorporation L.10.

Si vous avez entrepris des études médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires avant le 31 décembre de l'année civile de vos 21 ans, vous pouvez obtenir un report spécial d'incorporation. Vous devez adresser votre demande accompagnée d'un certificat d'inscription en U.F.R. à votre B.S.N. entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre de l'année civile de vos 21 ans. Attention, le fait d'obtenir un report au delà de 23 ans entraîne la renonciation au bénéfice de la dispense à caractère social.

## Le faire comme on veut...

... Ou du moins limiter les dégâts, il est possible d'effectuer son service sans perdre son temps :

## Le service militaire :

Pour ceux que l'armée ne rebute pas trop, le volontariat service long (V.S.L.) offre divers avantages: soldes plus élevée, permissions plus nombreuses, choix de l'arme et du lieu d'affectation.

Pour les autres, il existe de multiples possibilités :

◊ **Scientifiques du contingent :** chercheur, ingénieur, professeur, architecte. Il dure 12 mois, 2750 postes offerts.

◊ **Les juristes (les appelés conseillers) :** service de 12 mois, il est nécessaire de posséder au minimum une licence de droit pour y prétendre, 400 postes offerts, + 80 en qualité d'aspirant.

◊ **Les linguistes :** pour les diplômés de l'I.N.L.C.O, les titulaires de diplômes d'interprète ou traducteur, les titulaires d'une maîtrise de langue courante, ou d'une licence de langue slave, asiatique ou arabe. 200 postes offerts.

◊ **Les volontaires formateurs en informatique :** durée 12 mois, 650 postes offerts, le candidat V.F.I. doit être titulaire au minimum d'un diplôme bac +2 (D.U.T. informatique), ou mieux ingénieur informaticien.

◊ **Le service de santé :** (service de santé des armées, coopération, aide technique, autres professions paramédicales). Pour effectuer son service comme médecin, pharmacien, chirurgien dentiste ou vétérinaire, il faut pouvoir justifier :

- pour les étudiants en médecine du diplôme d'Etat, de l'internat en C.H.U. ou de l'admission en 7<sup>ème</sup> année.
- pour les étudiants en pharmacie, du diplôme d'Etat ou de la 4<sup>ème</sup> année validée avec stage pratique.
- pour les étudiants en dentaire, le diplôme d'Etat ou la 5<sup>ème</sup> année validée.
- pour les étudiants vétérinaires, le diplôme d'Etat ou le certificat de fin de scolarité.

◊ **Le service militaire comme gendarme auxiliaire :** pour cela il faut être volontaire, avoir un casier judiciaire vierge, avoir l'aptitude physique et mesurer au moins 1,68 m.

◊ **Les volontaires militaires féminines :** ces demoiselles sont soumises aux mêmes droits et avantages que les jeunes gens appelés. Elles peuvent avoir accès à tous les grades. Pour cela il faut être volontaire, de nationalité française, être âgée de 18 à 29 ans, jouir de ses droits civiques et être apte. Durée 12 à 24 mois.



## Les formes civiles du service national :

◊ **Le service de l'aide technique :** (V.A.T.) durée 16 mois, le service de l'aide technique s'effectue dans les départements et territoires d'outre-mer, comme ingénieur, enseignant, technicien, médecin etc... Il est nécessaire de posséder la qualification requise avant la date d'incorporation. 1100 postes par an.

◊ **Le service de la coopération :** il s'effectue à l'étranger, dans les états ayant signé des accords de coopération avec la France. Durée 16 mois. 4780 postes offerts en 1990, dont 2200 en entreprise et 400 dans des organisations gouvernementales à caractère humanitaire. Conditions : Posséder le diplôme requis (ingénieur, professeur, médecin...) et être physiquement apte à la coopération.

◊ **Les volontaires du service national (V.S.N.) en entreprise :** Cela consiste à travailler dans une filiale d'une entreprise française à l'étranger. Durée 16 mois. En outre, les jeunes françaises peuvent être recrutées comme stagiaires dans ces entreprises sans qu'il soit nécessaire de passer par le service national.

◊ **Les V.S.N. scientifiques/chercheurs :** pour les jeunes scientifiques de haut niveau, il existe la possibilité d'effectuer le service de la coopération comme chercheur dans un laboratoire ou un institut universitaire à l'étranger.

◊ **Le service national actif dans la police nationale :** 3600 postes, 12 mois, possibilité de V.S.L. Il faut être français et mesurer plus de 1,71m !

**Renseignements :** N'hésitez pas à venir nous voir, nous tenons à votre disposition d'autres renseignements et la brochure officielle du ministère de la défense "Guide de l'étudiant sur le service national" dans les locaux de l'AGEL.

## L'objection de conscience :

Le service des objecteurs de conscience est une forme civile du service national introduite par la loi du 8 juillet 1983, décret d'application du 24 mars 1984.

La durée du service est de 24 mois. Il concerne les jeunes gens soumis aux obligations du service national et qui pour des motifs de conscience sont opposés à l'usage personnel des armes. Les jeunes gens candidats au service des objecteurs de conscience avant le service national actif doivent participer aux opérations de sélection en vue de déterminer leur aptitude au service.

**Formalités :** votre demande doit être adressée par lettre recommandée avec "accusé réception" à votre bureau du service national soit avant que vous n'ayez déposé votre candidature à un appel avancé ou renoncé avant terme à votre report d'incorporation, soit à n'importe quel moment avant le 30<sup>ème</sup> jour qui suit la publication au Journal Officiel de l'arrêté prévoyant votre incorporation. Sur cette demande vous devrez donner les motifs pour lesquels vous désirez obtenir la qualité d'objecteur de conscience, préciser également vos date et lieu de naissance, votre position militaire, et votre numéro d'immatriculation S.N.

**La décision :** elle est notifiée par votre bureau du service national. En cas de refus, vous pouvez attaquer cette décision devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois.

### Les adresses utiles

Le Mouvement des Objecteurs de Conscience (M.O.C.)  
24, rue Crémieux  
75012 Paris

Centre de Coordination pour le Service Civil (C.C.S.C.)  
16, rue Giono  
91000 Evry  
Tél : 16 1 64 97 83 46

**Organismes officiels :**  
Minitel : 36 15 ARMÉE

Coopération : Bureau commun du service national de la coopération  
57, bd des Invalides  
75700 Paris  
Tél : 47 83 01 23

Aide technique : Secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer  
cabinet Aide technique  
27, rue Oudinot 75700 Paris  
Tél : 47 83 03 05

OLIVETTI OFFICE



## Olivetti relève le défi. Un vrai PC à partir de 6995<sup>F H.T.</sup>

La nouvelle gamme PCS Olivetti propose deux micro-ordinateurs géniaux à des prix extraordinaires. Bénéficiant de l'expérience technologique du premier constructeur informatique européen, les PCS 86 et PCS 286 ont un excellent niveau de performances en termes de puissance, de rapidité, de résolution graphique et de capacité d'extension. La compatibilité totale MS-DOS leur permet, en outre, d'utiliser un nombre illimité d'applications.

Les PCS 86 et PCS 286 sont très simples à utiliser grâce à un logiciel de prise en main livré en standard. Ils sont fiables, solides et bien dessinés : fruits des technologies les plus avancées, les PCS sont compacts et utilisent un minimum d'espace.

Le PCS 86 est aujourd'hui le plus rapide des micro-ordinateurs de sa catégorie. Le PCS 286 propose le meilleur rapport performances/prix du marché.

Deux vrais PC à des prix aussi compétitifs et qui bénéficient de toute la garantie du plus grand réseau de service et d'assistance en France, c'est ça le défi Olivetti.

	Unités magnetiques	Ecran monochrome	Ecran couleur
PCS 86	1 lecteur de disquettes 720 Ko 2 lecteurs de disquettes 720 Ko 1 disque dur 20 Mo + 1 lecteur de disquettes 720 Ko	8995 F.H.T. 7995 F.H.T.	8995 F.H.T. 9995 F.H.T.
		9995 F.H.T.	11995 F.H.T.
PCS 286	2 lecteurs de disquettes 1.44 Mo 1 disque dur 20 Mo + 1 lecteur de disquettes 1.44 Mo	10995 F.H.T.	12995 F.H.T.
	1 disque dur 40 Mo + 1 lecteur de disquettes 1.44 Mo	12995 F.H.T.	14995 F.H.T.
		13995 F.H.T.	15995 F.H.T.

MS-DOS, GW-BASIC et Tutoriel livrés en standard.  
Avec les PCS 86, 286, Olivetti a été retenu comme fournisseur principal de l'UGAP dans le cadre du marché Education Nationale 89/90.

**ambi**

**olivetti**

8296 F TTC  
Frais de transport 490 F

25, rue de Châteauroux  
87000 LIMOGES  
Tél. 55.79.23.18

Facilités de paiement  
pour les étudiants

### Notre position

Même effectué dans des conditions de choix maximales, le service national intervient souvent comme un obstacle dans la poursuite des études. Se faire réformer constitue alors une solution et nombreux sont ceux qui tentent de convaincre le psychiatre de leur peur du noir, de leur phobie des chambrées ou de leur dépression accentuée.

La loi actuelle en matière de reports ne correspond plus à nos besoins. Dans un pays en crise, l'idée "plus j'aurais de diplômes, plus j'aurais de chances d'avoir un emploi" prend son importance. Concrètement, on assiste à :

- une croissance des ambitions universitaires (de plus en plus d'étudiants visent la maîtrise) ;
- une complexité plus grande des cursus (double inscription, cumul...). Les étudiants salariés ont la possibilité de passer leur D.E.U.G. en quatre ans ; l'obtention de dérogation par d'autres augmente de fait le nombre d'années d'études.

Tous ensemble dans l'U.N.E.F. exigeons la possibilité pour tous les étudiants d'effectuer leurs études sans interruption due au service militaire.

Tous ensemble soutenons les projets visant à raccourcir la durée du service (que sont devenus les six mois prévus dans les 110 propositions de Mitterrand en 1981 ?)

Nous demandons de même :

- les permissions automatiques pour le passage d'examens ou de concours ;
- une réduction de la distance université - lieu d'affectation ;
- l'organisation par les universités de cours du soir pour les appelées étudiants ;
- le remboursement des frais d'inscription universitaire pour les étudiants ayant obtenu un brevet de préparation militaire ;
- l'augmentation du nombre de postes de volontaires formateur en informatique, coopérants, assistants techniques, médecins, professeurs et scientifiques du contingent.

Nous attendons vos suggestions !

# ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Depuis le début de la crise économique, la montée du chômage, les gouvernements successifs se sont employés à limiter drastiquement l'immigration économique et à mettre en place tout un dispositif de refoulement aux frontières des étrangers dits "indésirables". Avec la montée du lepénisme, tout un discours xénophobe et raciste s'est développé, mettant en avant l'idée malsaine de "préférence nationale".

Les Universités françaises n'ont pas été épargnées par les avatars de ce discours xénophobe : à la fin des années 70 déjà, le gouvernement entendait limiter le droit d'accès des étrangers à l'enseignement supérieur. De nombreuses mobilisations de soutien eurent lieu, comme à Rennes en 1980. Suite à un recours formé conjointement par le MRAP et l'UNEF, le Conseil d'État annula même la circulaire raciste du ministre de l'Intérieur Bonnet.

Depuis quelques années, les étudiants étrangers sont à nouveau en butte aux mesures de police les plus restrictives des libertés individuelles : pour la Préfecture, tout étudiant étranger tend à être un immigré clandestin en puissance, contre qui il faut donc lutter avec une très grande fermeté. Avec les lois Pasqua (9/09/86), Joxe (2/08/89 et 12/01/90), les principes les plus élémentaires relatifs à la sécurité publique des personnes comme aux droits de la défense sont constamment violés, par le législateur, par les services de police, puis par la jurisprudence du Conseil d'État.

Il n'est donc pas excessif de constater un recul considérable de l'Etat de droit et le passage à un Etat de police. En 1989/90, plus de 4 000 étudiants ont été reconduits à la frontière. A Paris on compte en moyenne 3 expulsions d'étudiants chaque semaine. A ces "mesures d'éloignement" s'ajoutent les décisions de certaines Universités de restreindre considérablement l'accès des étrangers à leurs filières. De ce fait, ce sont des milliers d'étudiants qui se voient contester en raison de leur nationalité, l'accès à une formation à laquelle ils ont droit : la loi Savary sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984, se refusait à établir une quelconque distinction entre les étudiants français et étrangers. Cette loi est toujours en vigueur ; elle est violée constamment.

Aujourd'hui comme hier, les étudiants vont devoir se mobiliser, se rassembler, pour défendre les étrangers à qui on conteste le droit d'étudier, pour réaffirmer le principe « ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE TOUS LES ÉTUDIANTS ! ».

## Une nécessité : prendre ses précautions

Tout étudiant étranger doit être conscient des risques qu'il court en France. Un minimum de précautions doivent être prises :

- \* connaître ses droits : en tant qu'étudiant, en tant qu'étranger, en tant qu'usager de l'administration.
- \* respecter les lois et particulièrement les réglementations relatives au séjour : les délais doivent être impérativement respectés, tout dossier déposé doit être complet. La négligence coûte cher.
- \* se préparer à toute éventualité, et se constituer un dossier personnel, photocopié en plusieurs exemplaires :
  - photocopie du passeport (en cours de validité !) du visa ;
  - photocopie du titre de séjour, de l'autorisation provisoire de travail le cas échéant ;
  - attestation d'inscription ou de préinscription dans un établissement d'enseignement : photocopie de la carte d'étudiant ;

- tous les justificatifs de ressources ;
- attestation de couverture sociale ;
- une description du cursus universitaire (la plus complète possible) ;
- en règle générale, tous les courriers échangés avec l'administration :

- réception d'un courrier : faire des photocopies de la lettre, **conserver l'enveloppe** (seul le cachet de la poste faisant foi),

- envoi d'un courrier : faire des photocopies de la lettre et des documents envoyés ; expédier le courrier en **recommandé avec accusé de réception** (seul valable en droit).

Ce dossier permettra en cas de problème d'assurer une défense efficace. Il est un bon garant de ton séjour en France : sans lui, tes défenseurs auront les plus grandes peines à intervenir à ta faveur (si problème il y a !).

De toute façon, prend rapidement contact avec l'AGEL-UNEF et avec les organisations d'étudiants étrangers.

## Pour obtenir un titre de séjour

Le titre de séjour temporaire au titre d'étudiant est délivrable de droit aux étrangers qui justifient pour l'année universitaire à venir :

- d'une inscription ou d'une préinscription dans un établissement d'enseignement (public ou privé, supérieur général ou technique, de formation professionnelle... ) ; un certificat ou une attestation suffit.

- d'une couverture sociale ;
- de ressources égales ou supérieures à 1 600 F ;
- en principe, d'un visa pour études, délivré dans le pays d'origine par les services consulaires français.

*ORGANISONS-NOUS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.  
REFUSONS TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION ET (OU) D'EXCLUSION.*

### Nous demandons :

- La suppression des quotas organisés dans certaines filières.
- La suppression des quotas en cités U, et le droit à leur admission dès la 1<sup>re</sup> année, comme dans d'autres universités.
- Un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers.
- La suppression de la loi Pasqua, des mesures discriminatoires Joxe.

**Dossier  
Étudiants  
Étrangers**

AGEL-UNEF

L'AGEL-UNEF a réalisé une brochure relatant en détail :

- les formalités d'inscription, de séjour ;
- logement, bourses, conditions d'emploi ;
- témoignages, actions de l'UNEF ;
- statistiques, nationalités.



## AGEAG

L'Association Générale des Etudiants Antillo-Guyanais de Limoges a été créée en 1986. Son siège social est fixé à la cité universitaire de La Borie.

Elle se compose des ressortissants des départements d'Outre-Mer (Guyanne, Guadeloupe, Martinique), poursuivant leurs études à Limoges et autres sympathisants.

### OBJET SOCIAL

L'AGEAG a pour but de : - défendre les droits et les intérêts matériels et moraux de ses adhérents

- de créer et développer les liens de solidarité entre ces derniers.

### ORGANISATION

L'association dispose d'un bureau composé de 6 membres (1 président ; 1 trésorier ; 1 secrétaire ; 3 suppléants). C'est l'organe représentatif.

Elle dispose également de différents comités :

- culturel
- juridique et administratif
- sportif
- rédaction du journal "Le petit créol".

### FONCTIONNEMENT

les différents comités ont leurs propres initiatives ou à la demande de l'assemblée font des recherches afin de proposer et de réaliser des activités.

Ainsi au cours de chaque année universitaire, l'AGEAG organise :

- des manifestations sportives (tournoi de foot, tennis de table, randonnées, ...)
- des excursions (ex. en 1990 visite au Futuroscope de Poitiers, visites dans le Lot, Ile d'Oléron, ...)
- des soirées antillaises, soirées culturelles avec diapos, exposés...
- des repas exotiques
- des animations culturelles
- actions, aides en faveur des sinistrés du cyclone Hugo.

Par ailleurs, l'AGEAG met à la disposition de ses membres des conseils pratiques relatifs aux études, aux différentes difficultés rencontrées par les étudiants, aux différentes démarches administratives et, s'il le faut, l'association intervient auprès des administrations.

Il existe aussi une caisse de solidarité afin d'aider financièrement les membres en difficultés. Les aides sont octroyées par une commission compte tenu des contraintes budgétaires de l'association.

### MOYENS DE L'ASSOCIATION

Les principales ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres et des bénéfices réalisés à l'occasion des différentes activités (soirées, ...).

Pour plus de renseignements, contacter :

MAGLOIRE Maurice, Président  
Cité universitaire de La Borie  
Ch. 419 Tél : 55 45 26 27

LUPERON Roger,  
Vice-Président  
Tél : 55 01 87 96

## Stop Racisme Université 87

Stop Racisme/Université 87 (fondée en 1987) est l'antenne universitaire de SOS Racisme, association antiraciste et humanitaire fondée par des animateurs du mouvement étudiant de Novembre-Décembre 1986, et dont le président national est Harlem Désir.

Cette association intervient au niveau international contre le racisme, l'Apartheid, les discriminations de toutes sortes. Localement, elle lutte pour l'intégration et l'égalité des droits, contre les exclusions, la montée du fascisme et de l'intolérance, et vient en aide aux étudiants : cartes de séjours, sécurité sociale, logements, bourses, etc... Elle assure tous les samedis de 14 heures à 17 heures une permanence juridique gratuite avec suivi des dossiers chez Mme Josette Réjou 5, rue Monte à Regret 87000 Limoges tél. 55 34 44 88.

En cas d'urgence, contacter 24h/24, l'U.D. SOS Racisme 87 4, Allée Fabre d'Eglantine, 87280 Limoges tél. 55 50 72 62 ou 55 35 55 42.

En 89/90, SOS Racisme :

- a organisé plusieurs concerts des Potes, à travers l'hexagone et l'Europe, avec déplacements en cars depuis Limoges.
- a organisé un grand concert à Limoges en juin 89.
- a produit le "45 tours" régional : "L'homme de l'arc-en-ciel" avec 15 groupes Rock de la région.

Alexis Kouadio ALLAH P<sup>m</sup> de Stop Racisme/Université 87  
7, résidence Le Bourg 87510 St Jouvent tél. 55 50 01 86

## Le MRAP

(Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples)

Mouvement national contre toute forme de racisme, et pour le rapprochement des peuples. Abonnez-vous à son journal *Différences*.

Il organise tous les ans vers la mi-mars la "Fête de l'amitié entre les peuples", salle des sports des Sœurs-de-la-Rivière.

Met lui aussi ses militants et des avocats au service d'étudiants étrangers ayant des problèmes administratif, de justice...

Adresse : 28, rue des Papillons 87100 Limoges Tél. 55 37 56 91

## Associations d'étudiants étrangers

**UNEM** : Union Nationale des Étudiants Marocains.

Organisation syndicale qui a pour but :

- de faciliter l'arrivée et l'intégration des étudiants marocains (de loin la plus forte communauté étrangère étudiante) et résoudre leurs problèmes.

- de créer des activités culturelles visant à mieux faire connaître la culture populaire marocaine, la réalité sociale et le régime répressif du Maroc.
- d'informer les étudiants sur le problème Palestinien.

**UENAL** : Union des Étudiants Noirs Africains de Limoges.

Association qui veille à l'intérêt des étudiants africains. Organise des journées culturelles, sportives... La cité U serait triste sans leur dynamisme !

Tu trouveras des étudiants de ces associations principalement à la cité U La Borie.



# AIDE SOCIALE : QUEL AVENIR ?

*L'aide sociale telle qu'elle est conçue en France se subdivise en deux grandes catégories :*

• **L'AIDE DIRECTE** : est gérée pour partie par le ministère de l'Éducation Nationale (via les Rectorats) ; c'est le cas des bourses, des allocations de recherche, des prêts d'honneur. Les CROUS gèrent le F.S.U., le service social...

• **L'AIDE INDIRECTE** : les restaurants et les cités universitaires, gérés par les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires) et le CNO (Centre National des Œuvres).

*Cette aide est un élément déterminant dans la réussite aux études, en particulier pour les étudiants issus de milieu défavorisé. Sans celle-ci, il serait très difficile à la grande majorité d'entre nous de continuer à étudier.*

*Or, depuis quelques années, la qualité toute relative de ces prestations se dégrade de façon alarmante : manque de chambres et hausse du loyer en cité U, augmentation du prix du ticket de R.U. avec diminution de la part de subvention de l'Etat, baisse du pouvoir d'achat des boursiers...*

Les études coûtent très cher dans un pays où l'enseignement est soit-disant gratuit. La somme nécessaire à l'entretien, au logement, à la nourriture, aux diverses fournitures indispensables est estimée à 30 000 francs par an minimum (source CNO). L'effort financier est lourd pour la grande majorité des familles. Or, il faut vraiment être en difficulté pour bénéficier des bourses dont le taux maximal (il y a 9 échelons) était en 89/90 de 15 462 francs par an. Nationalement, seulement 16 % des étudiants en bénéficient, avec une moyenne évaluée à 11 600 francs.

La décision prise au ministère n'est pas une revalorisation. Non. Chaque étudiant aurait droit à un prêt bancaire de 20 000 francs par an, sous réserve de ne pas avoir plus d'un échec en cours d'études. "5 ans = 100 000 francs" ; à rembourser en 15 ans après l'obtention du diplôme, ce qui suppose d'avoir réussi et trouvé du travail ! Le taux des prêts serait fixé à 10 %, l'Etat "se portant garant" auprès des banques. Lui qui, pour répondre aux normes européennes, casse notre système de protection sociale - le meilleur au monde - pour livrer notre santé aux assurances et à leur logique de rentabilité (cf loi sur les Assurances et la Mutualité adoptée en ce début d'année), contre celle de la solidarité mutualiste.

**Il s'agit de faire supporter à chacun le coût de sa propre formation.**

Sous couvert de garanties pour l'individu, on veut faire intégrer une démarche profondément inégalitaire, cassant les solidarités.

Seuls les étudiants issus des milieux aisés pourront s'engager sans crainte vers ce lourd endettement proposé. Et il

## LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

faut voir encore plus loin. La généralisation des prêts permettrait de lever les barrages qui existent (dont les mobilisations étudiantes) à l'augmentation

massive des droits d'inscription à l'Université (les droits d'inscription ont déjà été augmentés de 400 % en 8 ans !) pour pallier la forte pression due au budget de pénurie. Ces pratiques (prêts, droits élevés) existent ailleurs en Europe, et servent de référence à nos dirigeants nationaux et même locaux. Elles ont conduit entre autres à l'arrêt du système des bourses (notamment en Grande-Bretagne).

Sous prétexte de garnir l'escarcelle des étudiants, et accessoirement celle des universités, il s'agit bien de faire entrer par la grande porte la loi du fric, celle qui avait été jetée par la fenêtre après avoir pointé son nez avec Devaquet.

L'objectif de Jospin est lié aux "impératifs européens". L'aide sociale est cassée ou vendue au privé : l'OTU, la construction des cités U avec des loyers autour de 1 400 F, l'exclusion des étudiants non-européens, le développement des cafétérias privées aux tarifs élevés, le "sponsoring-solution à tout va être développé.

Dans sa campagne pour faire accepter ces réformes, le gouvernement bénéficie du soutien actif de la MNEF et de l'UNEF-ID qui militent pour l'instauration des prêts aidés. Ceux-ci nous parlent du "droit au prêt" qui vient "garantir l'égalité de tous devant les études". Quelle hypocrisie !

Nous devons être très vigilants, les réformes que nous évoquons ici progressent très rapidement. Déjà à la rentrée 90, l'Académie de Montpellier devrait tester la formule d'une aide "panachée" (bourses + prêts).

## DÉCRET VALADÉ DU 8 MARS 87

### **pourquoi ?**

Ce décret portant sur les CROUS fut élaboré par le gouvernement Chirac. Trois mois à peine après le retrait du projet Devaquet, le but est le même : privatiser l'enseignement supérieur.

L'intermédiaire choisi : l'aide sociale, qui permet à des milliers d'étudiants de poursuivre leurs études.

### **comment ?**

**Par une remise en cause du fonctionnement démocratique.**

Le décret Valade rompt avec la traditionnelle gestion paritaire. Il diminue la participation étudiante (7 sur 25 membres du Conseil d'Administration), il institue une véritable main-mise du ministère sur les décisions ; 12 fonctionnaires ou représentants

de l'État auquel s'ajoute le recteur, qui préside d'office le C.A. Auparavant les étudiants possédaient la moitié des sièges.

**Par une remise en cause du service public.**

L'État retire 3 millions de francs du budget des Œuvres. Il donne dans le même temps la possibilité aux CROUS de passer des conventions avec le privé. Ainsi en France se sont développés dans les campus des services dont bien sûr leurs intérêts, au prix fort, ne correspondent pas aux nôtres...

Étranglée financièrement, l'aide sociale joue mal son rôle. Le caractère public des CROUS est remis en cause. Certains abandonnent leur raison d'être ; ils deviennent « des entreprises comme les autres » (sic !).

## BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX

#### Les conditions pour faire une demande

• Elles sont attribuées pour 1 an aux familles, par le rectorat, sur critères sociaux. Elles sont destinées à permettre à des jeunes d'entreprendre des études supérieures (dans un établissement habilité) auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation sociale.

• Il faut être de nationalité française ou :

- être réfugié politique,
- être de la CEE (si la famille a travaillé et résidé en France, ou si le candidat boursier a travaillé en France),
- pour les autres étrangers : si la famille réside en France depuis 2 ans au moins.

• Les ressortissants de 1<sup>re</sup> année des DOM-TOM doivent se faire connaître au rectorat dès leur arrivée en France.

• Les ressources prises en compte sont celles de la famille, figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition de 1988 pour l'année 90/91. Mais en cas de situation particulière (chômage, divorce, décès, retraite, variation importante des ressources, situation maritale de l'étudiant ou naissance...), les revenus de 89, voire de 90, peuvent être retenus.

• Les bourses sont attribuées selon 9 échelons dépendant du montant des ressources et du nombre de points à charge additionnés défini selon un barème. Tout changement de situation grave au cours de l'année doit être signalé pour une réévaluation du montant.

#### La demande

• Les demandes sont à renouveler chaque année. Il faut avoir moins de 26 ans pour une 1<sup>ère</sup> attribution (+ 1 an si SN effectué).

• Les dossiers sont à retirer avant le 1<sup>er</sup> mai - pour la rentrée qu'il suit - au secrétariat de l'établissement que tu fréquentes actuellement (au rectorat pour les autres), puis à déposer remplis correctement et avec toutes les pièces demandées (très important si tu veux éviter des désagréments et être payé à temps).

• En cas de changement d'université, le dossier doit être déposé à l'université d'origine et le transfert demandé.

#### Les réponses

• Les étudiants ayant effectivement déposé leur dossier avant le 1<sup>er</sup> mai reçoivent avant le 15 juillet une décision conditionnelle d'attribution ou de rejet de bourse. Provisoire car il faudra justifier en septembre d'une inscription dans l'enseignement supérieur et de la progression dans ses études.

L'avis d'attribution conditionnelle est composée de 2 volets, dont un qu'il faudra faire tamponner, lors de ton inscription, à l'administration de ta fac et la transmettre au rectorat. C'est ce papier qui permet le paiement de ta bourse, alors attention ! Vérifie le montant accordé en fonction des points du barème. S'il y a un désaccord contacte le rectorat.

Si une décision de rejet te parvient, vérifie bien les points de charge, le montant des ressources retenues. En tout état de cause, tu peux faire appel de la décision. Il faut faire un recours gracieux devant le recteur, ou alors un recours hiérarchique devant le ministère de l'Éducation Nationale (obligatoirement sous couvert du recteur). Un recours contentieux peut également être déposé au Tribunal Administratif (attention aux délais).

#### En France...

• en 89/90 le taux annuel des bourses variait de 4 464 Frs (1<sup>er</sup> échelon) à 15 462 Frs (9<sup>ème</sup> échelon).

• le taux de boursiers était de 13,57 % en France en 1987 (soit 179 990 pour 1 325 500 inscrits).

#### ...et dans l'Académie de Limoges (en 89/90)

- il y a eu, pour 5 992 demandes, 3 183 boursiers de l'enseignement supérieur pour 11 731 étudiants (26 établissements habilités), soit 27 %.

- la moitié des bourses sont au taux maximum.

- 35,7 % des étudiants de l'IUT sont boursiers, contre 9,6 % en médecine.

#### Maintien de bourses

• Si tu redoubles ton année, ou si tu réorientes (tu ne progresses pas, d'après les critères...), tu peux faire une demande de maintien de bourse au mois de septembre :

- soit "maintien exceptionnel de bourse" (70 cas en 89), si tu peux présenter des raisons valables qui t'ont obligées à ne pas avoir ton année ;
- soit "aide individualisée exceptionnelle" (90 cas en 89), si tu te réorientes ou si tu redoubles ; dans ce cas les facs classent par ordre les étudiants selon des critères pédagogiques, et le rectorat ne les retient que dans la limite de 3 % du contingent des boursiers.

• L'étudiant concerné doit demander un formulaire à l'administration de sa fac, puis demander régulièrement ce qu'il advient de sa demande.



#### PETIT CALCUL SIMPLE

Loyer cité U = 540 Frs (chiffres de 89/90)

Repas + petit déjeuner pris au RU pendant tous le mois = 819 Frs

TOTAL = 1 359 Frs

Pour l'étudiant disposant d'une bourse maximale de 15 462 Frs, soit 1 546 Frs/mois (10 mois scolaires) :

1 546 - 1 359 = 187 Frs/mois pour se déplacer, se vêtir, se distraire, acheter livres et cahiers, etc...

Le CNO lui-même a estimé qu'il fallait autour de 2 800 F par mois pour un étudiant de Province pour vivre décemment.

Nous proposons donc une REVALORISATION DU TAUX DES BOURSES pour permettre à un étudiant boursier de vivre décemment.

• les bourses sont trimestrialisées : difficile dans ce cas de gérer son budget et de faire face aux échéances (coût de la rentrée, paiement du loyer...).

Nous proposons donc la MENSUALISATION DES BOURSES.

• De nombreux étudiants en difficulté ne peuvent pas bénéficier de bourses.

Il faut DOUBLER LE NOMBRE DE BOURSIERS.

Il faut réviser les critères d'attribution afin de PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION RÉELLE DE L'ÉTUDIANT et non que celle des parents.

• Le succès aux examens est la condition du renouvellement des bourses : de fait, les uns ont droit au redoublement, d'autres pas !

Nous devons obtenir le MAINTIEN DES BOURSES EN CAS DE 1<sup>er</sup> ÉCHEC AUX EXAMENS.

IL FAUT ALLER DANS LE SENS D'UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE !

#### BOURSES SPÉCIALES

A côté des bourses ci-dessus il en existe d'autres, qui ont d'autres critères d'attribution et de fonction ; il s'agit des

- bourses de service public (préparer un concours dans la fonction publique),
  - bourses d'agrégation,
  - allocation d'études de 1<sup>er</sup> année de 3<sup>o</sup> cycle (DEA,DESS),
  - allocation de recherche,
  - bourses départementales (s'adresser à la mairie du domicile).
- Ces bourses sont contingentées. Il faut déposer le dossier avant le 15/10.

RECTORAT - CHANCELLERIE

13, rue François Chénieux 87031 Limoges cedex - ☎ 55 79 58 10

**G****GRAPHIGRO***La Centrale d'Achats des Artistes et des Graphistes*

Vos fournitures **BEAUX ARTS, ARTS GRAPHIQUES, DESSIN TECHNIQUE**  
aux prix les plus bas toute l'année.

Et de plus : - photocopies couleur Laser - photos couleur Cibachrome  
- photocopies grandes séries N & B - tirage de plans

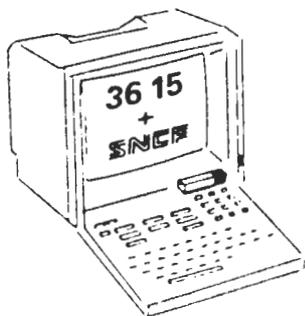
23, rue Elie Berthet - Limoges (près des Halles centrales)

☎ 55 34 30 21

# LA SNCF ENCORE PLUS FACILE !

POUR

- obtenir les horaires de train
- acheter vos billets
- réserver vos places



ou 36 26 50 50

## PENSEZ MINITEL

24 heures sur 24

7 jours sur 7

**SNCF**  
C'EST POSSIBLE!



*L'école* **DE CONDUITE FRANÇAISE**

Permis : → moto A1-A → voiture B  
→ poids lourds C1-C → transport en commun D  
→ formation conduite accompagnée 16 ans

Possibilité de financement

*Remise sur présentation Carte Jeune*

Pour en savoir plus, adressez-vous à :

- E.C.F. - C.E.R. Centre Atlantique**
- 19, av. Garibaldi 87000 Limoges  
☎ 55 77 81 81
  - 2, allée des Cèdres 87140 Le Palais/Vienne  
☎ 55 35 32 01

A.P. n° 181

A travers d'un arrêté ministériel d'avril 90, Jospin vient de se décharger d'une importante responsabilité : la décision de mensualiser ou pas le versement des bourses, qui relevait jusqu'à présent du ministère de l'Education Nationale est désormais du ressort des rectorats. Aujourd'hui, seules les académies de Lyon et de Grenoble ont acquis ce mode de versement des bourses.

Obtenir l'application de cette mesure dans toute les académies doit être une des priorités des actions étudiantes. Trop d'étudiants qui n'ont que cette ressource vivent encore des moments pénibles en attendant, des mois durant, leur versement.

## LES PRÊTS D'HONNEUR

Ce sont des prêts d'argent gérés aussi par le rectorat. Ils sont accordés aux étudiants français non boursiers (sur critères sociaux). Tout étudiant susceptible d'être boursier et n'ayant pas eu de bourses peut y prétendre. Il est renouvelable tous les ans (1 par an).

La réussite des études ne devrait pas être une condition sine qua non à cette attribution : mais il faut se bagarrer en commission d'attribution (qui se réunit 2 fois l'an) pour que soit vraiment pris en compte les coups dur, la situation familiale, les réorientations... Ainsi fait toi connaître aux élus AGEL-UNEF qui y siègent pour une présentation correcte de ton cas (ceci est aussi valable pour la commission des bourses).

Les demandes sont à déposer au rectorat qui les transmet aux assistantes sociales du CROUS, qui te convoquent pour un entretien et ensuite transmet ton dossier à la commission.

Ces prêts ne comportent pas d'intérêt et sont remboursables à partir de la dixième année qui suivra l'obtention du diplôme.

En moyenne sont attribués pour les dossiers retenus 8 000 F en décembre, et 3 000 - 4 000 F en mars.

## Autres Activités

Le CROUS de Limoges s'occupe également :

◊ **d'activités socio-culturelles** : ouverture vers "la culture dans la ville", opération "Culture-Action" pour les étudiants qui présentent des projets culturels.

◊ **service accueil des étudiants étrangers** : accueil-info à la gare, gestion des bourses B.G.F, orientation logement, aides diverses aux associations, visites de localités...

◊ **l'OTU (Organisation pour le Tourisme Universitaire)** : créé par l'UNEF en 1947. A connu d'énormes difficultés financières, qui l'a fait passer à un statut semi-privé... Intéressant pour les voyages, et surtout pour les billets de train BIGE (25 % de réduction).

◊ **service logement en ville** (voir page 32).

## Le CROUS gère pour nous :

### LE F.S.U.

Le Fond de Solidarité Universitaire dépend directement du CROUS. Tout étudiant en délicatesse financière peut bénéficier d'une aide du FSU, quelle que soit sa nationalité. Le FSU peut également pratiquer des avances de bourses. Étant donnée la baisse du budget alloué chaque année au FSU, l'aide accordée aux étudiants est de plus en plus réduite (500 F en moyenne). Cependant, n'hésite pas à t'adresser à l'assistante sociale du CROUS qui t'aidera dans ta démarche.

### LE S.L.E.E.

Le Service de Liaison Étudiants-Entreprises est chargé au sein du CROUS de gérer les questions liées aux emplois temporaires, aux stages et aux relations avec les entreprises. C'est un service fort peu connu des étudiants. Et pour cause ! Créé théoriquement pour favoriser les relations étudiants-entreprises (pour la recherche d'un stage, par exemple), ses moyens ne correspondent pas aux besoins : le budget de ce service était réduit à 1 200 frs pour l'année 1989, c'est en clair l'expression de son démantèlement.

Du 1/09/89 au 20/05/90 sa fonction "recherche d'emplois temporaires" a permis de proposer quand même 413 emplois aux étudiants en difficulté (du genre gardes d'enfants, leçons, manutention...).

Quant à sa fonction stages "en entreprises", que devient-elle ?

### Les Assistantes Sociales du CROUS :

Le Service Social est à la disposition des étudiants pour tout problème ou simple renseignement d'ordre matériel, social ou administratif (aide à la constitution des dossiers par exemple), pour l'admission au restaurant médico-diététique de La Borie.

Les permanences sont assurées par 2 Assistantes Sociales : Mme CIBOT (pour Médecine, Pharma, Lettres, écoles paramédicales, ENSCI, Arts Déco), et Mme CHRISTEN (pour Droit, Sciences, IUT, Prépas, BTS). Elles suivent les dossiers des résidents, des demandes de FSU... Elles interviennent aussi pour les demandes de prêts d'honneur, de maintien de bourses...

Il est clair, au vu des difficultés que connaissent les étudiants et de l'augmentation des effectifs, qu'il faudrait au minimum une 3<sup>ème</sup> personne, et également une permanence au campus de La Borie.

## CROUS

21, av. Alexis Carrel 87036 Limoges cedex

☎ 55 01 46 12

Procure-toi son "Guide Pratique", complémentaire du nôtre

## exotour

55 33 67 67

16, rue élie-berthet

87000 Limoges

pour votre prochain voyage...

séjours - circuits  
france - étranger

locations estivales  
charters

billetterie air - fer - mer  
billets bige



Avec environ 1650 chambres en Cité U et une centaine en HLM, pour près de 15 000 étudiants et ayant-droit (soit 13 % d'admis) on mesure les insuffisances du logement étudiant à l'Université de Limoges.

Pourtant il y a pire ailleurs : à Bordeaux il y a 1 place pour 15 étudiants ; à Lyon 1 pour 18 ; et à Paris 1 pour... 250 étudiants ! A Limoges c'est une place pour 7 étudiants (chiffres de 1986).

De plus on a l'avantage d'avoir des cités habitables, de taille humaine, qui devraient favoriser les activités associatives. Mais ce n'est pas toujours le cas, et pour certains la vie de résident dans ses 9 mètres carrés peut paraître bien triste, et ne parlons pas des week-end !



## IL EXISTE 3 CITÉS U. A LIMOGES

◊ Cité U de la Borie : la plus ancienne (1967), la plus animée, la plus grande : 601 chambres - 4 bâtiments. Directeur : M. Soors.  
185, av. Albert Thomas 87065 Limoges Cedex - 55 45 26 00.

◊ Cité U de l'Aurence : assez sympa, mais avec une administration des plus vieux jeu ; aussi de 1967. 453 chambres - 2 pavillons mixtes, 1 pavillon fille. Directrice : Mme Delautre.  
24, av. du président Vincent Aurioi 87065 Limoges Cedex - 55 01 36 74.

◊ Cité U de Guérin : la plus jeune (1975), la plus clean. Il y a 353 chambres. Directeur : M. Benezit.  
39, rue Camille Guérin 87038 Limoges Cedex - 55 50 71 71.

De plus, le CROUS gère, à la ZUP de l'Aurence, 102 chambres en HLM, ainsi que 113 appartements meublés jeunes ménages (100 T2 et 13 T3 ; au moins un conjoint doit être étudiant). Depuis l'année dernière, les locataires de ces chambres ou appartements peuvent bénéficier de l'APL.

## POUR FAIRE UNE DEMANDE

Le dossier est à retirer ou à demander au siège du CROUS :  
21, av. Alexis Carel 87036 Limoges Cedex (tél : 55 01 46 12), auprès des secrétariats des cités U, ou auprès des établissements scolaires de l'Académie de Limoges.

Il est à renvoyer avant le 2 mai de chaque année.

Remarque : si ton dossier a été déposé tardivement, ou s'il a été refusé à la première commission d'admission, il peut être mis sur liste d'attente.

Autre remarque : si tu n'a pas encore effectué de demande à la rentrée, tu peux encore le faire (le plus vite possible) pour avoir éventuellement une chambre en janvier ou février.

Toutefois, l'offre est insuffisante par rapport à la demande (près de 4 000 dossiers chaque année) et beaucoup d'étudiants se voient refuser l'attribution d'une chambre faute de place. C'est pourquoi depuis plusieurs années, et en prévision du nombre croissant d'étudiants, les élus Solidarité Étudiante/AGEL-UNEF siégeant au Conseil d'Administration du CROUS demandent la construction d'un bâtiment supplémentaire à Guérin.

Cette chose va peut être se faire dans un avenir pas trop éloigné ; le CROUS effectue actuellement des démarches (convention avec l'OPHLM, recherche de crédits...). Une nouvelle tranche à Guérin n'est pas de trop : en effet pour plus des 2/3 des étudiants de Limoges ce campus ne compte que 1/4 des chambres. Et tout va encore augmenter !

Et ceci se ferait selon de nouvelles normes, à savoir près de 18 mètres carré, bref un vrai petit studio !



## POUR ÊTRE ADMIS

Il faut répondre à différents critères. Sont pris en compte :

- la situation sociale des parents (les boursiers sont prioritaires).
- l'éloignement du domicile familial (au dessus de 50 km ces étudiants sont prioritaires ; rappelons que 60% des étudiants ne sont pas de la Haute-Vienne !)
- l'âge limite est de 26 ans (35 pour les étudiants étrangers ; voir aussi la page les concernant).

L'ordre de priorité pour les étrangers est : les Boursiers du Gouvernement Français et les étudiants de pays ayant passé une convention (Caméroun...), tous les étudiants de la CEE, puis les

étudiants inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle, puis les 2<sup>ème</sup> cycles, puis les 2<sup>ème</sup> années...

Quant aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année, alors que ce sont eux qui devraient nécessiter d'un soutien plus important, ils n'ont pas droit à Limoges à une chambre en cité ! C'est inadmissible et injuste. Il faut supprimer ces mesures discriminatoires, et pour cela construire des nouvelles chambres.

## POUR UNE RÉADMISSION

Il faut justifier d'un succès universitaire tous les 2 ans et toujours répondre aux critères cités précédemment.

Les décisions d'admission et de réadmission sont prises par la Commission Paritaire d'Admission en Résidence où siègent nos élus du CROUS.

Les élus Solidarité Étudiante peuvent appuyer des demandes ; informe-les de ton cas.

## LE LOYER

Les loyers sont en constante augmentation. Cette année, ils ont été fixé par le C.A. du CROUS de Limoges à :

- chambre cité U : 556 frs - chambre HLM : 716 frs  
- T2 : 1282 frs - T3 : 1464 frs

Il faut ajouter pour les T2 et T3, les frais supplémentaires tels que l'électricité, la taxe d'habitation, le dépassement d'eau chaude. Mais il ne faut pas oublier que ces appartements ainsi que les chambres HLM, donnent droit depuis l'année dernière, à l'APL.

Dès ton avis d'attribution de chambre, il te faudra payer un mois de caution (qui te sera remboursé intégralement lors de la remise des clés si aucune dégradation n'a été constatée), et le loyer du mois d'octobre.

Il est possible que certaines chambres soient vétustes sur certains plans ; n'hésitez pas à intervenir auprès de la direction qui dispose de techniciens qui se chargeront des réparations.

A propos de désagréments, il est à signaler aux résidents qu'il est préférable pour eux de ne pas laisser d'objets de valeur dans leur chambre.

Veillez également à ne pas déranger vos voisins notamment par le bruit, en effet les bâtiments étant peu isolés, les ondes sonores sont vite amplifiées.

Pour des problèmes collectifs, pensez à vos élus au Conseil de Résidence.

## UN REFUS ?

Beaucoup d'étudiants ne peuvent pas être logés en Cité U vu le faible nombre de places.

Des étudiants boursiers, ou habitant loin de leur lieu d'études, sont refusés en Cité U ou alors expulsés de celle-ci après un échec aux examens.

Quand la notification de refus en Cité U arrive, l'étudiant doit absolument contester cette décision, engager une procédure de recours auprès du CROUS, afin de demander que son cas soit examiné à la Commission d'Admission en Résidence qui a lieu vers novembre. Pour cette commission, seuls les élus au C.A. du CROUS peuvent y siéger. Ainsi, il est possible que le refus d'admission soit abandonné.

## L'ARAL-FRUF

Arriver à la cité U, ancien ou nouveau, c'est découvrir des difficultés (un cadre de vie étroit, des problèmes financiers) imputables à notre statut, s'ajoutant aux difficultés d'étudier proprement dites.

Ainsi, beaucoup d'entre nous connaissent l'échec dans leurs études, ou se replient sur eux-même, espérant de cette façon trouver une solution.

Pourtant, lorsqu'ensemble on s'associe, on peut améliorer nos conditions de vie et d'étude, en confrontant nos points de vue, nos activités, nos loisirs, et en élaborant les actions communes nécessaires à l'aboutissement de nos revendications. Ainsi l'ARAL-FRUF a permis au fil des années passées de modifier de nombreux aspects de la vie en cité U. Mais on peut faire toujours plus et mieux en instaurant un rapport de force favorable face à l'administration. Par le nombre des adhérents et l'ampleur des activités, nous aurons la capacité d'intervenir lorsque des problèmes ponctuels surviendront, et aussi d'influer sur l'élargissement des moyens alloués aux oeuvres universitaires.

**Briser l'isolement, animer la cité, cela ne peut être l'affaire de quelques spécialistes, mais celle de tous les résidents concernés.**

L'ARAL-FRUF (Association des Résidents de l'Académie de Limoges - Fédération des Résidences Universitaires de France) ne demande qu'à se redévelopper pour tous ces buts, et appelle donc les résidents en cité de se mobiliser dès le début de l'année. Les "anciens" sont partis, alors recréez des groupes à La Borie, à l'Aurence, à Guérin !

## AUTRES ASSOCIATIONS

A la cité de La Borie existe également d'autres associations, qui n'attendent que les bonnes volontés : club d'échec, de jeux de rôle, ciné-club, vidéo club, club photo, une cafet' sympa...

# LES RESTAU-U

## UNE ALIMENTATION "RU-DIMENTAIRE"

Passent les jours, passent les tickets de RU ; restent les menus qui semaines après semaines entretiennent le dernier bastion de la monotonie gastronomique. Que cela soit dans l'ordre ou dans le désordre, en effet à la fin de la semaine, dans la ronde des menus notre serpent fini par se mordre la queue.

Queue... toujours grandissante dans les files d'attente où, assujettis à la pression de nos "cent-blables", nous sommes contraints de défendre notre petit centimètre carré, pour atteindre notre maigre pitance.

Les problèmes des menus et des queues ne sont pas les seuls. A ceux-là s'ajoute la hausse annuelle des tickets de RU, la baisse des fréquentations, et un accueil pas toujours bien adapté. Les RU sont en crises, et nous en sommes les premières victimes.

### - Désengagement progressif de l'État, et hausse du prix du ticket...

Jusqu'en décembre 1982, le système en application était celui de la parité entre l'Etat et l'étudiant. Ainsi, lorsqu'un étudiant versait 6 F pour un ticket, l'Etat versait la même somme. Depuis décembre 82, la parité n'existe plus. Dans un premier temps, l'étudiant a versé 10 centimes de plus que l'Etat, puis le mécanisme s'est accentué : en 1986, l'Etat versait 6,66 F contre 9 F pour l'étudiant. Ces chiffres paraissent dérisoires, mais faites vos calculs mensuels ! Et si l'on calcule le total pour l'année, chiffré en millions de repas, c'est là que l'on voit le désengagement massif de l'Etat.

### - Baisse de la fréquentation...

Il y a moins de repas servis aujourd'hui qu'en 1972 ! La baisse de la fréquentation entraîne des difficultés financières pour les RU. Néanmoins à Limoges, ce nombre a tendance à remonter.

En effet, la subvention de l'Etat est accordée en fonction du nombre de repas servis. Or, ce nombre a diminué de 13,2 millions (nationalement) entre 82 et 86. Les étudiants ont sanctionné par une baisse de fréquentation la dégradation qualitative des RU. On entre alors dans un cercle vicieux... On voit se développer les chaînes à supplément.

Les conseils de résidence (1 par cité universitaire) sont composés paritairement d'élus étudiants et de membres de l'Administration.

Le conseil donne tout avis et fait toute proposition sur les problèmes posés par la vie en cité, notamment dans les domaines culturels et sociaux.

Ainsi, il gère les crédits culturels (abonnement aux journaux, achat de matériel pour les diverses activités et associations,...).

L'élection a lieu tous les ans, vers la fin novembre. Chaque élu doit être soutenu par une forte participation aux élections, pour avoir un certain poids, sinon les décisions prises restent souvent lettre morte.

Néanmoins à force d'endurance certaines causes furent gagnées, ainsi les cités-U furent équipées de vraies machines à laver, ainsi que l'assurance d'un changement prochain de nos vieilles plaques électriques poussives ; de même fut obtenu la mise en place d'une nouvelle literie, la réfection de certaines chambres et bien d'autres choses encore qu'il serait trop long d'énumérer présentement.

Il reste cependant d'autres batailles en cours tel que le problème des transports en communs, une liaison téléphonique inter-cité-u... Aussi plus les élus auront de poids, plus il leur sera aisé d'avoir gain de cause.



### - La qualité ne s'améliore guère...

La part consacrée à la nourriture n'est que de 7 francs, contre plus de 5 francs en 82. En fait, l'étudiant participe financièrement au paiement du personnel : près de 60% du prix du ticket servent aux frais généraux et aux salaires des personnels, 40% étant consacrés à la nourriture (contre 65% en 1970).

### - Aux heures de pointe les files d'attente s'allongent...

Nous avons obtenu, après des actions s'étalant sur 89 et 90, l'agrandissement du RU de La Borie. Tracts, pétitions et démarches avec les élus de l'AGEL au CROUS ont prouvé que les luttes unitaires ne sont pas vaines.

Ainsi, cet agrandissement se fera en un premier temps par une extension de la brasserie aux dépens de notre ancien local (qui sera opérationnelle à la rentrée 90) et dans un deuxième temps, la construction d'une seconde chaîne (opérationnelle à la rentrée 91).

Cela est considérable mais, hélas, insuffisant. C'est pourquoi nos actions continueront et dans ce sens, nous proposons de :

- Accroître les possibilités d'accueil.

- à Palissy : ouverture aux étudiants de la chaîne réservée aux personnels du rectorat et autres administrations... ; ouverture de ce RU du centre ville le soir.

- à Guérin : agrandissement de la cafet ; saladerie, pourquoi pas, mais accessible à tous financièrement et non au détriment des chaînes normales ; ouverture du RU pendant tous les examens.

- Améliorer la qualité des repas : à Guérin : le plat unique de la seconde chaîne doit être réellement améliorée ; cette chaîne "rapide" ne doit pas l'être du fait qu'il n'y ait rien à manger...

- Blocage national du prix du ticket de RU et rétablissement de la parité étudiant/Etat. Le salaire des personnels doit être pris en charge par l'Etat, et leur nombre doit cesser de diminuer.

- Mise à l'étude d'une carte d'abonnement à tarif réduit, notamment pour les résidents et les boursiers.

- Possibilité de paiement par chèque.

- Fonctionnement plus fréquent des commissions RU.

# LIMOGES, VILLE UNIVERSITAIRE ?

*L'Université est pour la région Limousin un des fleurons économique, culturel et scientifique. Est-elle pour autant choyée ? Fait-il bon vivre dans nos campus ? Une enquête du "Monde" de janvier 90 ne le fait pas vraiment ressentir aux dires des étudiants interrogés : moyen pour "l'avenir de la région" et "les chances européennes", majoritairement négatif sur le plan culturel, plutôt positif pour le cadre de vie...*

*Est-ce le contrecoup de la jeunesse de notre université qui aurait donc à pâtir de la "maturité plus qu'affirmée" (!) de notre si verdoyant et vallonné pays ?*

*Jolie région certes, et agréable à vivre (peut-être pas évident au début pour les déracinés). Dynamique ? Ce ne sont pas les activités culturelles et sportives qui manquent...*

*Que faudrait-il donc de plus pour que Limoges devienne une véritable ville universitaire ?*

*Une augmentation de la population jeune ! Cela se fera par l'accueil d'étudiants venus d'ailleurs (mais est-ce suffisant),*

*puisque les autres universités sont ou seront saturées.*

*Attirer les jeunes, les rapprocher de la ville, nécessite des campus vivants et accueillants, rompant avec le désert et la monotonie actuelle. Il faut une politique volontariste et la mise en œuvre de moyens tels que la création d'une Maison de l'Étudiant (avec une Poste, un troquet, un coin presse, des locaux associatifs, des salles de concerts, de réunion, d'expos...), de matériels sportifs à Guérin (piscine, athlétisme, tennis...).*

*Ainsi, avec ces pôles de rassemblement dans les campus, et une meilleure politique de communication, les échanges réciproques entre les étudiants et la ville seraient bien accrus.*

*Ces pages sont là pour te prouver qu'il existe tout de même quelque chose dans cette ville bimillénaire, grâce à la volonté de groupes éclairés !*

*Donc à côté de tes sérieuses études, ouvre-toi au monde limougeaud, participe à la vie associative. C'est un ex-déraciné qui te parle...*



## LES TRANSPORTS

### Les BUS

Il y a des modifications pour cette rentrée. Les lignes que tu utiliseras le plus seront :

• **10-17** : Beaubreuil / Gare / Centre / Guérin / CHU / Mairie d'Isle (et le tracé est modifié entre Beaubreuil et la Gare). Tous les jours de 6 h 30 à 20 h, sauf le dimanche.

• **8-13** : ZUP / La Borie / Centre / Gare / Dautry. 

• **6** : IUT / Centre / Gare / Beaubreuil.

• **14-14 A** : La Bastide / Palais des Sports / La Borie / Guérin / Pierre Curie (dépot TCL).

• Création d'une ligne **20** : Carrefour Tourny / Gare / La Bastide / ZI Nord / Beaubreuil Homérides.

• Entre autres projets, une modification des horaires de la ligne 8-13 Gare / Val de l'Aurence est prévue avant décembre 1990 : fonctionnement de la ligne le dimanche avec deux départs de la gare à 20 h 00 et 20 h 20. Ça serait pratique pour les retours de week end. Enfin pour les retours de ciné, d'autres lignes (non encore précisées) pourraient fonctionner plus tard, dixit TCL, espérons... Les responsables commencent-ils enfin à nous écouter ? Depuis le temps que l'on demandait des aménagements... L'AGEL avait déjà mené des actions dans le passé pour obtenir des réductions, (il en existe maintenant) et un service au moins jusqu'à 22 heures pour La Borie (ce qui n'est pas encore gagné...).

Nationalement, les élus Solidarité Étudiante demandent depuis longtemps l'application du demi-tarif aux étudiants, comme cela a été obtenu dans des villes (Rouen, Toulouse...). Pourquoi pas à Limoges ?

Il existe quand même un tarif réduit étudiant en achetant une carte (≈ 50 F), mais contraignant à utiliser des carnets hebdomadaires. S'adresser à : T.C.L. 8, rue du Clos Moreau Limoges (55 34 24 84) ou au CROUS.

Nous disposerons bientôt des nouveaux plans dans nos locaux.

### Le TRAIN



En plus du Carré Jeune, il existe un tarif étudiant (-25%) valable sur presque tous les trains. Malheureusement la SNCF ne délivre pas ces billets dits billets BIGE. Tu dois les acheter à l'OTU (bâtiment du CROUS, à Guérin), ou dans toutes les agences de voyage mais avec une commission d'une dizaine de francs. Attention aux horaires de fermeture des bureaux !

Pour les voyages hors-France il existe aussi des conditions spéciales (voir l'OTU). 

Et pour vous qui êtes en 1ère année, quand vous aurez terminé votre thèse, le TGV sera à Limoges...

### La Navette Spatiale

Pas encore de départ à partir de Limoges ; construction éventuelle dans le prochain 11ème plan quinquennal...



## LE SPORT A LA FAC

Le complexe sportif universitaire est concentré au domaine de La Borie. Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Tél. 55 77 22 84 ; 36 15 code GESPORT.

5 profs d'EPS assurent l'encadrement, ce qui est insuffisant pour assurer un bon encadrement pour tout le monde et des horaires plus diversifiés, mais quand les postes ne sont pas débloqués et que les crédits ministériels manquent... D'ailleurs les droits sportifs de 55 F (en hausse cette année) que tout le monde paye en début d'année représentent une grande partie des ressources (étudiant-vache à lait ?).

### Le complexe sportif de La Borie comprend :

\* des installations couvertes : une grande salle, une salle d'éducation physique et de musculation, et une salle de danse.

\* des installations extérieures :

un stade avec pelouse pour foot et rugby, un terrain de foot stabilisé, une piste d'athlétisme, sautoirs, et aires de lancers, un stade de tir à l'arc, 6 courts de tennis (1 en quick, 2 en terre battue, et 3 en synthétique tout nouveau) et un mur d'entraînement, une aire de jeux (2 terrains de basket, et 1 terrain de hand).

Ces installations sont gérées par le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives), administré par un conseil où siègent des étudiants.

### Comment pratiquer le sport à la fac ?

\* pour s'initier      \* pour se perfectionner

\* En compétition : - championnat d'académie universitaire (et championnat de France) : les matchs se déroulent essentiellement le jeudi après midi, officiellement réservé à la pratique sportive. Les étudiants doivent obligatoirement prendre la licence FNSU (Fédération Nationale du Sport Universitaire). Même adresse ; tél : 55 77 43 20, secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h environ. Notons à ce propos que tout le monde devrait exiger que le jeudi après-midi soit effectivement libre de cours et TP.

- extérieur à l'université : pour ceux qui veulent faire du sport de haut niveau, il est possible d'adhérer au club sportif des étudiants : le LEC (Limoges Étudiants Club).

• Pour tout renseignement, notamment les activités, il faut se procurer le "Guide du sport universitaire 90/91" édité par le SUAPS. On le trouve dans les facs à l'inscription, au CROUS, ou au gymnase directement.

• Consultez régulièrement les panneaux réservés dans les facs et RU : ils annoncent le début de telle ou telle activité, les programmes et horaires.

• NB : les activités sportives au SUAPS peuvent être prises en compte pour le cursus universitaire (un bonus en points).

Normal, puisque les activités physiques et sportives concourent à la formation générales des étudiants ! Renseignez-vous dès la rentrée.

# ADRESSES UTILES

## ORIENTATION, FORMATION CONTINUE

- Infos Université : 36 15 code IPTLIM.
- BUI (Bureau Universitaire d'Information) : (9 H-12 H, 14 H-17 H). 13, rue de Genève tél. 55 45 76 40. Dispose d'un service accueil, d'une autodocumentation, d'offres d'emplois et de stages, d'un conseiller d'orientation.
- CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) : 23, av Alexis Carrel tél. 55 01 32 50. Documentation de l'INSEE, relais d'infos économiques et sociales (dossiers, manuels, livres, K7 et films vidéo visionnables et empruntables).
- ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) : 21, av Alexis Carrel tél. 55 01 19 70. Édite pas mal de brochures. 36 15 code ONISEP.
- CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) : 123, av A. Thomas tél. 55 45 75 96. Etablissement public d'enseignement supérieur qui a pour mission la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue.
- SUFOP (Service Universitaire de Formation Permanente) : 13, rue de Genève tél. 55 45 76 27. Autre organisme de formation continue destinée aux salariés ou aux demandeurs d'emploi.

## LA PRESSE

- L'Écho du centre : 55 34 46 35.
- Le Populaire du Centre : 55 30 50 09.
- La Montagne : 55 32 26 00.
- petites annonces : voir page 32.
- OFUP (Office Universitaire de Presse) : organisme national indépendant et pluraliste ayant négocié pour les étudiants des tarifs d'abonnement très avantageux auprès des journaux, revues, publications françaises et étrangères. Regardez les panneaux d'affichage, ils sont bien présents, et ça vaut le coup !



## ORGANISMES DIVERS

- Mairie : 55 45 60 00.
- SAMU : 15 ou 55 33 33 33.
- CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire) : 55 05 61 23.
- Pompiers : 18 - Police secours : 17.
- Commissariat central : 1, av. Garibaldi tél. 55 77 58 61.
- SNCF : 55 01 50 50.
- TCL (bus) : 8, rue du Clos Moreau tél. 55 34 24 84.
- Syndicat d'Initiative : bd de Fleurus tél. 55 34 46 87.
- CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse). 27, bd de la Corderie tél. 55 45 18 70. Édite divers guides, et possède beaucoup de documentation sur tous les sujets concernant les jeunes : enseignement, vie pratique, emploi-formation, vie pratique, loisirs, sports, vacances, étranger. Délivre la carte jeune.
- CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) : 23, bd St Maurice BP 340 87009 Limoges cedex tél. 55 34 60 52. Organise des stages sur les activités à caractère scientifique, assure des formations (BAFA...), des colos...

## MOUVEMENTS DE SOLIDARITÉ

- MRAP & Stop Racisme 87 : cf page 39.
- Mouvement de la Paix : tél. 55 01 87 01.
- Amnesty International : 7, rue Ferdinand Lassalle tél. 55 79 99 81.
- A.P.F. (Association des Paralysés de France) : 14, rue du Clos Adrien tél. 55 33 21 01.
- Ligue des Droits de l'Homme : rue de Nexon.
- "Point Rencontre" : 5, rue des Allois tél. 55 32 58 76.

Local regroupant plusieurs associations (qui ont pour la plupart leur propre local) : Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Aide à Toute Détresse Quart-Monde, Artisans du Monde, Artisans du Sahel, Comité Catholique contre la Faim Dans le monde, Collectif Paix Liberté, Frères des Hommes, MRAP, Peuples solidaires, Stop Racisme 87, Vie Nouvelle. Permanences mercredi & samedi de 15 H à 18 H.

Accueil, animations, infos-doc... Montrer et mieux comprendre les liens entre les questions de développement, désarmement, droits de l'homme..., les mécanismes et enjeux communs. Faire vivre toutes formes de solidarités. Se situer localement comme acteur. Voilà leurs buts !

- Association des usagers et professionnels de la santé en Limousin : 11, rue Jean Gagnant tél. 55 33 46 71.
- Secours Populaire Français : 16, rue François Perrin tél. 55 77 95 21 & 65, rue Maryse Bastié tél. 55 77 95 21.
- Secours Catholique : 7, rue Providence tél. 55 34 38 65.
- SOS Amitié : 55 79 25 25.

## MOUVEMENTS DE JEUNES

- MJS (Mouvement de la Jeunesse Socialiste) : 9, bd de la Cité tél. 55 34 49 86.
- UEC (Union des Etudiants Communistes) et MJCF (Mouvement de la Jeunesse Communiste de France) : 10, place Jourdan tél. 55 77 76 63.
- JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) : 1, rue Neuve St Etienne tél. 55 34 46 08.

## SYNDICATS OUVRIERS ET ENSEIGNANTS

- CGT : 24, rue Charles Michels tél. 55 34 37 39.
- CFDT : 32, rue Mandonnaud tél. 55 33 25 14.
- SGEN-CFDT : même adresse.
- FEN (SNES et SNE Sup) : 13, rue Porte Panet tél. 55 79 52 47.

## LES BIBLIOTHÈQUES

- B.U. (Bibliothèque Universitaire) : 39, rue C. Guérin tél. 55 01 38 71. Tous les étudiants de toutes les facs peuvent avoir accès à toutes les sections du service commun de Documentation de l'Université. Il faut simplement s'inscrire à chaque année universitaire. Il existe un service de prêt entre bibliothèques pour obtenir des documents (originaux ou photocopies) n'existant pas à la bibliothèque ; possibilité d'interroger des bases et banques de données. Chaque fac a sa section avec ses propres horaires d'ouverture :

Droit/Guérin (9 h-19 h), Lettres (9 h-18 h),  
Méd-Pharma (8 h 30-17 h 30), Sciences (9 h-18 h).

- Bibliothèque municipale : 6, pl. Ancienne Comédie tél. 55 34 11 25.  
Lundi : 14 h-19 h ; mardi à vendredi : 9 h-12 h 14 h-19 h (samedi jusqu'à 18 h).

# EDIXSEPT

## JEANS

# C17

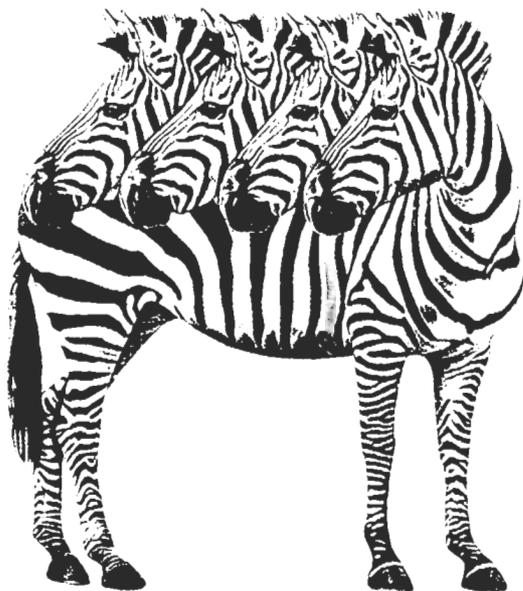
## JEANS SPORTSWEAR

10, rue Ferrerie

Limoges

# 7<sup>ème</sup> FESTIVAL INTERNATIONAL DES FRANCOPHONIES

HAUTE VIENNE / LIMOGES / LIMOUSIN



28 SEPTEMBRE - 13 OCTOBRE 1990

## 11 SPECTACLES

THÉÂTRE

THÉÂTRE MUSICAL

MUSIQUE

LECTURES SCÉNIQUES

CONTES COLLOQUES

CINÉMA EXPOSITIONS

150 ARTISTES venant du Bénin, du Burkina Faso, du Canada Québec et Ontario, du Camérout, de la Communauté Française de Belgique, de la Côte d'Ivoire, de France, du Gabon, de Guyane, d'Haïti, du Liban, du Mali, du Togo, de Tunisie, du Zaïre.

ANIMATIONS SOUS LE CHAPITEAU DES FRANCOPHONIES

Librairie - Restauration - Bar

### Renseignements - Programmes détaillés

Bureau du Festival : 4, rue des Arènes 87000 Limoges  
tél. 55 32 32 66 Locations : 55 32 40 32

Le programme complet est disponible aussi dans les locaux de l'AGEL

### Prix des places

◇ Théâtre et Musique : 85 F (plein tarif)  
60 F (tarif étudiant)  
◇ Lectures scéniques : 50 F (tarif unique)

# Charlie's

## Le restaurant des sixtie's

Ouvert tous les jours

3, rue Charles Michels

tél. 55 33 67 77

Nous te conseillons RTF (Radio Trouble Fête), 95 F.M. La radio non commerciale et associative, comme à ses débuts. tél. 55 05 15 00. Ouverte à toute les bonnes volontés, notamment les étudiants. Des émissions variées, des infos régionales et nationales, de la bonne musique. Toutes les autres radios privées sont plus ou moins accaparées par des groupes nationaux. Bonjour la pub et les Top 50... Sauf Jazz FM : du bon jazz sur 101,1 (et sans pub aussi).

LES MUSÉES

- **M. Municipal de l'Évêché** : pl. de la Cathédrale. 23 salles, 4 sections (archéologie et égyptologie, émaux limousins, peintures, céramiques, estampes et dessins), une collection minéralogique de 1000 échantillons, le folklore régional... Ouvert tous les jours (sauf mardi) de 10 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h. Entrée gratuite.
- **M. National de la Céramique** : pl. W. Churchill. Porcelaines, faïences, poteries, grès, verreries... De partout, de l'ancien et du moderne. Ouvert tous les jours (sauf mardi) de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Entrée 15 F.

OÙ SORTIR ?

LES THÉÂTRES

- Il existe 2 troupes étudiantes, de très bonne qualité : **La Cigale & Le théâtre de la Balise**. Elles font bien sûr appel aux vocations, alors tenez vous près : elles affichent leur dates de réunions dès la rentrée !
- **Théâtre Municipal** : 48, rue J. Jaurès tél. locations 55 34 12 12.
- **Compagnie Expression 7** : 20, rue de la Réforme tél. 55 77 37 50. Des professionnels implantés depuis + de 10 ans en Limousin, qui créent 2 ou 3 spectacles par an, dont certains pour enfants (par ex. en 89/90 : "Vers Bathory", un texte contemporain ; "Pinochio" ; "Don Juan"). Avec une optique résolument contemporaine, ce qui caractérise leur travail, c'est "un bouleversement de l'acquis, une ouverture permanente, une manière d'aller plus loin pour saisir le monde de demain". La Compagnie collabore aux activités régionales et accueille annuellement une 12<sup>ème</sup> de spectacles.
- **Compagnie Flévet Palliès** : 1 ter, rue de la Règle tél. 55 32 47 48.
- **La Passerelle** : 4-6, rue du G<sup>h</sup> du Bessol tél. 55 79 26 49.
- **La Limousine** (Centre dramatique national) : 20, rue des Coopérateurs tél. 55 79 90 00. Des acteurs professionnels, un nouveau local depuis novembre 89 (et lequel ! l'ancien Ciné-Union), des spectacles originaux dont des créations : c'est le succès pour La Limousine, et le nombre des abonnés croît de mois en mois. Les administrateurs-acteurs Arlette Téphany et Pierre Meyrand nous proposent pour 90/91 de la comédie et des textes plus sérieux. Alors, emplissez les salles, ça ne rend pas idiot, au contraire ! (NB : le système d'abonnement permet une réduction sensible du prix). Nous disposerons des programmes complets dès la rentrée.

LES CINÉMAS

- **Ciné Club Universitaire de Limoges** : animé par des étudiants, le CCUL sévit tous les mercredi soir. Il offre une large gamme de films à voir ou à revoir, pour un prix modique (12 F en 90 et système d'abonnement). Programmes annoncés dans les RU et les cités. Vous qui rêvez d'éclairer vos sombres nuits universitaires, venez vous offrir une toile !
- **Ciné Club Jean Gagnant** : au CCSM et dans la rue du même nom. Des films originaux et à découvrir toute l'année. Organise des saisons à thèmes, "la Nuit du Polar". L'abonnement revient moins cher.
- **Limoges Spectacles** : 55 77 40 79. 3 complexes : Les Écrans (pl. Denis Dussoubs), Le Lido (av. de la Gare), Le Star (pl. de la République).
- **Le Collisée** : 55 32 41 21 (pl. Jourdan)..

LES RESTAURANTS

Il y en a tellement et de toutes les sortes, que pour ne pas faire de jaloux ou d'oubliés nous avons pris la décision... de ne pas en parler ici. A que nous mettons à votre disposition à La Borie un dossier complet sur les restaurants de Limoges !



Publié par l'AGEL-UNEF. Ouvert à toutes les bonnes volontés, il est fait pour informer, créer un lien entre les étudiants, faire bouger un peu plus ces campus. Les Facs, les associations, les actions, les dossiers, les enquêtes et interview, les évènements culturels, la tribune libre...

Apporte ou envoie-nous tes articles, suggestions. Participe !

LES ACTIVITÉS CULTURELLES A LA RENTRÉE

- "Festival de la Francophonie" : voir ci-contre.
- "9<sup>ème</sup> Salon International du Dessin de Presse et d'Humour" : du 21 au 30 septembre à St Just le Martel. Cette année le thème est "l'année européenne du tourisme". Il est prévu une rencontre Est-Ouest ; un concours amateur est lancé le 26 septembre. Plus de 200 dessinateurs sont présents, une 50<sup>ème</sup> de pays représentés. Tél. 55 09 26 70.
- "Jazz en Limousin" : du 2 au 30 novembre, 25 concerts sont prévus, avec des formations internationales prodigieuses. Tél. 55 34 70 70.
- "Festival Danse Émol" : En janvier 91 seront exprimés, lors des divers spectacles de qualité, les différents langages gestuels de la danse. Au CCSM Jean Gagnant. Tél. 55 34 45 59. Toute l'année et l'été en particulier, d'autres Festivals ont lieu : musiques, art de l'émail, théâtre, expos, son et lumière, livre...



BARS-BRASSERIES-CABARETS-COCKTAILS

Pour sûr, il y a quelques volontés de la part de certains cafés... Mais il est clair que l'on ressent un manque d'activités global, ou alors les projets tombent vite à l'eau. Ils devraient organiser des cabarets, plus de concerts, des animations, mettre des instruments à disposition de la clientèle... Nous avons retenu quelques lieux originaux ou habituels des étudiants :

**Le Petit Jourdan** (du rock, du vrai dans une salle ancienne derrière la cathédrale, jusqu'à 1 H du mat') = **Le Duc Étienne** (rue de la Boucherie, dans un cadre rustique avec des pintes de bière et les Pogues, jusqu'à 1 H) = **Le Paris** (pl. Denis-Dussoubs, un nouveau look, le patron fabrique sa propre bière non pasteurisée à accompagner d'une de ses salades... à moins que ce soit l'inverse, jusqu'à 3 H) = **Le Léopold** (on peut y manger pour pas trop cher dans une ambiance jazzy, parfois des concerts, rue Haute-Vienne, jusqu'à 1 H) = **L'Alambic** (ambiance musicale au Forum Mermoz rue J. Jaurès, jusqu'à 3 H) = **Le Lord John** (décor british, jazz et whisky, av. de la Gare, jusqu'à 3 H) = **La Rhumerie** (un choix de cocktails à des prix raisonnables, rue des Petites Pousses, jusqu'à 3 H) = **Le Trolley** (une ambiance sympa à côté du restaurant rue des Grandes Pousses, jusqu'à 3 H les week end) = **Le Khédivé** (bd Carnot, années 30 et piano-bar) = **La Savane** (rue Raspail, on danse et boit aux sons des rythmes afro-antillais jusqu'à bien tard) = **Le Sully** (organise des concerts de jazz et autres, Cours Jourdan) = **Le Paris-Orléans** (à côté de la gare, ouvert jusqu'à 5 H pour se restaurer et boire) = **Le Jourdan** (pour se désaltérer... dans un décor Restauration, av. de la Gare) = **La Pinte** (attention à la queue pour rentrer dans le plus petit et le moins cher bar de Limoges, pl. St Michel jusqu'à 1 H).

## LES FÊTES, LES CONCERTS...

Depuis quelques années plusieurs groupes rock écumant la région : Les Éjectés, Isidore Ducasse, Les Zombie Lovers...

Les grands concerts de variété ont lieu au Palais des Sports de Beaublanc, dans les Centres Culturels et Sociaux Municipaux (les CCSM, où se pratiquent également de nombreuses activités ; renseignez-vous ça vaut le coup) de Jean Gagnant (av. J. Gagnant), de Jean Le Bail (ZUP de L'Aurence), et de Jean Moulin (à Beaubreuil), au Grand Théâtre...

Des rencontres intéressantes et enrichissantes peuvent aussi avoir lieu lors des fêtes associatives (MRAP à la mi-mars...), politiques (Fête du Mazeau à la mi-juin, Fête de L.O.,...).



## LES DISCOTHÈQUES

Des boîtes pour lilliputien...aux parquets démesurés ; du disco martelant à tire-larigo...à la house-music...en passant par la new-wave ; du recoin sombre...à la folie des lasers ; d'à côté...à quelques km ; de gratuit pour tous...à privé-tenue-correcte-exigée ; etc, etc... Il y a à prendre et à laisser !

Nos murs seront vite et régulièrement recouverts par des affiches vantant la meilleure, la plus originale, la plus délurée, la plus sexi, la plus chaude soirée (cochez la case de votre choix). C'est vrai que de l'originalité il en faut pour apporter un peu plus de gaieté à ces heures pas possibles avec trop souvent une musique top 50-yop la boum-boum-boum... On peut dire sans hésiter qu'à ce jeu-là "Les deux mondes" ont réussi à accrocher une foule de jeunes : 2 salles (au total possibilité d'accueillir 2000 personnes dans une ferme ancienne...), avec 2 styles de musiques. Et des prix qui cassent...les prix.

En voilà donc quelques unes sur la 20<sup>ème</sup> recensée dans la région :

- **Les Deux Mondes** : Mazerollas - route de Nexon puis de Condat. Tél. 55 30 13 10. cf CI-DESSUS.
- **Le Moulin des Cendrilles** : route de Nexon. Tél. 55 30 54 31. IMMUABLE.
- **La Gargouille** : route de Toulouse, bretelle de sortie Boisseuil, Solignac Le Vigen. Tél. 55 31 16 58. GRANDE FERME.
- **Le Cotton's Club** : 6, bd V. Hugo Limoges. Tél. 55 79 88 08. GENS DE PASSAGE.
- **Le St James** : jouxte le bowling de Feytiat. Tél. 55 30 82 85. STYLE PUB.
- **Le Vips** : cours Jourdan Limoges. Tél. 55 77 24 82. BCBG.
- **L'Ipsos** : 23 bis, av Garibaldi Limoges. Tél. 55 79 66 58. COLONNES.

## DISCOTHEQUE

# LES DEUX MONDES



## PILE ET FACE

**MERCREDI**  
entrée gratuite !

**MERCREDI & JEUDI**  
2 grandes nuits étudiantes

**JEUDI & VENDREDI**  
de 22 H à 23 H : *entrée 10 F* (sans conso)  
bières, jus de fruit à 20 F  
conso avec alcool à 30 F  
de 23 H à 5 H : *entrée 35 F* avec conso

**SAMEDI**  
*entrée 50 F* avec conso

MAZEROLLAS - 87920 CONDAT-SUR-VIENNE  
Tél. 55. 30. 13. 10

(Ces tarifs ne sont pas applicables les veilles et jours de fête)

## IMPRIMERIE OFFSET



# DUGENY GR sa

*la passion de la couleur*

17, AV. DE LOCARNO - LIMOGES  
TÉL. 55 33 20 17 - FAX 55 34 47 44

# LE PARIS

7, place Denis Dussoubs 55 77 48 31

Une "VRAIE BRASSERIE"

qui fabrique ses  
pur malt et



bières devant vous  
non pasteurisées

Service restauration de 11 H 30 à 3 H du matin sans interruption  
*Le rendez-vous des étudiants !*

# NUGGETS

CD - CDV - K7 - Disques - Vidéo

*Le Plus Grand Choix au Meilleur Prix !*

21, place de La Motte

 55 34 65 49

Sur présentation de ce bon,  
**20 % de réduction**  
sur votre prochain  
achat 

BON  
- 20 %  
nom.....  
prénom.....  
faculté.....

 **NUGGETS**

# FORUM REGIONAL DE L'HABILLEMENT



LIMOGES : 3, rue Saint-Georges  
(avenue Ernest-Ruben)

BRIVE : 2, avenue de Paris

Grand Parking

3 Magasins Spécialisés

## **PRÈS DU CENTRE VILLE AUTOUR DU GRAND PARKING CENTRAL**

*toujours, à la pointe de l'évolution  
notre organisation exceptionnelle  
offre à notre clientèle les meilleurs  
moyens pour s'habiller*

*Pour nous, la mode...*

*Pour vous les jeunes...*

*C'est déjà demain... !*

*Nous avons la passion de vous servir.*

**RAYON ADOLPHE LAFONT - SERVICE COLLECTIVITES**